

Rapport sur les **in**égalités en France

Édition **2023**



Observatoire
des inégalités

Direction du rapport : Anne Brunner et Louis Maurin

Secrétariat de rédaction : Valérie Schneider

Rédaction : Anne Brunner, Vivien Charbonnet, Louis Maurin,
Xavier Saint-Martin, Bernard Schlemmer, Valérie Schneider

Conception graphique et mise en page : Benjamin Mispoulet

Crédit de la photographie de couverture : Donnie Rosie, Unsplash

Impression : Printteam groupement d'imprimeurs spécialisés.
Imprimé et façonné en France.

Observatoire des inégalités

15 rue Jacques-Marie Rougé – 37000 Tours

www.inegalites.fr

02 47 44 63 08 – contacts@inegalites.fr

ISBN : 978-2-9579986-5-4 (version imprimée)

978-2-9579986-6-1 (version numérique)

ISSN : 2428-5692

© Observatoire des inégalités – 2023

Toute reproduction du contenu, même partielle, est soumise à autorisation.
Les copies destinées à un usage collectif doivent être déclarées au Centre
français d'exploitation du droit de copie (CFC).

I Avant-propos

La publication du *Rapport sur les inégalités en France* constitue un moment fort pour l'Observatoire des inégalités, dont le travail a commencé il y a tout juste 20 ans. Tous les deux ans, ce document a vocation à mettre sur la table du débat les données les plus récentes sur les inégalités, des revenus à l'école, en passant par le travail ou encore les modes de vie. Nous rassemblons dans ce rapport plus de 100 tableaux ou graphiques expliqués pour comprendre la société française, sans chercher à noircir le tableau, ni à l'enjoliver.

Le contexte de 2023 est paradoxal. D'un côté, l'amélioration de l'emploi, amorcée dès 2015, porte ses fruits. Le taux de chômage a nettement diminué. Certes, ce résultat est en partie lié à un bond de l'apprentissage et à la création d'emplois de mauvaise qualité. Pour partie seulement : l'amélioration générale est réelle. La question de fond est de savoir si elle va durer ou si, comme toujours depuis 1980, cette phase positive sera suivie d'un retournement qui nous fera revenir en arrière. De l'autre, la hausse des prix frappe de plein fouet les ménages modestes, en particulier ceux qui vivent dans des logements énergivores et ceux dont les déplacements imposent l'utilisation d'une voiture. Le retour de l'inflation réactive la bataille des revenus. Le risque de déclassement est majeur pour les salariés dont la fiche de paie ne suit pas l'envolée des prix.

Les revendications autour du pouvoir d'achat cachent de multiples sources de tensions. Comme le montre notre dossier spécial, les inégalités entre groupes sociaux demeurent béantes (voir page 14). L'école française favorise à outrance les enfants de diplômés, qui accaparent les places dans les bonnes filières. Au travail, les cadres commandent, les ouvriers et les employés exécutent dans des conditions de pénibilité parfois extrêmes. L'amélioration actuelle de l'emploi ne doit pas masquer la précarité persistante de millions de salariés qui vivent au jour le jour ou avec un horizon de vie très court. Ouvriers et employés, absents du Parlement, sont aussi largement invisibles dans les médias. Les catégories populaires ont le sentiment d'être écartées d'un progrès qui bénéficie à une « France d'en haut » qui jouit pleinement de la société de consommation et qui, par ses revenus et ses diplômes, maîtrise le cours de sa vie.

Combien de temps tiendra-t-on ainsi ? L'accumulation des rancœurs est grande. La surdité du pouvoir aux demandes sociales, depuis des années, alimente la polarisation d'un débat qui semble se résumer à des invectives télévisées et sur les réseaux sociaux. Oubliées il y a 20 ans, les inégalités sont à la mode. Avec beaucoup d'hypocrisie du côté des plus favorisés qui refusent la remise en cause de leurs privilèges. Pour avancer, il faut partir de constats factuels, comme le fait ce *Rapport sur les inégalités en France*, puis se réunir autour d'une table pour élaborer des compromis sociaux entre des opinions divergentes. Encore faudrait-il que les classes dirigeantes françaises le souhaitent. Pour l'heure, elles préfèrent jouer avec le feu électoral.

Louis Maurin

Merci

Ce rapport a été réalisé et publié grâce au soutien de 800 personnes qui ont contribué à notre campagne de financement participatif. Nous les remercions chaleureusement. Le travail de l'Observatoire des inégalités n'est possible que parce que vous nous y aidez. Ce rapport bénéficie aussi du soutien de la Fondation Abbé Pierre, du magazine *Alternatives Économiques*, d'Apivia Macif Mutuelle, du bureau d'études Compas et du cabinet de conseil Tenzing.

Sommaire

Avant-propos, par Louis Maurin	3
L'essentiel du <i>Rapport sur les inégalités en France, édition 2023</i> , par Anne Brunner	6

Dossier 14

Fracture sociale, le retour

Comment évoluent les catégories sociales en France ?	16
Diplômes, revenus : les inégalités qui dessinent les classes sociales	18
Cadres et professions intermédiaires : des salaires qui augmentent nettement avec l'âge	20
Enseignement supérieur : la fin de la démocratisation ?	21
Accidents et morts au travail : surtout des hommes ouvriers	23
Budget et consommation : ce qui distingue les classes sociales	25
Le traitement inégal des catégories sociales à la télévision	28
Vote : des pratiques inégales selon l'âge et la catégorie sociale	30
Classe sociale, âge, origine : les inégalités se cumulent	32

01 Revenus 35

Une période d'incertitudes

Niveau de vie	36
Les inégalités de revenus se stabilisent	36
L'échelle des revenus	40
Qui gagne combien ?	41
Pauvres, moyens ou riches ? Les revenus par type de ménage	42
Les 10 % les plus aisés captent près du quart de l'ensemble des revenus	44
Comment évolue la répartition de la richesse en France ?	45
Cinq millions de pauvres	46
Les seuils de pauvreté progressent à nouveau	48
Combien y a-t-il de riches ?	49
Salaires	51
Combien touchent réellement les salariés en France ?	51
Les 10 % les mieux payés gagnent au moins trois fois plus que les 10 % les moins bien rémunérés	52
Profession : qui touche combien ?	54
L'écart de salaires entre les femmes et les hommes	54
Les écarts de salaires entre femmes et hommes se réduisent	57
Travail indépendant : le grand écart des revenus	58
Les rémunérations démesurées des grands patrons	60
Patrimoine	62
Qui possède combien ?	62
Le patrimoine selon l'âge	62
La part des plus fortunés augmente	63

02 Éducation 65

Une école de classe

Peut-on parler de pauvreté scolaire ?	66
Les inégalités sociales, de l'école primaire à la fin du collège	68
Du lycée aux études supérieures : de moins en moins d'enfants d'ouvriers, de plus en plus d'enfants de cadres	71
L'école française réussit aux élèves les plus favorisés	73
À milieu social équivalent, les enfants d'immigrés réussissent mieux à l'école que les autres	74
Pourquoi les garçons sont-ils majoritaires dans les études les plus sélectives ?	78

03 ◉ Travail 81

L'amélioration va-t-elle durer ?

Chômage et précarité 82

Un actif sur quatre en situation de mal-emploi 82

Le recul du chômage profite aux jeunes et aux moins qualifiés 83

Les non-diplômés en première ligne, et des diplômés déclassés 84

Le chômage de longue durée recule 86

L'emploi précaire en France 86

La précarité du salariat a été multipliée par deux en quarante ans 88

Les jeunes adultes peu diplômés, marqués par le travail précaire 89

Conditions de travail 91

Horaires décalés et journées discontinues : les conditions de travail des moins qualifiés 91

Les maladies professionnelles touchent les moins qualifiés 93

Travailleurs handicapés : des conditions de travail plus pénibles 94

Femmes et hommes 96

Bientôt autant de femmes que d'hommes actifs ? 96

La mixité des métiers progresse lentement 98

Les femmes, 2,5 fois plus souvent en temps partiel subi 100

Les femmes ne sont pas discriminées à l'embauche 102

Immigrés et non-immigrés 104

Les immigrés et leurs descendants, surexposés au chômage 104

La discrimination raciste à l'embauche persiste 107

Les immigrés exercent plus souvent des métiers pénibles 109

04 ◉ Modes de vie 111

La France qui vit bien et celle qui vit mal

Logement et environnement 112

Le confort de base des logements s'améliore, mais le mal-logement persiste 112

Bruit, humidité, chauffage : beaucoup reste à faire 113

Bruit : les familles pauvres deux fois plus touchées 114

La précarité énergétique diminue..., jusqu'à quand ? 116

Riches et pauvres, inégaux dans la capacité à polluer 117

Santé 119

L'obésité augmente plus vite chez les ouvriers et les employés 119

Les plus pauvres davantage concernés par les maladies graves de longue durée 120

Les inégalités d'espérance de vie et de durée de retraite 122

Vie politique et associative 124

Seuls 6 % des députés sont de milieux populaires 124

La part des femmes ne progresse-t-elle plus au Parlement ? 126

Un tiers des associations ont à leur tête une présidente 127

Couples 129

Tâches domestiques : l'égalité progresse dans les jeunes couples 129

Valeurs : l'homosexualité largement tolérée, mais loin d'être banalisée 130

Loisirs et culture 132

Sport : les plus favorisés se distinguent 132

Qui va au théâtre ou au concert ? 133

De moins en moins de lecteurs de livres, y compris chez les cadres 134

Près de la moitié des Français ne partent pas en vacances 136

05 ◉ Territoires 139

Réalités locales

Géographie des catégories sociales 140

Ville, périurbain, campagne : qui est riche, qui est pauvre ? 141

Les inégalités de revenus selon les régions 143

Les inégalités de revenus selon les départements 145

Les inégalités de revenus selon les villes 148

DOM : une grande pauvreté, cinq à dix fois plus élevée qu'en métropole 152

Inégalités environnementales : les communes pauvres sont-elles les plus polluées ? 153

Qui sommes-nous ? 156

Index 157

Revenus

État des lieux

Le **niveau de vie médian est de 1 880 euros par mois** pour une personne seule après impôts et prestations sociales (donnée 2020). Cela signifie que la moitié de la population gagne moins, l'autre moitié davantage.

4,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % de ce niveau de vie médian, soit avec moins de 940 euros par mois. 7,6 % de la population est concernée.

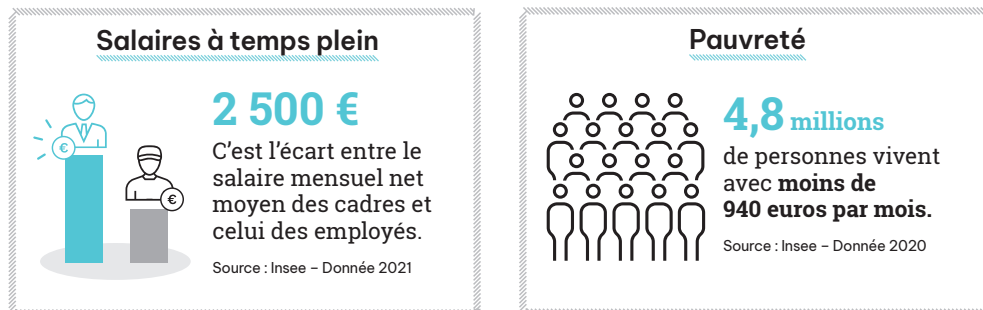
À l'autre bout de l'échelle des revenus, on compte **4,5 millions de personnes au-dessus du seuil de richesse** fixé au double du niveau de vie médian, soit 3 762 euros après impôts pour une personne seule (donnée 2020). Elles représentent 7 % de la population, ce qui signifie qu'elles gagnent plus que 93 % des Français.

Ces inégalités de niveau de vie s'expliquent principalement par les écarts de salaires. Les 10 % les mieux rémunérés en équivalent temps plein touchent plus de 4 000 euros net par mois, soit 2,9 fois plus que le salaire maximum des 10 % les moins bien payés. Chez les salariés à temps complet, **les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes**. Tous temps de travail confondus, l'écart monte à 24 %. **Les cadres touchent 2 500 euros de plus en moyenne chaque mois que les employés.**

Les écarts de rémunérations sont encore plus grands chez les indépendants et les chefs d'entreprise. Un médecin libéral, par exemple, touche près de huit fois le smic en moyenne. La rémunération des patrons les mieux payés atteint plusieurs milliers de fois le smic pour les plus élevées.

Les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus grandes encore que les inégalités de revenus. **Les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent plus de 716 000 euros, contre 4 400 euros pour les 10 % les moins dotés.**

Ce qu'il faut retenir



Les tendances



Inégalité en baisse



Inégalité en hausse



Inégalité stable



Niveau de vie

Le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches est 3,28 fois plus élevé que le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres en 2020. Ce rapport était de 3,33 en 2005. Après un pic en 2011, il revient au même niveau qu'il y a quinze ans.



Salaires femmes-hommes

Les hommes salariés à temps complet gagnent en moyenne 17 % de plus que les femmes. En 2005, cet écart était de 24 %. Les écarts de rémunérations entre femmes et hommes poursuivent leur lente diminution.



Patrimoine

Les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent à eux seuls 47 % de l'ensemble du patrimoine des ménages en 2021. Cette part était de 41 % en 2010. La concentration des patrimoines au sein des catégories favorisées augmente.

Source : Insee

Et demain ?

Nos données sur les niveaux de vie s'arrêtent en 2020. On mesure encore mal les effets de la crise sanitaire sur les inégalités de revenus et la pauvreté, mais tous les indicateurs semblent indiquer qu'elles n'ont pas explosé malgré la chute de l'activité économique.

Aujourd'hui, c'est l'inflation qui inquiète. En termes d'inégalités de revenus, son effet dépendra de la capacité de chaque catégorie à négocier des revalorisations de ses ressources à la hauteur de l'augmentation des prix. On sait néanmoins que les répercussions de l'inflation sur le pouvoir d'achat sont inégales et que les ménages modestes et moyens, notamment ceux qui ont du mal à chauffer leur logement et utilisent leur voiture pour aller au travail, sont les plus touchés, tandis que les plus aisés peuvent piocher dans leur épargne pour maintenir leur train de vie.

| Éducation

État des lieux

Le niveau de diplôme de la population est très inégal. 25 % des plus de 25 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges. À l'autre bout de l'échelle, les diplômés de niveau bac + 3 ou plus représentent 22 % de la population. Dans les jeunes générations, la part des personnes qui n'ont aucun diplôme est plus faible, mais 25 % des 25-29 ans ont au mieux un CAP ou un BEP.

Dès l'école primaire, les résultats scolaires dépendent du niveau social des familles. En CP, seuls 42 % des élèves scolarisés dans les écoles les plus défavorisées (les réseaux d'éducation prioritaire +) ont une compréhension satisfaisante des mots à l'oral, par exemple, contre 75 % de l'effectif des autres écoles publiques. Les écarts sont similaires pour la résolution de problèmes en mathématiques. Entre le CP et le CM2, environ 70 % des élèves en difficulté en français ou en mathématiques améliorent leurs résultats lorsqu'ils appartiennent à un milieu très favorisé. Cette proportion tombe à 42 % pour les élèves de milieu social très défavorisé.

En fin de troisième, les parcours scolaires divergent. Les enfants d'ouvriers représentent un tiers des élèves de CAP ou de baccalauréat professionnel, mais ils composent seulement 19 % des classes du lycée général ou technologique. Les enfants de cadres, en revanche, sont très rares en CAP (4,5 %) et rares en bac pro (8 %). Mais, avec 30 % de l'effectif, ils sont surreprésentés sur les bancs du lycée général ou technologique.

Dans l'enseignement supérieur, la sélection sociale se poursuit. Si les enfants d'ouvriers sont équitablement représentés en BTS, avec une part de 23 % des élèves – ce qui représente un progrès social majeur –, ils ne forment que 10 % des étudiants à l'université et 7 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Les enfants de cadres sont trois fois plus nombreux à l'université.

Ce qu'il faut retenir

Résultats en CP



46 % des élèves

des écoles défavorisées ont un bon niveau en résolution de problèmes mathématiques, contre 70 % dans les autres écoles.

Source : ministère de l'Éducation nationale. Données 2021

Accès aux études



À l'université, les enfants de cadres sont trois fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers.

Source : ministère de l'Éducation nationale. Données 2021-2022

Les tendances



Inégalité en baisse



Inégalité en hausse



Inégalité stable



Inégalités d'accès à l'enseignement supérieur

Dans la génération née entre 1991 et 1995, 73 % des enfants de cadres ont eu accès à l'enseignement supérieur, soit six points de plus que la génération née quinze ans plus tôt. Chez les enfants d'ouvriers et d'employés, 41 % des enfants nés entre 1991 et 1995 ont eu accès à l'enseignement supérieur, une proportion qui n'a augmenté que d'un point. L'enseignement supérieur s'est ouvert à un plus grand nombre d'élèves, mais cela a beaucoup plus bénéficié aux enfants de cadres qu'aux enfants d'ouvriers. Les inégalités d'accès aux études supérieures ont augmenté.



Proportion de bac + 5

40 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires âgés de 25 à 29 ans ont obtenu un master, un doctorat ou un diplôme d'une grande école en 2018-2020, contre 13 % des enfants d'employés et d'ouvriers. En 2008-2010, ces proportions étaient respectivement de 22 % et 6 %. En seulement dix ans, la proportion des jeunes diplômés d'un bac + 5 a doublé dans les deux catégories. Mais les écarts entre milieux sociaux ont augmenté.

Et demain ?

Le niveau d'éducation s'est élevé en France au fil des décennies, c'est une très bonne nouvelle. Tous milieux sociaux confondus, l'accès à l'enseignement secondaire s'est généralisé et l'enseignement supérieur s'est ouvert. Mais l'ensemble du système éducatif n'a rien cédé de son élitisme social. Les inégalités se sont déplacées vers le haut, rien n'indique qu'elles se résorbent vraiment.

Malgré les discours appuyés sur l'égalité des chances, les politiques menées ne permettent pas d'espérer que les métiers manuels et l'enseignement professionnel seront demain plus attirants pour les jeunes de tous milieux, ni que les méthodes très académiques d'enseignement des matières les plus théoriques permettront aux enfants des familles défavorisées d'accéder aux études les plus longues dans les mêmes proportions que ceux qui sont nés dans des familles aisées.

Travail

État des lieux

Le chômage touche certaines catégories beaucoup plus fortement que d'autres. Certains métiers tout d'abord : 17 % des ouvriers peu qualifiés sont au chômage, un taux 4,5 fois supérieur à celui des cadres. De même, les personnes sans diplôme sont trois fois plus touchées que les bac + 3 ou plus.

Les jeunes sont également beaucoup plus frappés par le manque d'emploi que les autres tranches d'âge. 17 % des actifs de moins de 25 ans cherchent un emploi, soit près de trois fois plus que la tranche d'âge 25-49 ans. Et lorsque ces jeunes ont un emploi, c'est pour plus de la moitié d'entre eux en contrat précaire (apprentissage, CDD et intérim).

Le taux d'activité des femmes est aujourd'hui très proche de celui des hommes : 84 % contre 92 % chez les 25-49 ans par exemple. Mais près d'un million d'entre elles travaillent à temps partiel alors qu'elles voudraient travailler plus, une situation qui concerne 2,5 fois plus de femmes que d'hommes.

Les immigrés sont également en situation défavorable sur le marché du travail. Leur taux de chômage est près de deux fois plus élevé que celui du reste de la population. Même à âge, niveau de diplôme et catégorie socioprofessionnelle comparables, une personne née en Afrique a 1,8 fois plus de risque d'être au chômage qu'une personne sans ascendance migratoire. Ces données et les *testings* régulièrement réalisés auprès des entreprises prouvent que les immigrés et leurs descendants se heurtent à des discriminations persistantes à l'embauche.

Ce qu'il faut retenir



Les tendances



Inégalité en baisse



Inégalité en hausse



Inégalité stable



Chômage

Le taux de chômage des ouvriers peu qualifiés est passé de 20,3 % en 2011 à 16,7 % en 2021.



Précarité du travail des jeunes

En 2020, 30 % des jeunes sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale et qui travaillent ont un contrat précaire (CDD ou intérim). Ils étaient 33 % en 2010.



Temps partiel subi

27 % des salariés à temps partiel déclarent vouloir travailler plus en 2021, contre 35 % dix ans plus tôt.

Et demain ?

Malgré les bouleversements causés par la crise sanitaire, les courbes du chômage ont repris leur tendance à la baisse entamée depuis 2016. Toutes les catégories les plus touchées par la montée du chômage depuis 2008 voient enfin des perspectives très significatives d'amélioration. Face au manque de bras, les employeurs vont-ils enfin être contraints à relever les bas salaires, à réduire la précarité et à améliorer les conditions de travail ? Pour l'heure, la précarité du travail ne diminue guère. La baisse du chômage pourrait n'être qu'une phase dans un cycle où les jeunes, les moins diplômés et les immigrés continuent de servir de variables d'ajustement aux aléas de l'économie et aux exigences des catégories stables et aisées.

| Modes de vie

État des lieux

4 % des logements n'ont ni chauffage central, ni radiateur électrique, et 23 % des ménages estiment leur logement difficile à chauffer. Cette situation concerne des ménages aux revenus très variés mais la proportion de ceux qui déclarent que leur **logement est difficile à chauffer est 2,5 fois plus importante chez les 20 % les plus pauvres** que parmi les 20 % les plus riches. De même, **souffrir du bruit de la rue ou des voisins est deux fois plus fréquent chez les ménages pauvres que chez les autres.**

Les inégalités environnementales liées au logement recoupent clairement les inégalités sociales. C'est moins vrai pour l'exposition aux pollutions de l'air ou des sols, par exemple : **les communes les plus polluées sont avant tout les grandes villes** qui abritent à la fois les habitants les plus pauvres et les plus riches.

Les conditions matérielles de vie et de travail ont un effet déterminant sur la santé. Au bout du compte, un ouvrier âgé de 35 ans peut espérer vivre jusqu'à 77,6 ans. **Un cadre peut compter sur six années de vie supplémentaires, dont cinq années de retraite en plus qu'un ouvrier, selon nos estimations.**

Les possibilités de profiter de loisirs diversifiés sont également très marquées par les moyens financiers et le niveau d'éducation. Ainsi, 71 % des cadres vont au théâtre ou à un concert au moins une fois par an, contre 38 % des employés et ouvriers. 87 % des cadres pratiquent un sport contre 53 % des ouvriers. **Deux tiers des catégories supérieures partent en vacances au moins quatre jours par an, tandis que la moitié des ouvriers et des employés en sont privés.**

La visibilité dans le débat public et la participation aux décisions sont aussi très inégalement réparties. Seule une association sur trois est présidée par une femme. Au Parlement, les femmes représentent environ 35 % des députés et sénateurs. Alors que les ouvriers et les employés représentent près de la moitié de la population active, **ces catégories populaires sont largement absentes de l'Assemblée nationale (seulement 6 % des députés)** et des écrans de télévision, ce qui conduit à une vision déformée de la société française.

Ce qu'il faut retenir

À la télé



Les cadres représentent **65 %** des personnes visibles à la télévision, les ouvriers seulement **2 %**.

Source : Arcom – Données 2021

Diabète



Les 10 % les plus modestes ont un risque **2,8 fois** plus élevé de développer un diabète que les 10 % les plus riches.

Source : ministère de la Santé – Données 2016-2017

Les tendances



Inégalité en baisse



Inégalité en hausse



Inégalité stable



Augmentation de l'obésité

18 % des ouvriers sont obèses en 2020, une proportion qui a presque doublé par rapport à 2000. Chez les cadres, cette proportion est moindre (10 %) et a beaucoup moins augmenté en vingt ans (+ 2,5 points).



Logement bruyant

Globalement, les conditions de logement continuent de s'améliorer. Mais cela ne signifie pas forcément que les inégalités entre catégories sociales diminuent. Chez les 20 % les plus aisés, la proportion de personnes qui se plaignent du bruit dans leur logement a diminué de moitié en quinze ans, passant de 22 % en 2004 à 12 % en 2019. Chez les 20 % les plus modestes, cette proportion n'a pratiquement pas reculé : elle est passée de 27 % à 25 % sur la même période.



Abstention aux élections chez les jeunes

Chez les 65 ans ou plus, la part de votants qui s'abstiennent à tous les scrutins nationaux a peu évolué entre 2007 et 2022, autour de 15 %. Chez les électeurs de moins de 30 ans en revanche, le taux d'abstention systématique est passé de 11 % à 24 %.

Et demain ?

Une attention plus grande est portée par les médias à la présence des femmes au micro et sur les plateaux télé. La parité progresse en politique. Mais lorsqu'il s'agit de la place des immigrés ou des catégories sociales défavorisées dans les médias ou les hémicycles du pouvoir, la question est loin de susciter le même soutien des journalistes et des politiques.

Pourtant, entendre plus souvent la parole des ouvriers et des employés dans les médias et dans les instances politiques, tenir compte des contraintes et de la réalité des modes de vie de l'ensemble des milieux sociaux, constituent des préalables indispensables à la construction de politiques efficaces et justes. C'est clairement le cas en matière de réforme des retraites, mais aussi en santé publique ou en ce qui concerne l'environnement, par exemple.

Dossier

Fracture sociale, le retour

Pourquoi les enfants de cadres représentent-ils moins d'un quart des élèves mais 63 % des effectifs des prestigieuses écoles normales supérieures ? Pourquoi le taux de chômage des ouvriers non qualifiés est-il de 17 % contre 4 % chez les cadres ? Les inégalités entre les classes sociales*, comme le montrent les données de notre dossier spécial sur le sujet, demeurent aigües en France.

Cela commence dès la petite enfance. Dans les écoles des territoires les plus pauvres, seuls 42 % des enfants en CP ont une maîtrise satisfaisante de la compréhension orale du vocabulaire, contre les trois quarts dans le reste du pays (voir page 68). La plongée dans un univers de concurrence scolaire, en particulier l'apprentissage précoce de la lecture^[1], creuse les inégalités. La suite du parcours ne corrige pas ces écarts, qui croissent au fil des scolarités (voir page 71).

Par la suite, au travail, les groupes sociaux se tiennent à bonne distance. Chaque année, près de 20 000 ouvriers sont victimes d'accidents graves et 500 meurent dans l'exercice de leur profession. Les chiffres sont respectivement de 1 800 et 69 pour les cadres. Aides-soignantes, maçons, travailleurs à la chaîne, livreurs, etc., les métiers du bas de l'échelle usent le corps au quotidien, avec des conséquences dans leur vie qui vont bien au-delà du travail : fatigue, maladies de longue durée, espérance de vie réduite.

En plus de se lever tôt pour travailler dur, la France populaire doit être à disposition de celle qui les commande. En contrat précaire ou payés à la tâche, ces travailleurs sont révocables à tout moment. Écartés des prises de décisions, ils n'ont pas leur mot à dire, pas même un avis sur leur propre travail et la manière dont ils l'exercent : ils doivent s'adapter à la demande, se placer au service des autres. Le contraste est grand entre les aspirations à davantage d'autonomie, nourrie par la hausse du niveau de diplôme de la population, et la réalité du travail contraint.

Arrivés à la cinquantaine, les cadres touchent en moyenne 5 000 euros net de salaire, contre 2 000 euros pour les ouvriers (voir page 20). Logements confortables, vacances lointaines, achats de services (femme de ménage, hôtels, restaurants, etc.) : le quotidien des plus favorisés n'a rien à voir avec celui des ouvriers ou des employés. Les premiers accumulent tout au long de leur vie un patrimoine qui leur offre une retraite confortable, ce qui représente une assurance contre les aléas de la vie et permet de bien doter leurs enfants. Ainsi se perpétuent les inégalités.

Les habitudes liées au milieu social interviennent parfois indépendamment du revenu. Ce n'est pas le prix des livres qui éloigne les ouvriers et les employés de la lecture et des bibliothèques. Il en est de même en matière d'alimentation, de prévention en santé, de loisirs, de vêtements,

[1] « L'enseignement précoce de la lecture, creuset des inégalités sociales à l'école », Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 23 février 2023.

de langage et dans bien d'autres domaines. Les ouvriers ont, par exemple, un budget cigarettes supérieur à celui des cadres, en dépit de revenus inférieurs (voir page 25). Nos manières de vivre sont liées à l'univers dans lequel nous évoluons, aux habitudes prises dans l'enfance, avec nos amis ou nos collègues de travail notamment.

Disqualifier l'analyse en termes de positions sociales

Le contraste est frappant entre la fracture sociale, qui nourrit d'importants conflits, et les discours médiatiques dominants aujourd'hui qui l'occultent. De très nombreux experts, de bords politiques parfois opposés, disqualifient l'analyse en termes de positions sociales. Les inégalités qui comptent pour eux sont davantage celles en lien avec la couleur de la peau, l'âge, le genre ou le territoire, et non l'origine sociale.

Il est vrai que la mise en avant des classes sociales, qui dominait au siècle dernier, a longtemps passé sous silence d'autres formes d'inégalités parfois majeures, comme celle du genre. Leur présence dans le débat aujourd'hui est en partie la conséquence de ce déni antérieur. La classe sociale est un élément qui se conjugue avec un grand nombre d'autres facteurs. Le taux de chômage (lire page 32) est un bel exemple de concentré d'effets mêlés du diplôme, de l'âge, de l'origine migratoire, etc.

La cécité contemporaine aux inégalités sociales résulte aussi du déclin du monde ouvrier, comparable à celui du monde agricole dans les années 1950. Cette mutation implique des recompositions : on confond évolution et disparition des classes sociales. Les ouvriers de l'industrie ne sont plus qu'une composante minoritaire de l'univers des classes populaires qui comprend aussi des employés peu qualifiés des services, aux conditions de vie et de travail très semblables à celles des ouvriers. La féminisation de l'emploi et la diminution du nombre de grands collectifs de travail fortement syndiqués ont joué. Les syndicats et les partis politiques peinent à représenter les univers émergents du travail, qu'ils comprennent mal.

Ce n'est pas tout. Les classes favorisées font tout pour éviter qu'on mette le sujet des classes sociales sur la table. Tout en prônant l'individualisme, elles savent s'organiser en groupes de pression actifs (*think tank*, corporations, lobbys, etc.) pour défendre leurs privilèges. Elles militent, par exemple, contre toute réforme en profondeur du système éducatif ou pour la déréglementation du marché du travail qui affaiblit les catégories populaires. Elles mettent parfois en avant des inégalités qui jouent, elles aussi, un rôle central, comme le sexisme ou les discriminations, mais qui ont l'avantage pour les milieux privilégiés de ne pas remettre en cause en profondeur l'ordre social et donc leur position dans la hiérarchie ■

Louis Maurin

*** Classe sociale :**

on utilise les termes de classe, groupe, milieu ou catégorie sociale de manière indifférente. Il s'agit de mesurer l'impact de la position sociale, déterminée par la profession, dans la société.

Comment évoluent les catégories sociales en France ?

* Professions intermédiaires :

situées entre les cadres supérieurs et les métiers d'exécution, ce sont des cadres moyens, des instituteurs, des infirmières, des assistantes sociales, etc.

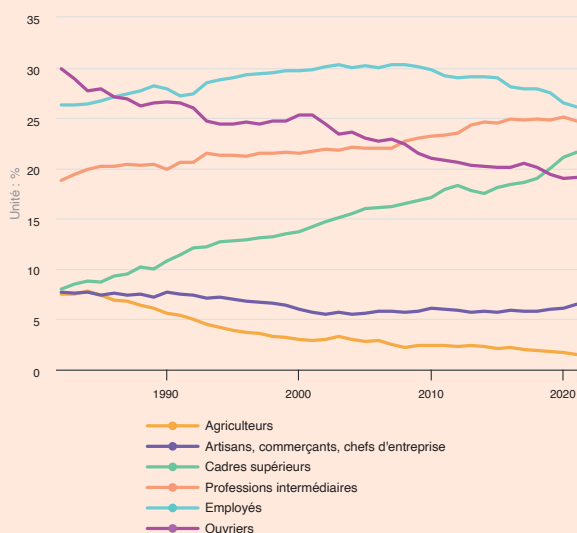
* Catégories populaires :

ouvriers et employés.

La structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle (voir encadré) est tirée vers le haut par l'élévation des qualifications, le développement du secteur des services et le déclin de l'industrie. La part des cadres supérieurs parmi les emplois a presque triplé entre 1982 et 2021, de 8 % à 22 %. Celle des anciens « cadres moyens », devenus les « professions intermédiaires* », a augmenté de 19 % à 25 %. Rassemblés, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires forment 47 % des emplois, contre 27 % au début des années 1980.

Au cours des trois dernières décennies, la part des catégories populaires* a diminué. Les ouvriers ont vu fondre leurs effectifs, de 30 % à 19 % du total. La part des employés se situe à 26 % en 2021, au même niveau qu'en 1982. Si les métiers de ces deux catégories sociales diffèrent, ouvriers et employés partagent de faibles niveaux de rémunération et de diplôme (voir page 18). Nombre d'employés exercent des métiers aux conditions similaires à celles des ouvriers : faible autonomie, pénibilité physique et forte précarité de leur statut. Ces deux grandes catégories ont des modes de vie communs et un grand nombre de couples sont formés d'un homme ouvrier et d'une femme employée.

Répartition de l'emploi par catégorie sociale



Deux autres grandes catégories sociales – composées de professions indépendantes aux statuts très inégaux – ont perdu du terrain : l'ensemble « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (de 8 % à 6,5 %) et surtout les agriculteurs exploitants (7 % à 1,5 % de l'emploi).

Baisse de la part des employés

La période récente est marquée par plusieurs évolutions, rarement évoquées dans le débat public. Depuis 2008, la part des employés a baissé de 30 % à 26 %, rompant avec des décennies de progression. L'« archipel des employés », si bien décrit par le sociologue Alain

Lecture : en 2021, 26,1 % des emplois sont des postes d'employés.

Source : Insee

Chenu^[1], vacille. Si la part des employés qualifiés décline depuis le début des années 2000, c'est aussi le cas des employés non qualifiés depuis le milieu des années 2010.

Les professions intermédiaires – le cœur des classes moyennes – sont devenues la deuxième catégorie sociale en taille (25 % des emplois), juste après les employés. La part des cadres supérieurs, dont la dynamique est réelle, est passée devant celle des ouvriers en 2019. L'allongement des scolarités et l'élévation globale des qualifications alimentent cette transformation. Enfin, la diminution historique de la part des non-salariés (artisans, commerçants et chefs d'entreprise) est enrayée depuis le milieu des années 2000. On n'assiste pas à l'explosion souvent décrite du travail indépendant^[2], même si le salariat – qui regroupe neuf emplois sur dix – semble avoir atteint un plafond.

Translation vers le haut

La structure sociale de l'emploi en France est marquée par une translation vers le haut et non par un phénomène de polarisation*, comme on l'indique parfois. La part des professions intermédiaires (le cœur des couches moyennes) et celle des cadres supérieurs (dont une partie constitue le haut des classes moyennes) progressent nettement. Le phénomène dit de « moyennisation » se poursuit à un rythme lent^[3].

* Polarisation :

croissance des emplois aux deux bouts de l'échelle, des métiers les plus et les moins qualifiés.

Comment les catégories socioprofessionnelles sont-elles construites ?

L'Insee classe la population en ensembles cohérents selon le métier exercé, à partir de critères tels que la place dans la hiérarchie du travail et le fait d'être salarié ou non. L'objectif est de décrire la société en fonction de milieux sociaux relativement homogènes.

On parle souvent de « catégories populaires » pour désigner les personnes qui travaillent à des postes d'exécution d'ouvrier ou d'employé. Les professions intermédiaires constituent le cœur des couches moyennes. Leur ancienne appellation était d'ailleurs « cadres moyens ». Une partie des ouvriers et des employés pourrait se ranger parmi les classes moyennes, de même que certains cadres « supérieurs ». Les non-salariés (agriculteurs, commerçants, etc.) sont difficiles à rattacher à une catégorie populaire, moyenne ou supérieure car ils sont composés de populations très variées.

[1] *L'archipel des employés*, Alain Chenu, Insee, 1991.

[2] Voir « Le travail à la tâche se développe peu », Centre d'observation de la société, 16 août 2020.

[3] « Des classes moyennes toujours en progression », Centre d'observation de la société, 27 mars 2023.

Encore faudrait-il éviter d'exagérer ce mouvement, qui n'est pas inéluctable. La baisse de l'emploi peu qualifié dans les services ne date que de quelques années, et elle est en partie compensée par la progression de non-salariés qui occupent des emplois d'exécution payés à la tâche, par exemple pour les plateformes de livraison de repas. Par ailleurs, la diminution en cours de la part des catégories populaires ne doit pas faire oublier que, globalement, presque un emploi sur deux demeure occupé par un employé ou un ouvrier. Les classes populaires existent encore en France ■

Diplômes, revenus : les inégalités qui dessinent les classes sociales

Peu de travaux permettent d'avoir un regard global sur les milieux sociaux et de se représenter les hiérarchies sociales en France. Deux éléments les caractérisent : le niveau de vie et le diplôme.

Commençons par le niveau de revenu. Le niveau de vie mensuel moyen se situe à 2 100 euros pour une personne seule, selon les données 2019 de l'Insee (après impôts et prestations sociales). Les montants sont très différents selon la catégorie sociale.

Niveau de vie mensuel moyen selon la catégorie sociale	
Unité : euros	
Ouvriers	1 657
Employés	1 640
Professions intermédiaires	2 121
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 304
Cadres supérieurs	3 197
Ensemble	2 099

Niveau de vie moyen pour l'équivalent d'une personne seule, après impôts et prestations sociales. **Lecture** : les ouvriers ont un niveau de vie de 1 657 euros par mois en moyenne.

Source : Insee – Données 2019

Les non-salariés (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) touchent en moyenne 2 300 euros par mois. Cette moyenne masque des écarts considérables dans ce groupe qui rassemble aussi bien un maçon, un petit commerçant, qu'un chirurgien libéral. Les inégalités de revenus sont très marquées à l'intérieur du monde des indépendants.

Avec un niveau de vie mensuel moyen de 3 200 euros, les cadres supérieurs sont au-dessus du lot. Ils perçoivent 50 % de plus que les professions intermédiaires (2 100 euros). Cette dernière catégorie constitue le cœur des classes moyennes françaises, situées entre les cadres et les milieux populaires. Employés et ouvriers ferment la marche avec environ 1 600 euros par mois en moyenne, moitié moins que les cadres supérieurs.

Les diplômes

Du côté des diplômés^[4], les écarts sont énormes. On ne sait pas mesurer, comme on le fait pour le revenu, un « diplôme médian », mais on peut noter que 74 % des cadres supérieurs disposent d'un titre scolaire supérieur à bac + 2, contre 3 % des ouvriers et 10 % des employés (données Insee 2020). Ces écarts sont liés à la définition même des catégories sociales : pour devenir cadre, il faut disposer d'un certain niveau de diplôme. Ces données ne reflètent d'ailleurs qu'un niveau scolaire, et non forcément le niveau de qualification global qui peut aussi être acquis par le biais de l'expérience ou de la formation professionnelle.

Le déclassement est loin d'être généralisé à l'ensemble des actifs. Si certains diplômés de l'enseignement supérieur exercent des professions intermédiaires, on en compte en revanche très peu parmi les ouvriers. La promotion interne est peu fréquente en France : quasiment aucun cadre n'est sans diplôme (seuls 2 % ont au mieux le brevet des collèges).

Ces données permettent d'évaluer la distance qui sépare les milieux sociaux. Chaque mois, un cadre supérieur dispose, en moyenne, de 1 500 euros de plus à dépenser qu'un ouvrier. C'est cette inégalité de revenus qui permet au premier d'épargner, de se constituer un patrimoine et d'en faire profiter ses enfants, ce qui contribue à la persistance des inégalités entre catégories sociales dans le temps. De même, les écarts de niveau de diplôme tendent à se reproduire au sein du système éducatif français qui favorise, plus que dans d'autres pays, les enfants de diplômés ■

Part des titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2 selon la catégorie sociale
Unité : %

Ouvriers	3
Agriculteurs exploitants	9
Employés	10
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	19
Professions intermédiaires	32
Cadres supérieurs	74
Ensemble	27

Lecture : 3 % des ouvriers ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2.

Source : Insee – Données 2020

[4] On observe ici les seuls actifs : ceux qui ont un emploi ou sont au chômage.

Cadres et professions intermédiaires : des salaires qui augmentent nettement avec l'âge

Les cadres supérieurs de moins de 30 ans peuvent compter sur un salaire net moyen de 2 700 euros par mois, contre 1 600 euros environ pour les ouvriers et les employés du même âge, soit un écart de 1 100 euros, selon l'Insee (données 2019 pour le secteur privé et pour des temps pleins).

Au cours de la vie active, les salaires des ouvriers et des employés évoluent peu, tandis que ceux des cadres progressent rapidement. Résultat, l'écart se creuse avec l'âge. Alors que les cadres de 60 ans et plus touchent 5 700 euros net par mois en moyenne, le salaire des ouvriers et des employés de cet âge est de l'ordre de 1 900 euros. Soit un écart de salaires d'environ 3 800 euros ou, dit autrement, les cadres âgés gagnent trois fois plus que les ouvriers et les employés du même âge.

Dès le début de la vie professionnelle, les modes de vie diffèrent selon les milieux sociaux en raison de ces écarts de salaires. Mais les conditions de vie des plus âgés sont encore plus inégales. Les niveaux de rémunération des cadres supérieurs leur permettent notamment d'épargner et de devenir propriétaires. Parvenues à l'âge de la retraite, les personnes qui ont exercé des métiers peu qualifiés reçoivent des pensions modestes, tandis que les anciens cadres, en plus de pensions plus confortables en général, n'ont plus à financer leur logement : des conditions de vie qui n'ont rien à voir entre elles.

Salaires mensuels nets moyens par âge selon la catégorie socioprofessionnelle						
Unité : euros						
	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Ouvriers	Employés	Ensemble	Écart cadres/employés
Moins de 30 ans	2 689	1 979	1 639	1 558	1 801	+ 1 131
De 30 à 39 ans	3 608	2 318	1 827	1 758	2 299	+ 1 850
De 40 à 49 ans	4 504	2 518	1 896	1 822	2 635	+ 2 682
De 50 à 59 ans	4 992	2 651	1 917	1 838	2 750	+ 3 154
60 ans et plus	5 716	2 917	1 932	1 934	3 157	+ 3 782
Ensemble	4 230	2 411	1 830	1 740	2 424	+ 2 490

Salariés en équivalent temps plein du secteur privé. **Lecture** : les employés de moins de 30 ans du secteur privé gagnent en moyenne 1 558 euros net pour un temps plein, contre 2 689 euros pour les cadres supérieurs du même âge.

Source : Insee – Données 2019

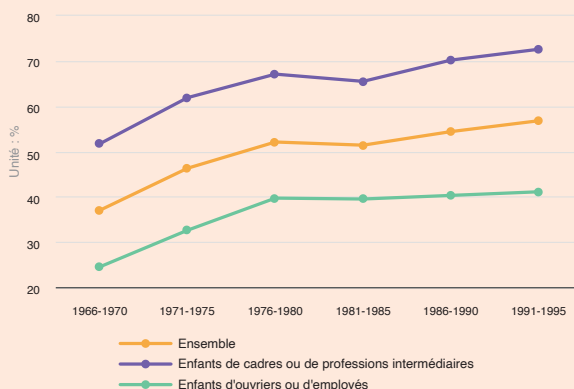
Ces données constituent une photographie des salaires sur le marché du travail à un moment donné. Une partie des jeunes employés et ouvriers pourront au cours de leur carrière accéder à un poste intermédiaire, voire de cadre, même si cette ascension sociale est rare, en particulier en France. Globalement, la perspective de voir son niveau de vie progresser concerne principalement les jeunes les plus diplômés qui entament une carrière en tant que cadre supérieur ■

Enseignement supérieur : la fin de la démocratisation ?

La progression du nombre d'étudiants a-t-elle permis de démocratiser les études supérieures ? Pas vraiment car les enfants de milieux favorisés en ont davantage profité que les enfants de milieux défavorisés. Pour mesurer ce phénomène, on peut commencer par observer la part de ceux qui ont accédé à l'enseignement supérieur au fil des générations, en fonction de leur milieu social (graphique ci-dessous). Dans les générations nées à la fin des années 1960 (les quinquagénaires d'aujourd'hui), 37 % ont continué leurs études après le baccalauréat. Pour celles nées au début des années 1990, le chiffre atteint 57 %. Une progression impressionnante. Mais la hausse a été plus importante chez les enfants issus des familles les plus favorisées (cadres et professions intermédiaires) que chez ceux de milieux populaires (employés et ouvriers) : + 21 points contre + 17 points.

L'évolution est similaire pour les diplômés (graphique page 22). Les études s'allongent, mais davantage en haut qu'en bas de la pyramide sociale. Parmi les 25-29 ans, la part d'enfants d'ouvriers et d'employés diplômés d'au moins un master a doublé, de 3,8 % à 8,2 %, entre 2008-2010 et 2018-2020. Mais celle des enfants de cadres et de professions intermédiaires aussi, de 12,8 % à 24,5 %. Dans le premier cas, la hausse représente + 4,3 points, dans le second, + 11,7 points. La part de jeunes diplômés du supérieur (tous types de diplômes confondus) a augmenté de 2,9 points dans les

Proportion d'une génération ayant eu accès à l'enseignement supérieur selon le milieu social et l'année de naissance



Lecture : dans la génération née entre 1966 et 1970, 24,5 % des enfants d'ouvriers et d'employés ont eu accès à l'enseignement supérieur.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur – Données 2020

milieux populaires, mais de 7,7 points dans les milieux favorisés. Au cours de la dernière décennie, les enfants de milieux favorisés ont donc davantage profité de l'allongement des études que les autres.

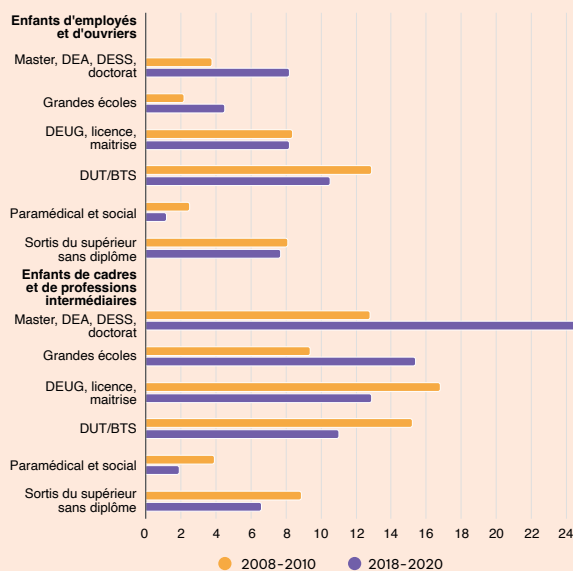
Depuis les années 1980, l'enseignement supérieur s'est ouvert à des milieux sociaux qui ne fréquentaient pas l'université auparavant. Un tiers des jeunes de 25 à 29 ans de parents ouvriers ou employés sont aujourd'hui diplômés du supérieur. Cette expansion a aussi profité aux milieux favorisés, ce qui fait que les écarts entre catégories sociales, au fond, n'ont guère diminué. Surtout, elle a porté essentiellement sur les filières techniques et sur l'enseignement universitaire généraliste. Les filières les plus sélectives (grandes écoles, écoles d'ingénieurs ou de commerce, médecine, etc.) restent fermées aux enfants d'ouvriers et

d'employés^[5]. Les dispositifs « d'ouverture sociale » mis en place dans ces filières servent surtout à appuyer la communication des établissements élitistes.

On peut même se demander si on n'entre pas dans une nouvelle phase. Entre les générations nées au début des années 1980 et celles nées au début des années 1990, le taux d'accès à l'enseignement supérieur a quasiment stagné pour les catégories populaires (de 39,5 % à 41,1 %) alors qu'il a encore augmenté de sept points pour les classes favorisées (de 65,5 % à 72,6 %). Les écarts s'accroissent. Il est trop tôt pour conclure à une fermeture de l'enseignement supérieur aux catégories populaires, mais ces données ont de quoi interroger. Elles montrent pour le moins que la démocratisation n'est pas un phénomène linéaire ■

Diplôme de l'enseignement supérieur des jeunes de 25 à 29 ans selon leur milieu social

Unité : %



Lecture : en 2018-2020, 4,5 % des jeunes de 25 à 29 ans dont les parents sont ouvriers ou employés sont diplômés d'une grande école.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur

[5] « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », Cécile Bonneau et al., Rapport IPP n° 30, Institut des politiques publiques, janvier 2021.

Accidents et morts au travail : surtout des hommes ouvriers

Près de 40 000 accidents du travail* ont entraîné une incapacité permanente en 2019 selon le ministère du Travail^[6]. 19 280 de ces accidents du travail graves* ont été constatés chez les ouvriers, contre 1 805 chez les cadres^[7]. Si on rapporte le nombre d'accidents graves au nombre d'heures de travail de chaque catégorie, leur fréquence est de 1 813 par milliard d'heures rémunérées pour les ouvriers, contre 259 pour les cadres. Soit un risque sept fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres d'être handicapé suite à un accident.

Les hommes sont 1,5 fois plus souvent victimes d'accidents du travail graves que les femmes : 1 142 cas par milliard d'heures de travail contre 737. Les hommes sont davantage présents dans les secteurs les plus dangereux : la construction (couverture, menuiserie, certains travaux de gros œuvre notamment), l'agriculture (élevage de chevaux et exploitation forestière en particulier), l'industrie minière, le travail du bois, le transport et l'entreposage (services de déménagement). Les femmes ouvrières, si elles sont moins nombreuses, sont presque aussi souvent victimes d'accidents du travail graves que les hommes (1 708 accidents par milliard d'heures de travail contre 1 840 pour les hommes).

Les accidents du travail qui ont entraîné un décès sont aussi beaucoup plus fréquents chez les ouvriers. 489 sont morts au travail en 2019, soit les deux tiers des 743 accidents mortels enregistrés cette année-là. On compte 46 décès au travail par milliard d'heures rémunérées chez les ouvriers, 4,6 fois plus que chez les cadres supérieurs. Le travail tue surtout des hommes : 91 % des décès sont masculins. Au sein des ouvriers, la fréquence des accidents mortels atteint 55 par milliard d'heures de travail chez les hommes, contre huit chez les femmes.

Les accidents graves et la mort au travail constituent un phénomène social massif qui concerne d'abord des ouvriers et des hommes. Un fait peu médiatisé rapporté à l'ampleur des souffrances qu'il entraîne dans la population ■

* Accident du travail :

accident provoquant une lésion corporelle ou psychique, quelle qu'en soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail.

* Accident du travail grave :

qui entraîne un handicap permanent.

[6] Ces données portent sur les salariés uniquement. Voir « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? », *Dares Analyses* n° 53, ministère du Travail, novembre 2022.

[7] Les données concernent l'ensemble des salariés du privé et du public, hormis les agents de la fonction publique d'État. Ni les agriculteurs, ni les indépendants ne sont comptés.

Accidents du travail graves selon la catégorie sociale et le sexe		
	Nombre	Fréquence en nombre par milliard d'heures rémunérées
Ensemble	39 653	955
Cadres et chefs d'entreprise salariés	1 805	259
Professions intermédiaires	5 100	610
Employés	9 240	830
Ouvriers	19 279	1 813
Hommes	25 885	1 142
Cadres et chefs d'entreprise salariés	1 142	270
Professions intermédiaires	2 770	728
Employés	3 148	934
Ouvriers	15 760	1 838
Femmes	13 768	737
Cadres et cheffes d'entreprise salariées	663	242
Professions intermédiaires	2 330	512
Employées	6 092	785
Ouvrières	3 519	1 708

Accidents du travail ayant entraîné un handicap permanent. Salariés du privé et du public hors agents de la fonction publique d'État. **Lecture** : en 2019, 15 760 accidents du travail graves ont concerné des hommes ouvriers.

Source : ministère du Travail – Données 2019

Accidents du travail mortels selon la catégorie sociale et le sexe		
	Nombre	Fréquence en nombre par milliard d'heures rémunérées
Ensemble	743	20
Cadres et chefs d'entreprise salariés	69	10
Professions intermédiaires	75	9
Employés	110	10
Ouvriers	489	46
Hommes	678	34
Cadres et chefs d'entreprise salariés	63	15
Professions intermédiaires	60	16
Employés	82	24
Ouvriers	473	55
Femmes	65	4
Cadres et cheffes d'entreprise salariées	6	2
Professions intermédiaires	15	3
Employées	28	4
Ouvrières	16	8

Salariés du privé et du public hors agents de la fonction publique d'État. **Lecture** : en 2019, 489 ouvriers sont décédés d'un accident du travail.

Source : ministère du Travail – Données 2019

Budget et consommation : ce qui distingue les classes sociales

Chaque année, un ménage français dépense 27 400 euros en moyenne, soit 2 300 par mois, selon l'enquête sur le budget des familles réalisée par l'Insee en 2017. Quand les cadres disposent de 3 600 euros mensuels à dépenser, les ouvriers n'ont que 2 000 euros par ménage. La composition des dépenses est riche d'enseignements sur les modes de vie. Elle permet aussi de mieux comprendre l'impact de l'inflation aujourd'hui.

Les biens de base constituent une part plus importante du budget des catégories les moins favorisées. Le poste « alimentation et boissons non alcoolisées » est – en proportion de leur budget – plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres supérieurs (16,4 % contre 13,5 %). Ces postes n'augmentent pas au rythme du niveau de vie : les cadres dépensent bien sûr un montant plus important que les ouvriers, mais cela représente un pourcentage plus faible de leurs ressources.

La façon de manger reste socialement marquée : c'est une question de moyens financiers, mais aussi d'habitudes de vie, qui diffèrent selon les milieux sociaux^[8]. Le budget « viande bovine » des cadres est supérieur à celui des ouvriers, mais ces derniers dépensent davantage pour le porc. Le prix de ces denrées n'est pas le même. Alors que les cadres ont un budget global supérieur de 30 % aux ouvriers pour l'alimentation, ils dépensent deux fois plus pour les légumes frais et le poisson. Inversement, les ouvriers, même avec des revenus très inférieurs, dépensent plus en valeur absolue (en euros) que les cadres en boissons gazeuses ou en margarine.

Le poste « tabac et boissons alcoolisées » est le seul grand poste où les ouvriers dépensent davantage en euros que les cadres, malgré leurs revenus nettement inférieurs. La différence n'est pas considérable (100 euros annuels) mais elle se rapporte à un budget bien moindre que celui consacré à l'alimentation. La consommation de tabac (300 euros de plus par an pour les ouvriers que pour les cadres) creuse l'écart. Côté alcool, les cadres surclassent les ouvriers pour les vins et champagnes, les ouvriers les dépassent pour les alcools forts et la bière. On retrouve à la fois l'effet des prix (notamment pour les vins), du rapport au corps et des habitudes de vie des catégories sociales.

[8] Voir « Les différences sociales d'alimentation », Analyse n° 64, Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, octobre 2013.

En matière de logement, les cadres dépensent davantage en loyers et en charges en valeur absolue (1 350 euros de plus par an que les ouvriers), même si cela représente une part inférieure de leurs revenus. Ces différences de dépenses traduisent des écarts en matière de surface et de qualité des logements. En outre, les cadres dépensent plus pour se loger dans les quartiers privilégiés, plus onéreux.

Enfin, le poste « communications » est plus élevé en pourcentage chez les ouvriers que chez les cadres (3,4 % du budget contre 2,1 %), en grande partie parce qu'il s'agit d'abonnements à frais fixes.

Les budgets qui se ressemblent

Le poste « santé » est équivalent en pourcentage (1,7 %) pour les deux catégories sociales, ce qui représente 380 euros de plus par an pour les cadres. Une petite moitié de ces dépenses supplémentaires vient des médicaments non remboursés, l'autre des rendez-vous médicaux. Les plus aisés consultent plus souvent, notamment les médecins qui pratiquent des dépassements d'honoraires.

Même équivalence pour le budget « transports » (environ 17 %), mais l'importance de ce poste fait que les cadres y consacrent bien davantage en euros que les ouvriers (7 200 euros par an contre 4 300 euros). La seule ligne « achat d'automobile » représente 7 % du budget total des cadres et des ouvriers. C'est surtout le type de véhicule qui fait la différence car les deux catégories dépensent quasiment autant en carburant, environ 1 300 euros. Ce qui aggrave l'impact des hausses de prix en bas de l'échelle des revenus.

Cadres et ouvriers consacrent aussi une part équivalente de leur budget pour l'habillement et les chaussures, un peu plus de 5 %. Cela signifie que les premiers dépensent 1 100 euros de plus par an dans ce domaine. Chaque année, les cadres consacrent l'équivalent de deux mois de smic à leur garde-robe. Malgré l'essor du prêt-à-porter à partir des années 1970, le type de tenue, de marques, la façon même de porter les vêtements distinguent toujours les univers sociaux.

Les postes pour lesquels les cadres dépensent plus

En matière d'éducation, le budget consacré par les ménages reste faible en France grâce à sa prise en charge par les services publics : 1,3 % pour les dépenses des cadres et 0,5 % pour celles des ouvriers. Tout de même, les cadres y consacrent en moyenne 475 euros de plus par an. Du fait des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, où les ouvriers sont beaucoup moins représentés (ou en sont parfois exonérés), mais aussi du fait des dépenses pour les cours particuliers ou l'enseignement privé.

Les cadres dépensent 3 000 euros de plus par an que les ouvriers dans le domaine des loisirs et de la culture. Ce poste représente 11,3 % et 7,9 % du total de leur budget respectif. Les cadres achètent des équipements plus onéreux, sortent et lisent beaucoup plus. Un niveau de revenus supérieur permet d'avoir accès à des biens et services que d'autres moins bien lotis ne peuvent pas s'offrir.

Même chose pour le poste « meubles et équipement de la maison » : les cadres y consacrent 6,5 % de leur budget total contre 4,6 % pour les ouvriers. Pour une part, il s'agit de l'effet des prix : les cadres n'ont guère besoin de plus de vaisselle, de tables ou de canapés que les ouvriers, mais leurs dépenses dans ce domaine sont trois fois plus élevées. Le gros de la différence entre cadres et ouvriers se loge moins dans le mobilier que dans l'utilisation de services domestiques qui coutent 840 euros aux cadres par an, contre 54 euros seulement aux ouvriers.

Enfin, l'écart est encore plus grand pour le chapitre « hôtels et restaurants » : les cadres y consacrent une part presque deux fois plus grande de leurs revenus que les ouvriers (10,7 % contre 5,5 %), c'est-à-dire 3 300 euros de plus par an, soit une dépense 3,5 fois supérieure. Ils vont plus souvent au restaurant, dans des établissements où l'addition est élevée, fréquentent beaucoup plus les hôtels, et de gamme plus élevée. Ce poste du budget des ménages fait aussi partie de ceux qui distinguent.

Mode de vie et porte-monnaie

Dans une société marchande, le budget des ménages dessine une bonne partie des modes de vie : de l'accès au logement en passant par les vacances, l'équipement du foyer ou l'alimentation, bien gagner sa vie classe énormément.

Structure de la consommation des cadres et des ouvriers			
Unité : %			
	Cadres supérieurs	Ouvriers	Écart entre cadres supérieurs et ouvriers
Alimentation et boissons non alcoolisées	13,5	16,4	- 2,9
Boissons alcoolisées et tabac	1,9	3,9	- 2,0
Habillement et chaussures	5,5	5,4	0,1
Logement et charges	13,4	18,4	- 5,0
Meubles et équipement du foyer	6,5	4,6	1,9
Santé	1,8	1,6	0,2
Transports	16,8	17,5	- 0,7
Communications	2,1	3,4	- 1,3
Loisirs et culture	11,3	7,9	3,4
Enseignement	1,3	0,5	0,8
Restauration et hôtels	10,7	5,5	5,2
Divers	15,2	14,9	0,3
Ensemble	100	100	

Lecture : les cadres consacrent en moyenne 13,5 % de leur budget à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées.

Source : Insee — Données 2017

La distinction se loge plus souvent qu'auparavant dans les détails moins visibles de la consommation (le type de voiture et non le fait d'en avoir une, par exemple) et dans l'accès à des services (voyages, emplois domestiques, etc.) que l'on voit moins, mais qui classent tout autant et offrent des conditions de vie bien meilleures quand on a les moyens de se les offrir.

Ces données permettent aussi de mieux comprendre l'impact de la hausse des prix des biens de base. Le taux d'inflation est une moyenne nationale qui n'est pas totalement représentative de la hausse des prix pour les catégories populaires, quand les prix de l'alimentaire ou de l'énergie, par exemple, progressent plus vite que pour les autres postes. S'ajoute à cela l'importance plus grande aujourd'hui de postes dont le budget ne peut guère s'ajuster à la baisse, comme l'ensemble des abonnements (box Internet, téléphone portable, frais bancaires) ou les assurances, qui réduisent le reste à vivre en bas de l'échelle des revenus ■

Le traitement inégal des catégories sociales à la télévision

À la télévision, les catégories sociales n'ont pas toutes la même place. Les cadres supérieurs représentent 10 % de la population, mais composent les deux tiers des personnes visibles sur le petit écran (dans les fictions, divertissements ou encore les programmes d'information), selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)^[9]. L'étude a été réalisée en observant les personnes qui prennent la parole sur les principales chaînes. Les professions intermédiaires, le cœur des classes moyennes, ne sont que 5 % à la télévision, alors qu'elles forment 14 % de la population. Si les employés sont un peu moins sous-représentés (8 % contre 15 % dans la population), les ouvriers sont presque invisibles : seulement 2 % des personnes entendues à la télévision, alors qu'ils représentent 12 % de la population. Au total, les classes supérieures forment 75 % des intervenants du petit écran pour 28 % de la population.

Ces données sont fragiles : la catégorie sociale des personnes qui s'expriment à la télévision est évaluée par des experts qui visionnent les programmes. Elle n'est pas affichée par celui ou celle qui passe à l'antenne.

[9] Voir « Rapport sur la représentation de la société française dans les médias audiovisuels », Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, rapport remis au Parlement en juillet 2022.

Les retraités sont considérés comme un groupe social alors que l'on devrait les ranger dans leur ancienne catégorie sociale (cadres, ouvriers, employés, etc.).

La sur-représentation des cadres est normale puisque la télévision fait intervenir des experts, ce qui est une bonne chose : il vaut mieux demander l'avis d'un médecin sur les mesures à prendre pour lutter contre une pandémie que recueillir les préconisations du premier venu. C'est l'ampleur des inégalités de représentation entre les catégories sociales qui pose problème. Les cadres sont 30 fois plus présents à l'antenne que les ouvriers et 6,5 fois plus qu'ils ne le devraient si le temps d'antenne était réparti en fonction de leur part dans la population. La télévision construit une image déformée de la société, plus favorisée que ce qu'elle est en réalité. Les catégories populaires sont privées de parole alors que leur avis mériterait au moins d'être entendu.

La crise des « gilets jaunes », durant laquelle certains des représentants du mouvement ont pu avoir davantage de temps d'antenne, a mis en lumière ce contraste. On a vu apparaître de nouvelles figures sur les plateaux de télévision. En refusant l'expression de certains groupes de la société, on accroît le succès d'émissions où les intervenants disent donner la parole au peuple. Une parole déformée, dans l'excès et la polémique, pour rechercher le plus grand spectacle et augmenter l'audience afin de maximiser les ressources publicitaires.

Il faudrait, en outre, pouvoir dépasser cette mesure du temps d'antenne. Le déséquilibre provient autant du temps donné à telle ou telle personne que des possibilités d'expression : ceux qui représentent le pouvoir (cadres dirigeants, experts, élus, etc.) ont droit à un traitement bien plus favorable – en termes d'interruption, de contradiction, etc. – que les catégories populaires ou leurs représentants (les syndicalistes notamment). Les premiers sont plus souvent présentés dans des situations plus avantageuses que les seconds.

L'égalité de présence des catégories sociales à la télévision n'est pas une fin en soi. Mais la situation actuelle a un impact sur la construction de l'image des groupes sociaux et notamment sur la représentation des

Représentation des catégories sociales à la télévision

Unité : %

	Part dans la population	Représentation à la télévision
Artisans, commerçants	3	4
Agriculteurs exploitants	1	1
Cadres, professions intellectuelles libérales et chefs d'entreprise	10	65
Professions intermédiaires	14	5
Employés	15	8
Ouvriers	12	2
Retraités	33	2
Autres inactifs	12	13

Ces données sont constituées à partir du visionnage des principales chaînes de télévision.

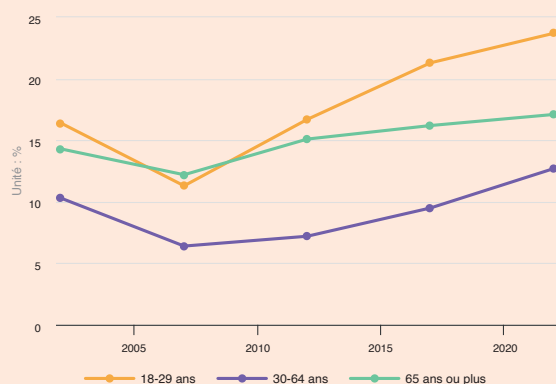
Source : Arcom – Données 2021

intérêts des moins favorisés. Cette déformation influence les politiques publiques qui, décalées, nourrissent à leur tour des tensions sociales. Alors que la situation des femmes ou des minorités visibles suscite un débat important, on ne peut que s'étonner du désintérêt médiatique concernant les milieux populaires ■

Vote : des pratiques inégales selon l'âge et la catégorie sociale

L'abstention progresse en France à la plupart des scrutins, sauf à l'élection présidentielle et aux élections européennes^[10]. En 2022, 15,8 % des électeurs se sont abstenus aux deux tours des élections législatives et présidentielles (l'Insee parle « d'abstention systématique »), un phénomène en augmentation depuis les élections de 2007, selon une étude de l'Insee^[11].

Abstention systématique aux élections législatives et présidentielles selon l'âge



Lecture : 23,7 % des inscrits âgés de 18 à 29 ans n'ont voté à aucun tour des élections nationales en 2022.

Source : Insee

Le niveau global de l'abstention masque des écarts considérables selon les catégories de population, notamment selon l'âge et le milieu social. L'abstention systématique aux élections nationales a très peu progressé pour les 65 ans et plus. Pour les 30-64 ans, elle a diminué entre 2002 et 2007 et a remonté ensuite pour revenir à un niveau légèrement supérieur à celui du début des années 2000. À partir de 30 ans, la part de ceux qui ne votent pas demeure très réduite. Ce n'est pas le cas pour les 18-29 ans. La baisse de 2007 a été suivie par une progression bien plus importante : en vingt ans, l'abstention systématique est passée de 16 % à 24 %. Un quart des jeunes n'a participé à aucun scrutin de 2022.

[10] Voir « Abstention : une hausse ni généralisée, ni inéluctable », Centre d'observation de la société, 13 juin 2022.

[11] « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », Elisabeth Algava, Kilian Bloch, *Insee Première* n° 1929, Insee, novembre 2022.

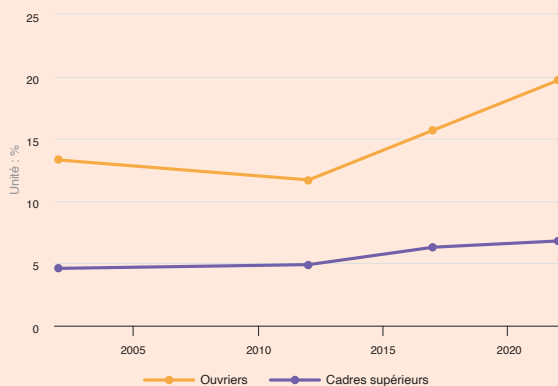
Les écarts se sont très nettement creusés selon les milieux sociaux. Très peu de cadres s'abstiennent à tous les scrutins (6,8 % en 2022). En revanche, la part d'abstentionnistes systématiques est passée de 13,3 % en 2002 à 19,7 % en 2022 chez les ouvriers.

Le diplôme est le facteur déterminant du vote : la part d'abstentionnistes systématiques a presque doublé entre 2002 et 2022 chez les non-diplômés, de 16,6 % à 30,4 %. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, elle a aussi progressé, mais seulement de 5,9 % à 9,5 %. Si l'on croise les facteurs d'âge et de milieu social, l'abstention atteint des records : en 2022, la moitié des 18-29 ans sans diplôme n'ont voté à aucun scrutin, contre 17 % des jeunes diplômés du supérieur.

Contrairement à un discours répandu, les Français continuent à voter en nombre pour les scrutins qui comptent le plus. Trois quarts des électeurs ont pris part au premier tour de l'élection présidentielle en 2022, un niveau du même ordre qu'aux élections précédentes. Une partie du déclin du vote aux législatives vient du fait que, depuis 20 ans, elles suivent l'élection présidentielle, ce qui leur donne un rôle secondaire.

La désaffection principale vient des électeurs les plus jeunes et issus des milieux populaires. Ce phénomène résulte de nombreux facteurs. Une partie de la population en grande difficulté sociale mesure mal l'enjeu des élections

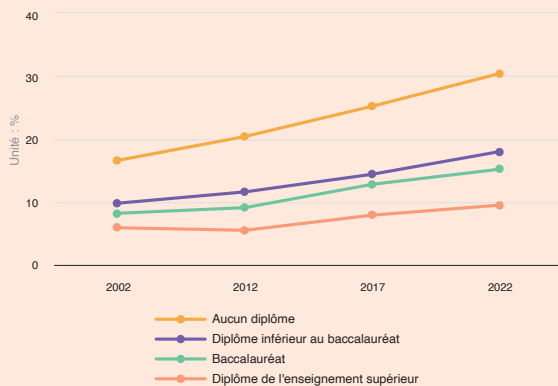
Abstention systématique aux élections législatives et présidentielles chez les ouvriers et les cadres



Lecture : 19,7 % des ouvriers inscrits n'ont voté à aucun tour des élections nationales en 2022.

Source : Insee

Abstention systématique aux élections législatives et présidentielles selon le diplôme



Lecture : 9,5 % des inscrits diplômés de l'enseignement supérieur n'ont voté à aucun tour des élections nationales en 2022.

Source : Insee

et a d'autres préoccupations, ce qui n'a rien de récent^[12]. La focalisation médiatique sur l'élection présidentielle fait passer les autres scrutins au second plan. Il est donc logique que l'on vote beaucoup moins aux législatives. Le phénomène nouveau, c'est que les partis politiques de gauche, qui traditionnellement mobilisaient l'électorat populaire, n'arrivent plus à les convaincre de se déplacer. Selon une enquête de l'institut de sondage Ipsos réalisée après les législatives de 2022, près des deux tiers des ouvriers n'ont pas voté et, parmi ceux qui ont voté, 18 % l'ont fait pour la Nupes et 45 % pour le Rassemblement national ■

Classe sociale, âge, origine : les inégalités se cumulent

Comme le montrent nos très nombreuses données, ouvriers et employés sont le plus souvent dans une position inférieure, avec de bas niveaux de revenus et des conditions de travail difficiles. Ils sont aussi en moins bonne santé, ils vivent dans des conditions de logement défavorables, et ont aussi un accès restreint aux loisirs. D'une manière générale, les écarts entre catégories sociales s'inscrivent dans un ensemble d'autres inégalités. Par exemple, une jeune ouvrière d'origine sénégalaise musulmane a des risques de subir des inégalités liées à son milieu social, mais aussi à son âge, à son sexe, à sa couleur de peau et à sa religion. Les inégalités forment un système d'ensemble avec des facteurs qui se conjuguent, se renforcent ou, parfois, se compensent.

L'enquête sur l'emploi de l'Insee permet d'en donner une illustration. En moyenne, le taux de chômage était de 8 % pour l'année 2020, selon l'Insee. Entre des cadres âgés de 30 à 49 ans nés en France et de jeunes employés immigrés, ce taux varie de 3,2 % dans le premier cas à 19,6 % dans le second, soit six fois plus. Les trois facteurs observés ici se combinent^[13] : la catégorie sociale (le taux de chômage des cadres supérieurs est de 3,7 %, alors que celui des ouvriers atteint 11,4 %) ; l'âge (15,9 % des jeunes actifs sont au chômage alors que 5,5 % des 50 ans ou plus sont dans ce cas) ; le fait d'être immigré ou non (le taux de chômage des premiers est de 12,9 % contre 7,4 % pour les seconds).

[12] *Le Cens caché*, Daniel Gaxie, Le Seuil, 1978.

[13] Des facteurs qu'il faudrait pouvoir compléter avec, par exemple, la couleur de la peau, le handicap, la situation familiale, etc.

Comment démêler le rôle propre à chaque facteur en matière de chômage ? L'exercice est difficile. Il est pourtant indispensable car certaines statistiques sont trompeuses. Par exemple, les immigrés sont, en moyenne, moins diplômés que les non-immigrés. Si on ne prend pas en compte ce paramètre, on observe des écarts qui sont liés au fait d'avoir migré, mais aussi de ne pas avoir fait de longues études (voir page 104). Dans le domaine des inégalités à l'école, l'effet est saisissant : quand on observe les résultats scolaires, les enfants d'immigrés réussissent moins bien mais, à niveau de diplôme des parents équivalent, ils réussissent mieux. Résultat, l'effet de l'immigration à l'école est plutôt positif (voir page 74).

Taux de chômage selon l'âge, l'origine et la catégorie sociale									
Unité : %									
	Tous âges		De 15 à 29 ans		De 30 à 49 ans		50 ans ou plus		Ensemble
	Immi- grés	Non-im- migrés	Immigrés	Non-im- migrés	Immigrés	Non-im- migrés	Immigrés	Non-im- migrés	
Cadres supérieurs	6,6	3,5	8,2	5,1	6,8	3,2	5,1	3,2	3,7
Professions intermédiaires	9,1	4,5	13,7	7,6	9,7	3,7	5,7	4,0	4,8
Employés	12,9	8,1	19,6	12,7	14,9	7,1	7,3	6,1	8,7
Ouvriers	15,3	10,7	18,0	14,7	16,5	10,0	12,0	8,1	11,4
Ensemble	12,9	7,4	19,4	15,2	13,6	5,7	8,9	5,0	8,0
	8,0		15,9		6,5		5,5		

Lecture : le taux de chômage des cadres supérieurs immigrés est de 6,6 %.

Source : Insee – Données 2020

Pour aller plus loin^[14], il faut utiliser des outils statistiques complexes qui isolent l'effet d'un seul paramètre et qui mesurent une situation « toutes choses égales par ailleurs »^[15]. Ainsi, une étude de l'Insee (de 2013) montrait que le risque d'être au chômage des 15-24 ans était 2,1 fois supérieur à celui des 60 ans ou plus, celui des immigrés, 1,9 fois supérieur à celui des non-immigrés, et celui des ouvriers 2,4^[16] fois plus élevé que

[14] En France, les débats sont parfois très vifs sur l'articulation des inégalités de classe sociale, de genre et de couleur de peau, mais les rares travaux statistiques sur le sujet sont peu médiatisés.

[15] « Comment démêler les "causes" des inégalités dans les statistiques ? », Alex Alber, Observatoire des inégalités, 16 avril 2021.

[16] « Chômage de longue durée : la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés », Jérôme Lê, Sylvie Le Minez, Marie Rey, *in France, portrait social 2014*, Insee, novembre 2014.

celui des cadres supérieurs. Malheureusement, on manque d'études de ce type. Pour les réaliser, il faut des échantillons de population très grands que l'on subdivise par critères distinctifs, et certaines données, comme la couleur de la peau, ne sont pas disponibles.

Dans la vie réelle, une personne ne se résume pas à une caractéristique isolée comme le genre, la couleur de peau ou le milieu social. Un individu est concerné par des caractéristiques qui lui sont propres, défavorables ou non, qui peuvent se compenser ou s'additionner. Comprendre les inégalités dans leur globalité consiste donc à la fois à faire apparaître l'impact de ces différentes caractéristiques et à prendre en compte un système d'ensemble ■

01 Revenus

Une période d'incertitudes

La plupart des indicateurs laissent entrevoir une stabilisation des inégalités de revenus depuis une vingtaine d'années, au moins jusqu'en 2019. Les années 1970 et 1980 ont été marquées par une forte baisse, les années 1990 et le début des années 2000 par une remontée, puis les écarts se sont réduits dans les années 2010.

On reste dans une assez grande incertitude pour décrire ce qui se passe depuis 2019, c'est-à-dire pour les quatre dernières années. Les chiffres sur les inégalités de revenus en 2020 ont été publiés par l'Insee mais « non validés » (voir encadré page 36) en raison de la crise sanitaire. La suppression de la taxe d'habitation va élever le niveau de vie des plus riches. Les mesures fiscales de 2022 ont augmenté de 1 200 euros le niveau de vie annuel pour un adulte seul appartenant aux 5 % les plus riches, soit trois fois plus que celui des 5 % les plus pauvres^[1], selon l'OFCE.

La grande interrogation porte sur l'impact de l'inflation. Les produits de base, ceux qui augmentent le plus (alimentation, énergie, carburant), représentent une part plus importante des budgets des personnes à bas revenus. Comme l'a montré une étude de l'Insee^[2], elles sont davantage pénalisées. Plus largement, tous ceux pour qui le chauffage ou les carburants représentent un poste important sont dans ce cas, comme les personnes éloignées de leur lieu de travail ou des personnes âgées qui doivent maintenir la température de leur logement toute la journée.

Un bras de fer se joue dans la revalorisation des revenus : ceux qui n'obtiendront pas d'augmentations au rythme des prix seront perdants. On peut espérer que le pouvoir d'achat du smic, des minima sociaux et des prestations sociales ne sera pas trop écorné, même si certains freinent sur la revalorisation des minima sociaux. Par ailleurs, un grand nombre d'actifs ne seront pas augmentés, notamment les employés et ouvriers peu qualifiés des petites entreprises et les indépendants les plus fragiles.

Il est temps que s'engage un débat national sur les revenus au Parlement. Il devrait porter sur des questions de base : quel est le revenu minimum sous lequel personne ne doit tomber ? Quel minimum doit-on pouvoir tirer de son travail ou de sa retraite ? Qui peut participer, et dans quelle proportion, à l'effort fiscal collectif indispensable pour disposer de services publics de qualité ? Comment réduire l'évasion et la fraude fiscales ? Ce chapitre apporte des données nécessaires à ce débat ■

[1] « Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et 2023 », Pierre Madec *et al.*, Policy Brief n° 112, OFCE, février 2023.

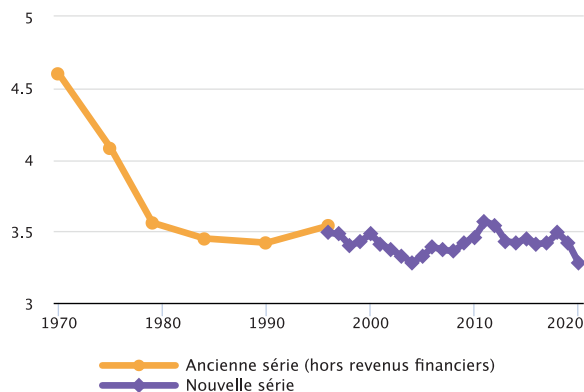
[2] « La croissance résiste, l'inflation aussi », Note de conjoncture, Insee, mars 2023.

Niveau de vie

Les inégalités de revenus se stabilisent

Les inégalités de niveau de vie jouent au yoyo en France : une année, elles augmentent, une autre, elles diminuent. Si on prend un peu de recul, on observe plutôt une tendance à la stabilisation au cours des quinze dernières années, malgré un pic atteint en 2011-2012. Les principaux indicateurs sont, en 2020, à un niveau proche de 2005. Cette tendance est malgré tout bien fragile.

Évolution du rapport entre les revenus des plus riches et ceux des plus pauvres



Rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches et le maximum des 10 % les plus pauvres. Revenus après impôts et prestations sociales.
Lecture : en 2020, le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches est 3,28 fois supérieur au niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres.

Source : Insee

Au vu du rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (dit « **rapport interdécile** »), on a assisté à une baisse très nette des inégalités de revenus dans les années 1970. Ce mouvement s'interrompt à partir des années 1980. En 1970, les 10 % les plus riches avaient un niveau de vie minimum 4,6 fois plus élevé que le maximum des 10 % les plus pauvres. En 1984, ce rapport est de 3,45. Depuis, il oscille autour de cette valeur. L'année 2020 fait apparaître une baisse (3,28), mais l'Insee ne valide pas ses propres chiffres et conclut à un « *léger recul des inégalités de niveau de vie en 2020* ».

Nos données sur les revenus

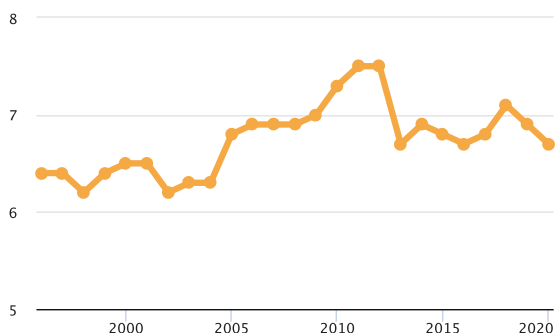
Sauf indication contraire, nos données portent sur des revenus mensuels pour l'équivalent d'une personne seule, après impôts et prestations sociales. C'est ce que le statisticien appelle le « niveau de vie », mais nous employons parfois le terme de « revenus » pour simplifier. Les dernières données disponibles portent sur 2020. L'Insee les a publiées mais « non validées », étant donné les difficultés de collecte pendant la crise sanitaire.

Ce rapport interdécile est un indicateur imparfait : il ne prend pas en compte l'évolution de ce que touchent les très riches, ceux situés très au-dessus du seuil d'entrée dans les 10 % les plus aisés. Pour mesurer les inégalités sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, y compris l'évolution des revenus des plus riches, on doit utiliser d'autres indicateurs.

Le **rapport des niveaux de vie moyens** divise ce que touchent en moyenne les 10 % les plus favorisés par ce que perçoivent les 10 % les plus pauvres, et non les limites de ces tranches (avec le rapport interdécile, on comparait le plus riche des pauvres au moins riche des riches). Entre 1996 et 2004, le rapport entre les niveaux de vie moyens des deux extrémités de l'échelle des revenus reste assez stable : les plus riches touchent environ 6,5 fois plus que les plus modestes. Il bondit entre 2004 et 2011 pour atteindre un sommet à 7,5. Il est revenu à 6,7 en 2020, son niveau de 2005.

L'**indice de Gini** est plus complet. Il compare la répartition des revenus dans toute la population à une situation d'égalité théorique. Plus il est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité. Plus il tend vers un, plus l'inégalité est forte. Cet indice diminue jusqu'au milieu des années 1990, se stabilise ensuite, puis augmente dès 1999. À cette période, les revenus des plus favorisés progressent rapidement. On assiste alors à un tournant dans l'histoire des inégalités de niveau de vie en France, qui se remettent à augmenter fortement jusqu'à un sommet de 0,305 atteint en 2011. À 0,284 en 2020, l'indice est proche de son niveau de 2004.

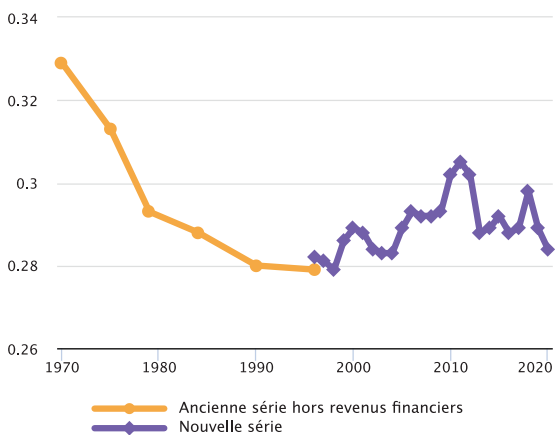
Évolution du rapport entre les revenus moyens des plus riches et ceux des plus pauvres



Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres. Après impôts et prestations sociales, pour une personne seule. **Lecture** : en 2020, le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches est 6,7 fois plus élevé que le revenu moyen des 10 % les plus pauvres.

Source : Insee

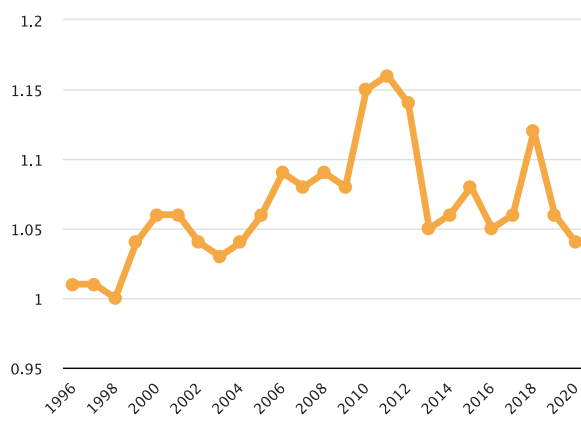
Évolution de l'indice de Gini



Après impôts et prestations sociales. **Lecture** : en 2020, l'indice de Gini des niveaux de vie, après impôts et prestations sociales, est de 0,284 en France.

Source : Insee

Évolution du ratio de Palma



Rapport entre la part des revenus perçue par les 10 % les plus aisés et celle des 40 % les plus pauvres. Revenus après impôts et prestations sociales. **Lecture :** en 2020, les 10 % les plus aisés perçoivent une masse de revenus 1,04 fois plus importante que l'ensemble des 40 % les plus modestes, alors que ces derniers sont quatre fois plus nombreux.

Source : Insee

Ces évolutions sont confirmées par un autre indicateur d'inégalités de revenus, bien moins connu, mais plus facile à comprendre : le « **ratio de Palma** ». Celui-ci rapporte la masse des revenus perçue par les 10 % les plus riches à celle que reçoit l'ensemble des 40 % les plus pauvres. En zoomant sur les vingt dernières années, on observe que les 10 % les plus riches percevaient en 1998 la même masse de revenus que l'ensemble des 40 % les plus pauvres, alors que ces derniers sont quatre fois plus nombreux. Le ratio de Palma était alors de 1. La part captée par les plus riches dans l'ensemble des revenus a progressé significativement ensuite, pour atteindre un sommet à 1,16 en 2011. Entre 2013 et 2017, le

ratio est redescendu autour de 1,05. Il atteint 1,12 en 2018, mais revient à 1,04 en 2020, un niveau identique à 2004.

Observées à travers ces quatre grands indicateurs, les inégalités de niveau de vie n'explorent pas dans notre pays. Il faut néanmoins apporter plusieurs nuances à ce tableau.

Premièrement, la tendance historique à la baisse s'est retournée. Tout au long des années 1970 à 1990, les revenus des pauvres et des riches avaient tendance à se rapprocher. À la fin des années 1990, les écarts entament quinze années de hausse pour culminer en 2011-2012. Les hiérarchies se renforcent.

Deuxièmement, la fragilité des données 2020, soulignée par l'Insee, invite à la prudence. Les difficultés de collecte et l'ampleur des mesures exceptionnelles de soutien aux revenus pendant la crise sanitaire rendent les données peu significatives. La tendance semble à la stabilité si on se place sur une durée d'une quinzaine d'années. Il faudra attendre les données 2021 pour vraiment mesurer si elle se confirme.

Troisièmement, cette stabilité peut masquer des évolutions divergentes selon les catégories. En particulier, le sort des plus âgés s'améliore du fait de l'élévation très nette des montants du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé, et de carrières professionnelles plus longues pour les femmes qui arrivent à l'âge de la retraite. À l'opposé, les jeunes

subissent les effets des emplois précaires, des bas salaires et d'un taux de chômage élevé. La baisse du chômage depuis 2016 leur est toutefois favorable.

Enfin, ces données portent toutes sur des indicateurs dit « relatifs » d'inégalité. Dans la vie de tous les jours, on ne se compare pas de manière « relative » (en ratio), mais en euros, de manière dite « absolue », surtout à court terme. Par exemple, entre 2015 et 2020, le niveau de vie moyen annuel des 10 % les plus pauvres s'est accru de 860 euros, alors que celui des 10 % les plus riches a progressé de 1 360 euros, soit 1,6 fois plus. En euros (inflation déduite), les écarts continuent de s'accroître.

La prudence est de mise. La montée de l'inflation en 2022 va toucher de façon très inégalitaire les ménages. Les plus modestes consacrent une proportion plus importante de leurs revenus aux biens dont les prix augmentent. Même en supposant que les salaires soient augmentés du même pourcentage de l'inflation – ce qui ne sera probablement pas le cas pour tous –, les catégories populaires et les classes moyennes risquent de perdre bien plus de pouvoir d'achat que les plus aisés, qui n'utilisent pas tous leurs revenus pour consommer, et qui peuvent piocher dans la part confortable qu'ils consacrent à l'épargne. L'évolution du chômage dans les mois et les années qui viennent sera également déterminante, à condition que les emplois créés soient réellement rémunérateurs et moins précaires ■

Comparer des niveaux de vie dans le temps

Quand on étudie les évolutions des inégalités par niveau de vie entre deux années, il faut garder en tête que l'on compare des populations différentes. Prenons, par exemple, les 10 % les plus riches. Selon une étude de l'Insee, environ 15 % des 10 % les plus riches de 2013 ne l'étaient plus en 2014^[1]. Pour les 10 % les plus pauvres, cette proportion est de 20 % sur la même période. On n'observe pas l'évolution des revenus de 10 % de la population dans le temps, mais on compare le niveau de vie du groupe des 10 % à un moment donné par rapport à un autre.

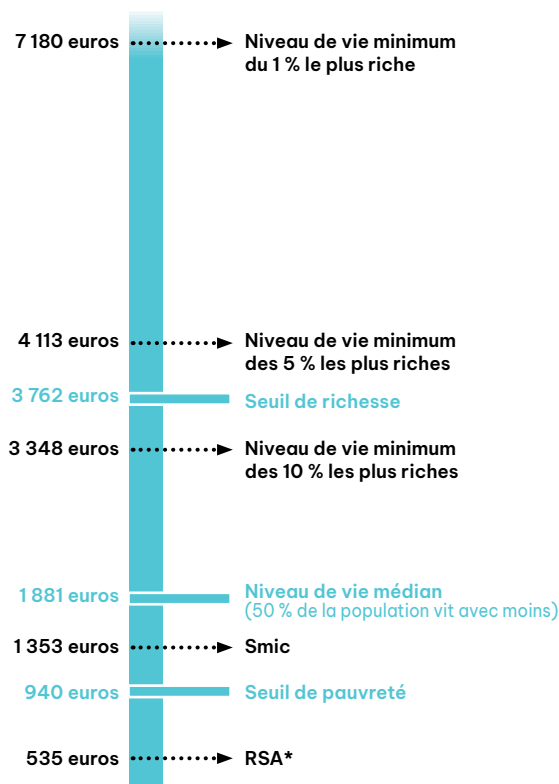
[1] Voir « Les très hauts revenus en 2015 », Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, *in Les revenus et le patrimoine des ménages*, éd. 2018, Insee, juin 2018.

L'échelle des revenus

Du revenu de solidarité active (RSA) aux rémunérations des grands patrons ou des stars du sport et du show-business, l'amplitude des revenus est immense en France. Notre échelle des revenus vise à donner quelques points de repère.

L'échelle des revenus de l'Observatoire des inégalités

Unité : euros mensuels



Seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, seuil de richesse au double. Pour une personne seule, après prestations sociales et impôts. *Forfait logement déduit.

Sources : Insee et gouvernement – Données 2020 pour les niveaux de vie et le seuil de pauvreté, sauf le 1 % le plus riche (donnée 2018). Données avril 2023 pour le RSA et le smic.

Tout en bas de l'échelle des revenus, les plus modestes échappent à la mesure statistique, mais on sait qu'une partie de la population vit avec seulement 200 ou 300 euros par mois, voire moins. C'est le cas des sans-abri, des jeunes isolés et au chômage, des migrants en attente de papiers, par exemple. À peine au-dessus de 500 euros par mois, on trouve le RSA^[1] et l'allocation de solidarité spécifique versée aux chômeurs en fin de droits. Ces minima sociaux sont très inférieurs au seuil de pauvreté qui, fixé à 50 % du niveau de vie médian, est de 940 euros mensuels. Avec le salaire minimum réglementaire (le smic), on atteint 1 350 euros net par mois (à condition de travailler à plein temps), montant auquel peut s'ajouter une prime d'activité.

La population située au milieu de la société sur notre échelle (les classes moyennes) gagne autour de 1 880 euros par mois pour une personne seule, après impôts et prestations sociales. C'est ce qu'on appelle le niveau de vie* médian*. Ce montant est très proche du salaire moyen des ouvriers à temps plein.

[1] Le revenu minimum versé aux personnes âgées de 25 à 65 ans qui n'ont pas d'autres ressources. Son montant est de 535 euros pour une personne seule en tenant compte du forfait logement déduit en cas d'aide au logement.

Les cadres supérieurs ont des revenus nettement plus élevés. L'Observatoire des inégalités place le seuil de richesse au double du niveau de vie médian, soit à 3 762 euros par mois pour une personne seule et après impôts. Au-delà de ce niveau, on trouve environ 7 % de la population^[2].

Mais l'échelle des niveaux de vie grimpe bien plus haut, et concerne de moins en moins de personnes. À partir de 4 113 euros par mois, on appartient aux 5 % les plus riches. Et à 7 180 euros, on entre dans le 1 % du sommet. 630 000 personnes se situent au-dessus de ce seuil, parfois très très au-delà. Tellement haut qu'on ne peut pas les représenter sur notre échelle ■

* Niveau de vie :

ensemble des revenus après impôts et prestations sociales, pour une personne seule.

* Médian :

qui partage la population en deux. La moitié gagne plus, l'autre moins.

Ordres de grandeur

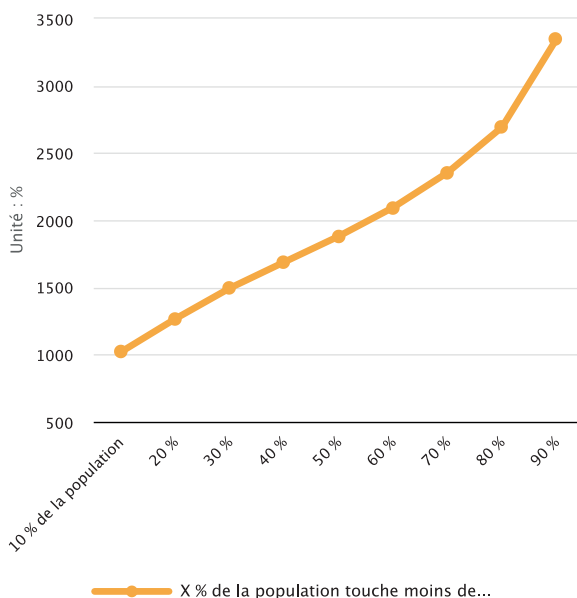
Les niveaux de vie, les seuils de pauvreté et de richesse sont des revenus après impôts et prestations sociales, pour une personne seule. En toute rigueur, pour pouvoir vraiment comparer le montant du smic net et du RSA aux niveaux de vie, il faudrait y ajouter en particulier les allocations logement, qui complètent souvent ces revenus. Notre échelle vise à présenter les principaux points de repère et à donner des ordres de grandeur.

Qui gagne combien ?

10 % de la population vit avec moins de 1 000 euros mensuels — pour une personne seule — et 30 % avec moins de 1 500 euros selon les données 2020 de l'Insee. Le niveau de vie des couches moyennes se situe aux alentours de 1 880 euros par mois. À partir de 2 700 euros, on entre dans les 20 % les plus favorisés et à partir de 3 350 euros, on se distingue vraiment du lot en accédant au dixième le plus aisé.

Ces données doivent être utilisées avec précaution. Il ne s'agit pas du salaire mais du niveau de vie qui — outre les salaires — comprend les revenus du patrimoine (immobilier,

Revenus : qui gagne combien ?



[2] Donnée 2019, voir le *Rapport sur les riches en France, édition 2022*, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 2022.

Après impôts et prestations sociales. **Lecture** : 10 % de la population touche moins de 1 020 euros par mois pour une personne seule.

Source : Insee — Données 2020

placements financiers ou autres) et les prestations sociales, desquels on déduit les impôts versés.

Reste un constat général : ces données sont très éloignées des chiffres les plus médiatisés qui situent les « classes moyennes » aux alentours de 4 000 ou 5 000 euros mensuels, des niveaux qui n'ont rien de « moyens ». Il est vrai que la confusion règne souvent sur les concepts de revenus utilisés ■

Pauvres, moyens ou riches ?

Les revenus par type de ménage

À partir de quel niveau de revenu est-on riche ou pauvre ? Appartenez-vous aux classes populaires, moyennes ou aisées ? Cette question, pourtant centrale, est très souvent laissée dans le vague. Pour l'appréhender, nous déterminons des seuils de niveaux de vie : d'abord le seuil de pauvreté, fixé à 50 % du niveau médian. Plus largement, les catégories populaires comprennent l'ensemble des personnes dont les revenus sont situés dans les 30 % les plus bas. Ensuite, les classes moyennes se positionnent entre les 30 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches. Nous appelons « classes aisées » les 20 % du haut de l'échelle des revenus. À l'intérieur de cette catégorie, nous fixons le seuil de richesse au double du niveau de vie médian (voir page 49).

Les revenus des catégories populaires,
moyennes et aisées selon le type de ménage
Unité : euros mensuels

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec un enfant de moins de 14 ans	Couple avec deux enfants de plus de 14 ans
Seuil de pauvreté	940	1 223	1 411	1 693	2 351
Classes populaires	Moins de 1 495	Moins de 1 944	Moins de 2 243	Moins de 2 691	Moins de 3 738
Classes moyennes	De 1 495 à 2 693	De 1 944 à 3 501	De 2 243 à 4 040	De 2 691 à 4 847	De 3 738 à 6 733
Classes aisées	Plus de 2 693	Plus de 3 501	Plus de 4 040	Plus de 4 847	Plus de 6 733
Seuil de richesse	3 762	4 890	5 643	6 771	9 404

Revenus mensuels par ménage, après impôts et prestations sociales. **Lecture** : les personnes seules aisées ont des revenus situés au-dessus de 2 693 euros par mois.

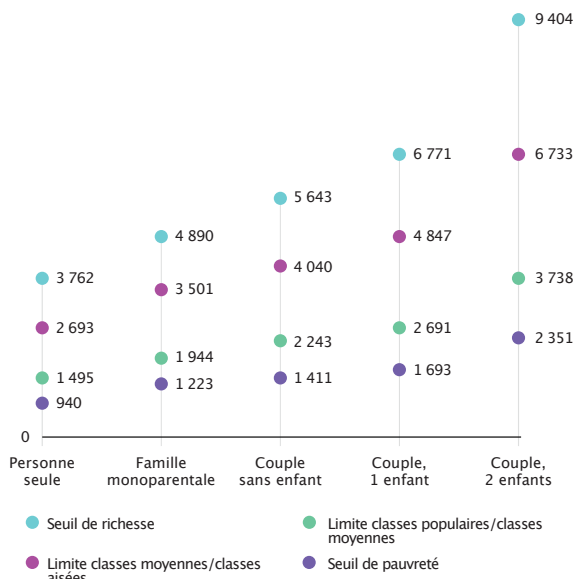
Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2020

Selon la composition de sa famille, on n'est pas riche ou pauvre au même niveau de revenus. Nous indiquons donc ces seuils pour différents types de ménage. Nous retenons cinq configurations familiales et multiplions les montants des revenus qui délimitent nos catégories par un nombre de parts qui dépend de la taille de la famille (voir encadré).

Selon notre classification établie à partir des données 2020 de l'Insee, les personnes seules sont considérées comme pauvres si leur revenu disponible (après impôts et prestations sociales) est inférieur à 940 euros mensuels. Jusqu'à 1 500 euros, elles appartiennent aux classes populaires et, entre 1 500 et 2 700 euros, aux classes moyennes. Elles sont qualifiées d'aisées au-delà de 2 700 euros et de riches au-dessus de 3 800 euros par mois.

Les revenus des catégories populaires, moyennes et aisées selon le type de ménage

Unité : euros mensuels



Revenus mensuels par ménage, après impôts et prestations sociales.
Lecture : les personnes seules aisées ont des revenus situés au-dessus de 2 693 euros par mois.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2020

Pour les couples sans enfant, le seuil de pauvreté se situe à 1 411 euros par mois. Ces couples appartiennent aux classes moyennes s'ils disposent de revenus compris entre 2 200 euros et 4 000 euros. Ils sont riches au-dessus de 5 600 euros.

Comment comparer les revenus d'une famille à ceux d'une personne seule ?

Ce n'est pas la même chose de gagner 2 000 euros par mois pour une personne seule ou pour une famille avec deux enfants. Comment les comparer ? On utilise l'échelle d'équivalence des « unités de consommation », selon le jargon des statisticiens. Le revenu d'une personne seule est multiplié par 1,5 pour être comparé à celui d'un couple. Le deuxième adulte compte pour 0,5 part supplémentaire, car il n'est pas nécessaire de gagner deux fois plus pour vivre aussi bien : on n'a pas besoin de deux chaudières ou de deux cuisines, par exemple. De même, les enfants comptent pour 0,5 part s'ils ont plus de 14 ans et pour 0,3 part s'ils sont plus jeunes. Ainsi, le revenu d'un couple avec deux enfants de plus de 14 ans sera comparé à $1 + 0,5 + 0,5 + 0,5 = 2,5$ fois celui d'un ou une célibataire.

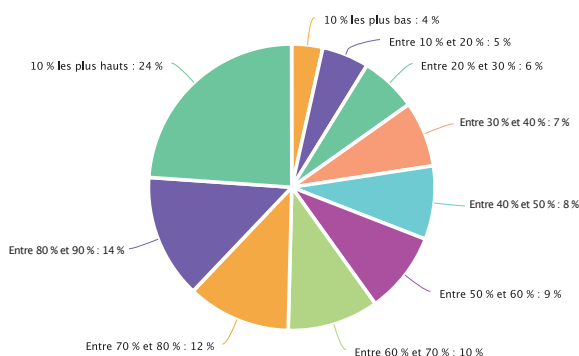
Les couples avec deux enfants de plus de 14 ans sont classés comme pauvres si leurs revenus sont inférieurs à 2 350 euros mensuels, comme classes moyennes entre 3 738 et 6 700 euros et comme riches au-delà de 9 400 euros ■

Les 10 % les plus aisés captent près du quart de l'ensemble des revenus

Si l'on découpe la population en dix tranches égales de 10 %, le dixième le plus riche touche près du quart (23,9 %) de la masse des revenus de l'ensemble des ménages, après impôts et prestations sociales, selon les données 2019 de l'Insee. Dit autrement, cette tranche de la population reçoit près de 2,4 fois plus que ce qu'elle devrait obtenir si la répartition des revenus était équitable (23,9 % divisés par 10 %). Les classes moyennes

(dont les revenus sont situés entre les 30 % inférieurs et les 20 % supérieurs) qui représentent donc la moitié de la population, reçoivent la moitié du revenu global national. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les 10 % les plus pauvres perçoivent 3,5 % de l'ensemble des revenus, soit trois fois moins que leur part dans la population. Le « gâteau des revenus » est loin d'être découpé de façon équitable. Sauf pour les trois tranches situées entre les 50 % et les 80 % qui reçoivent en revenus une part proche de leur poids dans la population.

Revenus : qui reçoit quelle part ?



Niveau de vie après impôts et prestations sociales. **Lecture** : les 10 % les plus pauvres reçoivent 3,5 % de la masse nationale des revenus.

Source : Insee — Données 2019

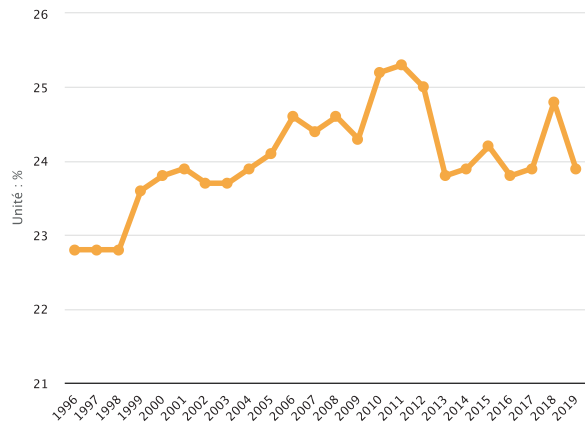
Au bout du compte, les 10 % les plus riches reçoivent à eux seuls près de sept fois la masse des revenus perçue par l'ensemble des 10 % les plus pauvres. Le système français de redistribution, fait d'impôts et de prestations sociales, réduit les inégalités mais il est encore bien loin d'égaler la répartition des revenus. Notamment parce que la répartition des salaires, des retraites ou des revenus financiers est à l'origine très inégale ■

Comment évolue la répartition de la richesse en France ?

En 1996, les 10 % du haut de l'échelle recevaient 22,8 % de la masse des revenus, après impôts et prestations sociales, soit 2,3 fois plus que si la richesse avait été répartie également entre chaque tranche de revenus. Les 10 % du bas n'avaient droit qu'à 3,5 % du total, trois fois moins que ce qu'ils auraient dû récupérer. En 2019, les plus riches ont augmenté leur part du gâteau – ils en obtiennent 23,9 % –, tandis que celle des 10 % les plus pauvres est toujours de 3,5 %. Au cours de ces près de 25 ans, les inégalités de revenus ont connu une phase d'augmentation jusqu'à un pic en 2011. Depuis 2012, la part des plus riches et celle des plus pauvres dans l'ensemble des revenus français se sont stabilisées à des niveaux très inégaux.

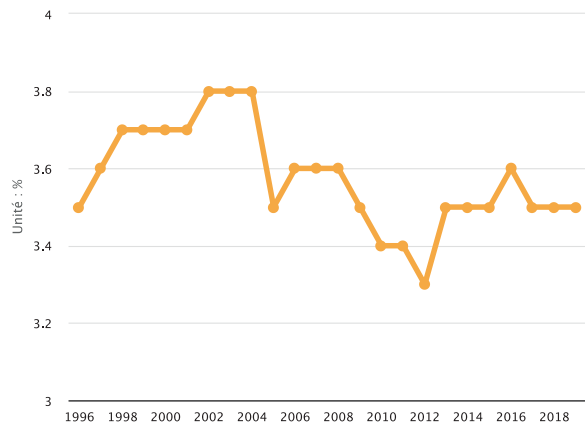
La part des revenus reçue par les 10 % les plus pauvres a progressé entre 1996 et 2002 de 0,3 point, une période de vive croissance économique. Elle a ensuite nettement diminué jusqu'en 2012, puis s'est légèrement accrue ensuite à la faveur de la baisse du chômage notamment. La part reçue par les 10 % les plus riches a augmenté de plus de deux points entre 1996 et 2011. Mais, à partir de 2012, les mesures fiscales des présidents Sarkozy et Hollande ont contribué à la diminuer et à la ramener à son niveau du début des années 2000.

Part de la masse des revenus reçue par les 10 % les plus riches



Lecture : les 10 % les plus riches reçoivent 23,9 % de l'ensemble des revenus en 2019. **Source :** Insee

Part de la masse des revenus reçue par les 10 % les plus pauvres



Après impôts et prestations sociales. **Lecture :** les 10 % les plus pauvres reçoivent 3,5 % de l'ensemble des revenus en 2019. **Source :** Insee

Évolution de la masse des revenus des ménages selon leur tranche de niveau de vie

Unité : milliards d'euros

	1996	2019	Évolution
10 % les plus pauvres	27,4	39,0	+ 11,5
10 % les plus riches	178,7	266,0	+ 87,3
Ensemble des ménages	786,1	1 113,1	+ 327,0

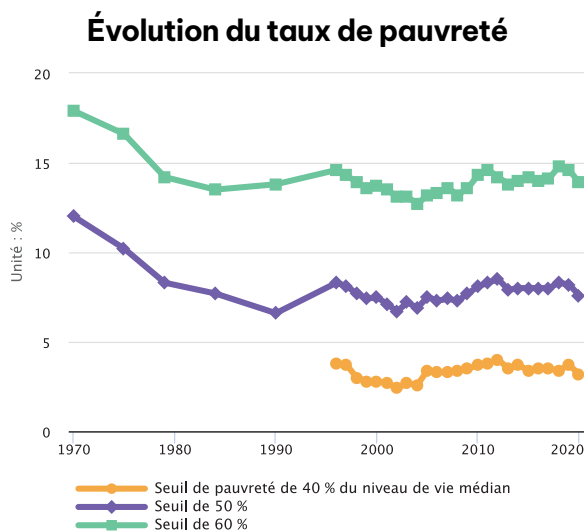
Revenus après impôts et prestations sociales. **Lecture :** l'ensemble les 10 % les plus pauvres recevaient 27,4 milliards d'euros de revenus en 1996. **Source :** Insee

Pour comprendre l'ampleur des évolutions, il faut raisonner en euros. Entre 1996 et 2019, le montant global annuel des revenus distribués a augmenté de 327 milliards d'euros, en tenant compte de l'inflation. Sur cette masse supplémentaire, 11,5 milliards sont allés aux six millions des Français les moins favorisés et 87 milliards – soit près de huit fois plus – ont bénéficié aux six millions les plus favorisés. Au cours de cette période, le revenu annuel des premiers a progressé d'un peu moins de 200 euros, quand les seconds ont récupéré 1 500 euros de plus.

Il faudrait pouvoir affiner ces observations qui ne disent rien, par exemple, de l'évolution du 1 % le plus riche ou le plus pauvre. Par ailleurs, il faudrait pouvoir aussi mesurer les effets de la crise sanitaire, de la remontée de l'inflation, mais aussi de la baisse du chômage, positive pour les plus modestes ■

Cinq millions de pauvres

La France compte 4,8 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian et 8,9 millions si l'on utilise le seuil de 60 %, selon les données 2020 (dernière année disponible) de l'Insee. Dans le premier cas, le taux de pauvreté (la part de personnes pauvres dans la population) est de 7,6 % et, dans le second, de 13,9 %. Quelle que soit la définition que l'on utilise, les niveaux sont élevés.



Aucune donnée disponible de 1970 à 1990 pour le seuil de 40 %. Données 2020 diffusées par l'Insee mais non validées, en raison des difficultés d'enquête rencontrées pendant la crise sanitaire. **Lecture** : en 2020, 7,6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

Source : Insee

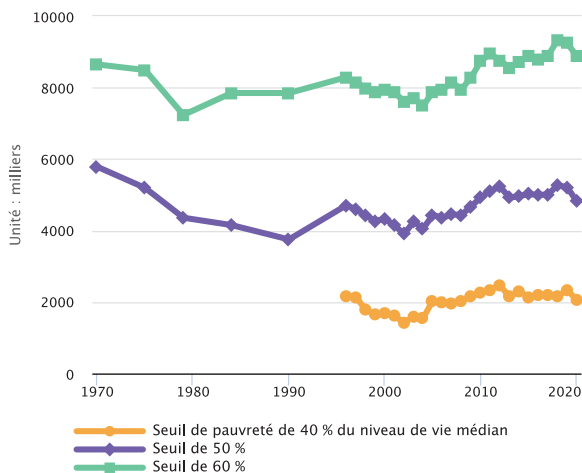
La part de la population pauvre dans la population totale est assez stable depuis une vingtaine d'années. Les données de l'année 2020 doivent être considérées avec beaucoup de précaution car l'Insee ne « valide » pas ses propres chiffres en raison des difficultés d'enquête pendant la crise sanitaire. D'une manière générale, il faut se méfier des variations annuelles, très commentées, mais qui peuvent résulter de changements de méthode de l'enquête de l'institut, autant que de l'évolution des revenus. Quels que soient les seuils qu'on

utilise, le taux de pauvreté de 2020 est quasiment identique à celui de 1996 et a oscillé dans une fourchette d'un demi-point de pourcentage. On peut nuancer ce constat en prenant des valeurs extrêmes : le taux de pauvreté à 60 % était à son point le plus bas en 2004 (12,7 %) et il est de l'ordre de 15 % en 2018. Ce qui n'est pas rien.

La population pauvre augmente, en gros, au rythme de la population totale. Au seuil de 50 %, on comptait 3,9 millions de pauvres en 2002, ils sont 900 000 de plus en 2020. Au seuil de 60 %, leur nombre a augmenté de près d'1,3 million. Il y a là matière à inquiétude.

Quand le taux de pauvreté se stabilise, cela signifie que les inégalités ne diminuent plus en bas de la hiérarchie des revenus, contrairement aux années 1970 où les plus pauvres se rapprochaient de la norme des classes moyennes. Au fond, notre société n'est pas marquée par l'explosion des écarts de revenus, mais elle est plutôt comme figée. Et ce changement profond, de décennies de convergence à une longue période de maintien des pauvres à distance du progrès social, est marquant ■

Évolution du nombre de personnes pauvres



Données non disponibles de 1970 à 1990 pour le seuil de 40 %. Données 2020 diffusées par l'Insee mais non validées, étant donné les difficultés d'enquête rencontrées pendant la crise sanitaire. **Lecture** : en 2020, 4,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

Source : Insee

Combien de pauvres en France ?

	Seuil de pauvreté en euros par mois	Nombre de personnes pauvres en millions	Taux de pauvreté en %
Seuil de pauvreté de 40 % du niveau de vie médian	752	2,1	3,2
Seuil de pauvreté de 50 %	940	4,8	7,6
Seuil de pauvreté de 60 %	1 128	8,9	13,9

Données présentées par l'Insee pour information, mais non validées. **Lecture** : si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (940 euros par mois pour une personne seule), 4,8 millions de personnes sont pauvres, soit 7,6 % de la population.

Source : Insee — Données 2020

1,6 million de pauvres non comptés

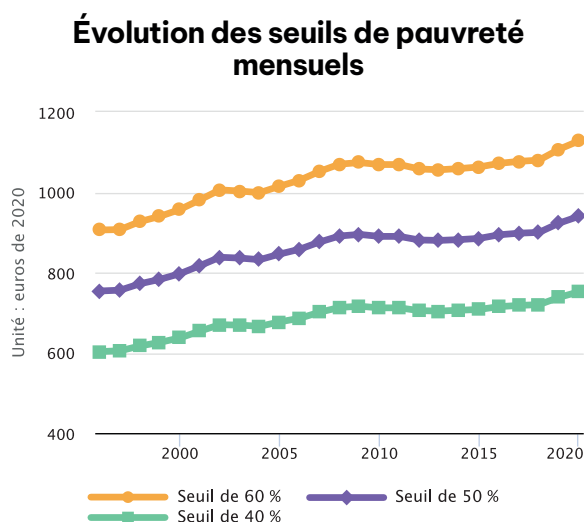
Pour la première fois en 2017, l'Insee a estimé le nombre de personnes qui échappent à ses statistiques publiées chaque année. Officiellement, elles sont 1,6 million^[1] si on utilise le seuil de pauvreté situé à 60 % du niveau de vie médian. Il s'agit notamment de personnes sans domicile ou en habitation mobile, de personnes vivant en maison de retraite, de ménages étudiants et surtout de 900 000 personnes démunies qui habitent dans les départements d'outre-mer (DOM).

[1] Voir *Revenus et patrimoine des ménages*, Insee Références, Insee, mai 2021.

Les seuils de pauvreté progressent à nouveau

Une personne vivant seule est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 940 euros ou à 1 128 euros selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian (données 2020, non validées par l'Insee).

Entre 1970 et 2009, le seuil de pauvreté de 50 % a doublé, passant de 425 à 900 euros, en euros constants (en tenant compte de l'inflation)^[3]. La France a continué à s'enrichir en dépit du ralentissement de la croissance à partir du premier choc pétrolier de 1974. Le niveau de vie médian s'est élevé, ainsi que, mécaniquement, le seuil de pauvreté. Cela veut dire que le seuil de pauvreté d'aujourd'hui est de l'ordre du niveau de vie médian de 1970. Dit autrement, une partie des pauvres d'aujourd'hui (ceux qui sont proches du seuil) disposent de ressources équivalentes à celles des classes moyennes de l'époque.



Ces données tiennent compte de l'inflation. Seuils calculés en pourcentage du niveau de vie médian, après impôts et prestations sociales, pour une personne seule. Données 2020 communiquées pour information par l'Insee, mais non validées. **Lecture** : le seuil de pauvreté de 50 % du niveau de vie médian est de 940 euros en 2020.

Source : Insee

La crise économique de la fin des années 2000 marque une cassure. La montée du chômage est considérable. Elle touche les classes moyennes dont le niveau de vie stagne. La période 2008-2018 est caractérisée par une stagnation du niveau de vie médian. Faute de croissance, la France entre dans une période longue de stagnation. Comme le seuil de pauvreté est rapporté au niveau de vie médian, il stagne aussi.

Depuis 2019, les seuils de pauvreté remontent du fait d'une élévation du niveau de vie médian. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs. La baisse du chômage, mais aussi l'impact des mesures de soutien du pouvoir d'achat mises en place suite aux manifes-

[3] Les données rétrospectives ont été recalculées par l'Insee. Voir « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2019 », Insee Résultats, Insee, novembre 2021.

tations des « gilets jaunes » (hausse de la prime d'activité, défiscalisation de certaines primes et des heures supplémentaires notamment) et pour répondre à la crise sanitaire (activité partielle, aide aux chefs d'entreprise). S'y ajoutent des baisses de l'impôt sur le revenu et la suppression de la taxe d'habitation qui contribuent à élever le revenu médian ■

Combien y a-t-il de riches ?

L'Insee ne diffuse pas le nombre de personnes situées au-dessus du seuil de richesse, que nous fixons au double du niveau de vie médian, soit 3 673 euros par mois après impôts pour une personne seule en 2019. Selon les estimations de Pierre Madec de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)^[4], 4,5 millions de personnes touchent davantage, soit 7,1 % de la population.

Nombre et pourcentage de riches selon le seuil de niveau de vie			
	Niveau de vie mensuel minimum en euros	Nombre de personnes riches	Part des riches dans la population en %
Seuil de richesse (2019)	3 673	4,5 millions	7,1
Autres seuils			
Catégories aisées de l'Insee (2019)	3 306	6,5 millions	10,3
Seuil des 10 % les plus riches (2020)	3 348	6,3 millions	10,0
Seuil des 5 % les plus riches (2020)	4 113	3,2 millions	5,0
Seuil du 1 % le plus riche (2018)	7 180	630 000	1,0
Seuil du 0,1 % le plus riche (2018)	17 538	63 000	0,1
Seuil du 0,01 % le plus riche (2018)	54 497	6 300	0,01

Niveau de vie pour une personne, après impôts et prestations sociales. **Lecture** : 4,5 millions de personnes ont un niveau de vie supérieur au seuil de richesse (3 673 euros par mois en 2019), soit 7,1 % de la population.

Source : calculs de Pierre Madec (OFCE) et de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee

L'Observatoire des inégalités utilise le double du niveau de vie médian pour fixer le seuil de richesse, mais d'autres définitions pourraient être employées. L'Insee a qualifié d'« aisée » la population se situant au-dessus du seuil de 1,8 fois le niveau de vie médian, soit 3 306 euros par mois

[4] Pierre Madec est l'auteur de ces estimations qu'il a réalisées pour le *Rapport sur les riches en France, édition 2022* de l'Observatoire des inégalités. Cela ne signifie pas qu'il préconise la fixation du seuil de richesse au double du niveau de vie médian comme nous le faisons.

(donnée 2019) : 6,5 millions de personnes disposent d'un niveau de vie supérieur selon nos calculs, soit 10,3 % de la population. On peut aussi s'intéresser à la richesse en patrimoine (voir page 62).

Le seuil des 10 % les plus riches s'élève, lui, à 3 348 euros par mois. Par définition, un dixième de la population vit avec davantage, ce qui correspond à 6,3 millions de personnes. Plus haut dans la hiérarchie, le seuil des 5 % les mieux lotis se situe à 4 113 euros mensuels et concerne 3,2 millions d'individus. Encore au-dessus, le 1 % le plus riche commence à 7 180 euros mensuels et porte sur 630 000 personnes. Enfin, on entre dans le 0,1 % le plus aisé à partir de 17 538 euros mensuels et dans le 0,01 % avec 54 497 euros, ces deux catégories comprenant respectivement 63 000 et 6 300 personnes ■

| Salaires

Combien touchent réellement les salariés en France ?

À la question « quel est le salaire moyen en France ? », n'importe quel moteur de recherche sur Internet répond 2 500 euros mensuels, la donnée de l'Insee en « EQTP », c'est-à-dire en « équivalent temps plein » (voir page 52). C'est sur ce chiffre que se fonde le débat public. Pourtant, ce n'est pas ce que disent les fiches de paie. Si on calcule la moyenne de ce que touchent les salariés, on arrive à 1 800 euros par mois (donnée Insee 2019). Ce chiffre – que l'Insee appelle « revenu salarial » – comprend la rémunération des salariés en temps plein, mais aussi les temps partiels, ainsi que les personnes^[5] qui n'ont travaillé que quelques mois dans l'année. Raisonner en équivalent temps plein a du sens, mais mesurer le revenu salarial* permet de mieux comprendre les niveaux de rémunération au travail.

Commençons par le bas. En France, 10 % des salariés reçoivent au maximum 234 euros par mois^[6]. Chez les employés – on devrait dire les « employées » parce qu'il s'agit très majoritairement de femmes –, ce chiffre est d'au plus 147 euros et de 185 euros pour les ouvriers. Avec 203 euros au mieux par mois, les femmes des 10 % du bas de l'échelle des salaires sont défavorisées par rapport aux hommes qui se situent au plus à 277 euros mensuels. Parmi ces très bas salaires, la plupart n'ont travaillé qu'une partie de l'année et/ou à temps très partiel. Il s'agit notamment de femmes en temps partiel contraint et de jeunes très souvent embauchés en contrat court.

Quand on s'élève dans la hiérarchie, on note que la moitié des salariés ont moins de 1 612 euros par mois. Chez les employés, la moitié est en dessous de 1 231 euros. 50 % des ouvriers touchent moins de 1 417 euros. Enfin, en haut de la distribution, 10 % touchent plus de 3 285 euros. Chez les cadres, ce seuil des 10 % les mieux rémunérés se situe à 5 905 euros, chez les employés, à 2 137 euros.

*Revenu salarial :

montant de salaire réellement perçu. Pour les personnes à temps partiel ou qui ne travaillent pas toute l'année, il se distingue du salaire en « équivalent temps plein » qui recalcule ce salaire pour le rendre comparable à un temps complet.

[5] Les salariés agricoles, les stagiaires et les personnes employées par des particuliers ne sont pas comptés.

[6] Cela ne veut pas dire que tous touchent ce niveau de salaire mensuellement car on prend en compte les revenus sur l'ensemble de l'année divisés par douze.

Le raisonnement en temps complet (voir page 53) permet de comparer les salariés sur une même base de temps de travail. Personne ne conteste qu'une personne à mi-temps touche moitié moins qu'une personne à plein temps. Pour autant, les véritables revenus salariaux, trop négligés dans le débat public, reflètent les niveaux de vie issus du travail, notamment ceux des catégories populaires qui sont plus touchées par le chômage et des femmes, plus souvent en temps partiel.

Ces données sur les salaires montrent qu'une part importante de la population ne peut accéder, avec le seul fruit de son travail, aux normes de consommation en vigueur (loisirs, vacances, etc.), sauf à compter sur les autres quand ils le peuvent : des parents, un ou une conjointe, etc. Ces données permettent aussi de mieux saisir les inquiétudes sur le pouvoir d'achat dans des milieux dont les budgets mensuels sont extrêmement tendus et pour qui une hausse des prix pèse sur des dépenses dont ils peuvent difficilement se priver ■

Salaires mensuels nets tous temps de travaux confondus							
Unité : euros							
	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
10 % touchent moins de...	203	277	984	529	147	185	234
25 %	716	976	2 186	1 362	503	658	823
50 %	1 473	1 763	3 054	2 000	1 231	1 417	1 612
75 %	2 096	2 527	4 166	2 513	1 697	1 863	2 314
90 %	2 889	3 674	5 905	3 061	2 137	2 276	3 285

Lecture : 10 % des femmes touchent au maximum 203 euros par mois de salaire net.

Source : Insee — Données 2019

* Salaire en équivalent temps plein :

salaire converti à un temps plein. Les salaires des personnes en temps partiel sont comptabilisés sur la base de ce que serait leur montant pour 35 heures.

Les 10 % les mieux payés gagnent au moins trois fois plus que les 10 % les moins bien rémunérés

Lorsqu'on compare cette fois les rémunérations en équivalent temps plein*, la moitié des salariés du privé touchent un salaire net mensuel de 2 012 euros, l'autre moitié moins, selon l'Insee (données 2021). Les 10 % des salariés les moins bien rémunérés touchent moins de 1 366 euros par mois, les 10 % les mieux payés, au minimum 4 010 euros. Entre ces deux bornes de l'échelle des salaires, l'écart est donc de 2 600 euros par mois. Dit autrement, les 10 % les mieux payés touchent au moins trois fois

plus que les 10 % les moins bien rémunérés. Au sommet de l'échelle, les salaires s'envolent. Le 1 % aux plus hauts salaires perçoit au moins 9 600 euros net mensuels, soit l'équivalent de sept mois de salaire des 10 % les moins bien payés.

Prenons les salariés du milieu de la répartition, situés au-dessus des 30 % les moins bien payés et au-dessous des 20 % les mieux rémunérés. On obtient des salaires mensuels nets compris entre 1 700 et 3 000 euros. C'est à ce niveau que se situent les « classes moyennes » du point de vue des salaires pour des temps pleins ■

Salaires mensuels nets par tranche de 10 % en équivalent temps plein	
Unité : euros	
10 % des salariés gagnent moins de...	1 366
20 %...	1 520
30 %...	1 664
40 %...	1 825
50 %...	2 012
60 %...	2 243
70 %...	2 558
80 %...	3 041
10 % gagnent plus de...	4 010
5 %...	5 211
1 %...	9 602
Rapport entre les 10 % les mieux payés % et les 10 % les moins bien rémunérés	2,9
Écart entre les 10 % les mieux payés et les 10 % les moins bien rémunérés (en euros)	2 644
Rapport entre le 1 % le mieux payé et les 10 % les moins bien rémunérés	7,0
Écart entre le 1 % le mieux payé et les 10 % les moins bien rémunérés (en euros)	8 236

Salariés du privé. **Lecture** : les 10 % des salariés les moins payés perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 366 euros, en équivalent temps plein.

Source : Insee – Données 2021

Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ?

Le comparateur des salaires de l'Observatoire des inégalités contribue à une meilleure connaissance des revenus en France. Depuis sa création, notre outil en ligne a déjà été consulté par trois millions de personnes. Ce comparateur vous permet de vous situer sur l'échelle des salaires. <https://www.inegalites.fr/Salaire-etes-vous-riche-ou-pauvre>

Profession : qui touche combien ?

Les cadres, avec un salaire mensuel net moyen de 4 331 euros en équivalent temps plein touchent presque deux fois plus que la moyenne des salariés et 2,4 fois plus que les employés, selon les données 2021 de l'Insee.

Salaires nets mensuels moyens selon la catégorie sociale	
Unité : euros	
Cadres	4 331
Professions intermédiaires	2 470
Employés	1 801
Ouvriers	1 863
Ensemble	2 524
Écart employés/cadres (en euros)	- 2 530
Écart employés/cadres (en %)	- 58

Salaires nets en équivalent temps plein. Salariés du privé. **Lecture** : les employés gagnent en moyenne 2 530 euros de moins par mois que les cadres, en équivalent temps plein, soit 58 % de moins. **Source** : Insee – Données 2021

Grâce à son salaire, un cadre dispose chaque mois de 2 530 euros de plus à dépenser qu'un employé : une somme équivalente à deux mois de travail d'une personne payée au smic. Ces écarts de salaires entre catégories sociales sont encore plus importants chez les hommes, parce que les cadres masculins touchent en moyenne des salaires plus élevés que leurs collègues féminines (voir page 56) ■

L'écart de salaires entre les femmes et les hommes

Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent en moyenne 1 553 euros net par mois, les hommes, 2 053 euros, selon les données 2021 de l'Insee^[7]. Ces montants portent sur l'ensemble des salariés : des per-

Revenu salarial moyen selon le sexe tous temps de travail confondus	
Unité : euros	
Hommes	2 053
Femmes	1 553
Écart femmes/hommes (en euros)	- 500
Écart femmes/hommes (en %)	- 24
Ensemble	1 816

Salaires mensuels nets moyens. Salariés du privé. **Lecture** : les femmes ont un revenu salarial moyen inférieur de 24 % à celui des hommes tous temps de travail confondus.

Source : Insee – Données 2021

sonnes qui travaillent toute l'année à temps complet et d'autres qui travaillent à temps partiel ou par intermittence. L'écart entre les femmes et les hommes est de 500 euros par mois en moyenne. Les femmes touchent un salaire inférieur de 24 % à celui des hommes. Ou encore, ce qui revient au même, les hommes perçoivent 32 % de plus que les femmes.

[7] Nous traitons dans cet article des seuls salariés du privé.

En équivalent temps plein

Pour annuler l'effet du temps partiel et des heures supplémentaires, on compare les salaires sur la base de 35 heures hebdomadaires, ce que l'on appelle les « salaires en équivalent temps plein ». Pour un temps plein, le salaire mensuel net moyen des hommes est de 2 689 euros en 2021, celui des femmes de 2 292 euros. En moyenne, les femmes gagnent alors 400 euros de moins que les hommes, soit 15 % de moins. Ou encore, les hommes touchent en moyenne un salaire supérieur de 17 % à celui des femmes.

Salaire net moyen selon le sexe en équivalent temps plein Unité : euros	
Hommes	2 689
Femmes	2 292
Écart femmes/hommes (en euros)	- 397
Écart femmes/hommes (en %)	- 15
Ensemble	2 524

Salaires mensuels nets moyens. Salariés du privé. **Lecture** : les femmes gagnent en équivalent temps plein 15 % de moins que les hommes.

Source : Insee – Données 2021

Des écarts plus grands en haut de l'échelle

Plus on progresse sur l'échelle des salaires, plus l'écart entre les femmes et les hommes s'agrandit. Selon les dernières données disponibles (Insee 2021), toujours en équivalent temps plein, les 10 % des femmes les moins bien rémunérées ont un salaire maximum inférieur de 5 % à celui des hommes (1 336 euros contre 1 400 euros). Le salaire minimum des 10 % des femmes les mieux payées est inférieur de 17 % à celui des hommes (soit 3 577 euros pour les femmes contre 4 317 euros pour les hommes). Au niveau médian, les femmes gagnent un salaire inférieur de 10 %, ce qui représente un écart de 215 euros par mois avec leurs homologues masculins.

Les inégalités de salaires entre les sexes sont les plus fortes chez les cadres, donc parmi les salaires les plus élevés : les femmes cadres gagnent 16 % de moins que les hommes cadres. À l'inverse, l'écart le plus faible est constaté parmi les employés (- 5 %), une catégorie majoritairement féminine.

Les écarts de salaires à temps plein traduisent principalement le fait que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les positions professionnelles les mieux rémunérées. Tout se passe comme si un « plafond de verre » empêchait les femmes d'atteindre les postes aux hauts et très hauts niveaux de salaire, et comme si les métiers majoritairement féminins étaient systématiquement moins valorisés. Mais ces écarts reflètent aussi, pour une part, des discriminations salariales entre femmes et hommes, plus ou moins conscientes^[8] ■

[8] Voir « À travail égal, salaire égal ? », Observatoire des inégalités, 8 mars 2022.

Salaires nets mensuels selon le sexe et le niveau de rémunération

Unité : euros

	Hommes	Femmes	Ensemble	Écart femmes/hommes en euros	Écart femmes/hommes en %
10 % des salariés gagnent moins de...	1 400	1 336	1 366	- 64	- 5
20 %...	1 571	1 465	1 520	- 106	- 7
30 %...	1 731	1 587	1 664	- 144	- 8
40 %...	1 906	1 725	1 825	- 181	- 9
50 %...	2 104	1 889	2 012	- 215	- 10
60 %...	2 354	2 095	2 243	- 259	- 11
70 %...	2 695	2 372	2 558	- 323	- 12
80 %...	3 233	2 786	3 041	- 447	- 14
90 %...	4 317	3 577	4 010	- 740	- 17
5 % des salariés gagnent plus de...	5 671	4 533	5 211	- 1 138	- 20
1 %...	10 785	7 734	9 602	- 3 051	- 28
Ensemble	2 689	2 292	2 524	- 397	- 15

Salaires nets mensuels en équivalent temps plein. Salariés du privé. **Lecture** : 50 % des femmes ont un salaire net inférieur à 1 889 euros par mois en équivalent temps plein. Ce salaire médian est inférieur de 10 % à celui des hommes.

Source : Insee – Données 2021

Salaires nets mensuels selon le sexe et la catégorie sociale

Unité : euros

	Hommes	Femmes	Ensemble	Écart femmes/hommes en %
Cadres	4 604	3 861	4 331	- 16
Professions intermédiaires	2 618	2 299	2 470	- 12
Employés	1 861	1 773	1 801	- 5
Ouvriers	1 912	1 638	1 863	- 14
Ensemble	2 689	2 292	2 524	- 15
Écart employés/cadres (en euros)	- 2 743	- 2 088	- 2 530	
Écart employés/cadres (en %)	- 60	- 54	- 58	

Salaires nets moyens en équivalent temps plein. Salariés du privé. **Lecture** : les femmes cadres gagnent en moyenne 3 861 euros par mois, soit 16 % de moins que les hommes cadres.

Source : Insee – Données 2021

Les écarts de salaires entre femmes et hommes se réduisent

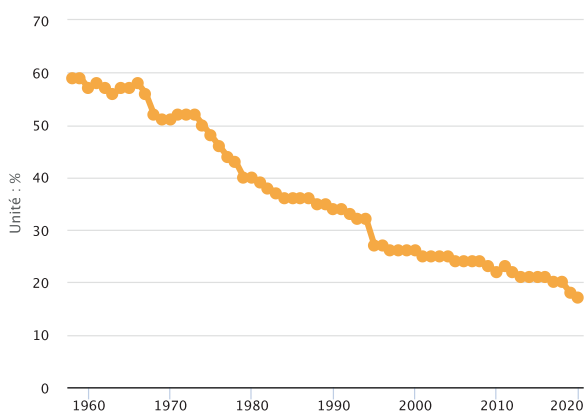
Progressivement, les salaires des femmes se rapprochent de ceux des hommes. Dans les années 1960, les hommes gagnaient en moyenne presque 60 % de plus que les femmes pour des postes à temps complet, c'est-à-dire sans tenir compte de l'effet du temps partiel^[9]. Petit à petit, l'écart s'est réduit. Le mouvement a pris de l'ampleur à partir des années 1970 quand les générations de femmes scolarisées dans l'après-guerre sont arrivées sur le marché du travail.

Avec une marge de 17 % en faveur des hommes (donnée 2020), l'égalité est encore loin. Si la tendance des dix dernières années se maintenait, il faudrait encore plus de trente ans pour annuler cet écart. Depuis 2017 tout de même, la réduction de l'écart semble connaître un regain. Les nouvelles générations de femmes sont de plus en plus diplômées. Parmi les personnes en emploi, la part des femmes disposant d'un diplôme supérieur à bac + 2 est plus élevée que celle des hommes depuis le début des années 2000. Les femmes accèdent davantage à des postes à responsabilité mieux rémunérés. Pourtant, les inégalités de salaires perdurent. La situation des femmes sur le marché du tra-

vail aujourd'hui est décalée par rapport à leur niveau de diplôme, surtout pour les plus jeunes. De plus, l'emploi féminin peu qualifié aux rémunérations rarement supérieures au smic se développe rapidement. Avec de plus en plus de femmes cadres et d'employées peu qualifiées, l'emploi féminin devient plus inégal, on dit qu'il se « polarise ».

La lenteur du rattrapage entre les femmes et les hommes est étroitement liée au fait que les postes du haut de la hiérarchie salariale restent peu ouverts aux femmes. Ces inégalités résultent aussi de la dévalorisation

Évolution de l'écart de salaire entre les hommes et les femmes



Salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques.
Lecture : en 2020, les hommes touchent un salaire en moyenne supérieur de 17 % à celui des femmes.

Source : Insee

[9] Salariés du secteur privé et des entreprises publiques.

salariale des métiers féminins, ainsi que de l'ampleur globale des écarts dans la grille des salaires. Une augmentation du smic serait, par exemple, un instrument puissant de réduction de l'écart de salaires selon le sexe^[10] ■

Travail indépendant : le grand écart des revenus

Les travailleurs indépendants disposent d'un revenu d'activité (charges déduites) de 3 620 euros par mois en moyenne^[11]. La moitié d'entre eux gagne plus de 2 640 euros (Insee, données 2020)^[12]. Les professions de santé et de l'action sociale libérales sont les plus rémunératrices, avec un revenu médian de 3 920 euros. Parmi eux, les médecins et les dentistes ont un revenu médian de 7 210 euros. Dans le secteur des services aux entreprises, la moitié des travailleurs indépendants gagne plus de 3 500 euros par mois. Le revenu médian des juristes et des comptables approche les 5 000 euros, celui des indépendants de la finance et de l'assurance aussi. Le secteur des services aux particuliers est celui où les revenus sont les plus faibles : 1 330 euros par mois au maximum pour la moitié des indépendants du secteur. Et le métier le moins rémunérateur est celui de chauffeur de taxi ou VTC : la moitié d'entre eux gagne moins de 1 040 euros par mois, une fois leurs charges déduites.

Ces revenus médians masquent d'énormes écarts. Le quart des non-salariés aux revenus les plus élevés touche au minimum 3,7 fois plus que le quart inférieur, alors que ce rapport est de 2,8 environ chez les salariés tous temps de travail confondus. Cela s'explique par des écarts entre les secteurs d'activité (la coiffure rapporte moins que la médecine), mais aussi par des écarts au sein des professions elles-mêmes, comme le montre l'exemple des médecins libéraux.

Les médecins libéraux gagnent 9 500 euros par mois en moyenne, une fois leurs charges déduites, selon les données 2020 du ministère des Affaires sociales. Ce niveau les classe au-dessus de 98 % des salariés à plein

[10] Voir « Pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, il faut augmenter le smic », Rachel Silvera, Observatoire des inégalités, 8 mars 2021.

[11] Ces données ne prennent pas en compte les autres revenus éventuels des indépendants, tirés de leurs biens immobiliers professionnels par exemple. De plus, les non-salariés ont la possibilité de déduire leurs charges professionnelles (déplacements, repas, etc.) de leurs revenus.

[12] Hors agriculteurs et microentrepreneurs.

temps^[13]. Avec 6 500 euros mensuels en moyenne, les pédiatres gagnent plus de cinq fois le smic, mais touchent 2,5 fois moins que les anesthésistes. Et encore, tous les médecins libéraux ne sont pas logés à la même enseigne au sein de ces spécialités de santé lucratives : les 10 % des spécialistes les mieux rémunérés gagnent au moins 23 000 euros par mois, soit plus de vingt smic, selon le ministère des Affaires sociales (donnée 2017). Ce seuil atteint 29 000 euros par mois pour les radiologues ■

Les revenus d'activité des indépendants		
	Nombre en milliers	Revenu médian* mensuel en euros
Services aux entreprises et mixtes	386	3 500
- Dont juristes et comptables	95	4 840
- Dont finance et assurance	35	4 920
- Dont spécialistes scientifiques et techniques	236	3 680
Services aux particuliers	301	1 330
- Dont hébergement et restauration	146	1 500
- Dont coiffure et soins de beauté	59	1 260
Santé et action sociale	447	3 920
- Dont médecins et dentistes	168	7 210
- Dont professions paramédicales	252	3 210
Transports	59	1 490
- Dont taxis et VTC	35	1 040
Construction	231	2 310
Commerce	325	2 210
- Dont pharmacies	25	5 220
- Dont commerces de gros	54	2 690
- Dont métiers de bouche	41	2 150
- Dont garagistes et commerces automobiles	47	2 130
- Dont commerces de détail en magasin	128	1 950
Industrie	67	2 270
Ensemble des indépendants	1 830	2 640

Hors agriculture et microentrepreneurs. Revenu d'activité charges déduites. *Revenu d'activité médian : la moitié gagne moins, l'autre plus. **Lecture** : la moitié des juristes et comptables indépendants gagne plus de 4 840 euros par mois.

Source : Insee – Données 2020

[13] La comparaison est discutable car les revenus des médecins libéraux ne sont pas comptabilisés de la même façon que les salaires mais, au fond, les données demeurent malgré tout comparables. Les revenus des non-salariés sont en réalité probablement minorés.

Les revenus des médecins libéraux selon la spécialité

	Revenu mensuel moyen en euros	En nombre de smic*
Anesthésistes	16 550	13,6
Radiologues	15 908	13,0
Ophthalmologues	15 125	12,4
Chirurgiens	13 825	11,3
Cardiologues	12 842	10,5
Gastroentérologues	10 508	8,6
Otorhinolaryngologistes	9 575	7,8
Pneumologues	9 492	7,8
Gynécologues	9 208	7,5
Généralistes	7 475	6,1
Dermatologues	7 375	6,0
Psychiatres	6 992	5,7
Pédiatres	6 500	5,3
Ensemble des spécialistes (hors généralistes)	11 800	9,7
Ensemble des médecins libéraux	9 508	7,8

Le revenu d'activité correspond aux honoraires diminués des charges professionnelles, hors salaire hospitalier éventuel. *Smic mensuel net : 1 220 euros en 2020. **Lecture** : en moyenne, un anesthésiste libéral gagne 16 550 euros par mois, soit l'équivalent de 13,6 smic.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après le ministère des Affaires sociales – Données 2020

Les rémunérations démesurées des grands patrons

*** Jetons de présence :**
rémunérations versées aux présidents et aux membres des conseils d'administration chaque fois qu'ils assistent à leurs réunions.

Les cinq patrons les mieux payés en France parmi les 120 plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris ont touché entre 600 et 4 500 années de smic au titre de 2021, selon le classement établi par Proxinvest^[14]. Leur rémunération annuelle débute à neuf millions d'euros (l'équivalent de 600 années de smic) pour Paul Hudson, le directeur général de Sanofi. Elle atteint un record de 66,7 millions d'euros pour Carlos Tavares, le directeur général de Stellantis (groupe issu de la fusion de Fiat Chrysler et PSA), selon Proxinvest^[15]. Il faudrait à un smicard travailler 4 500 années pour gagner autant.

La rémunération d'un grand patron comprend généralement, en plus d'un salaire fixe, des primes, des avantages en nature, des jetons de présence* et des actions gratuites que son entreprise lui verse au titre de ses

[14] Proxinvest est un cabinet privé spécialisé dans le conseil aux actionnaires. Voir « La rémunération des dirigeants des sociétés cotées françaises. Données relatives à l'exercice 2021 publiées en 2022 », Proxinvest, novembre 2022.

[15] 19 millions d'euros selon la société.

fonctions. Les données présentées ne prennent pas en compte les revenus qu'un grand patron tire de son patrimoine (par exemple les dividendes des actions qu'il détient dans l'entreprise qu'il dirige ou de ses autres placements personnels).

La rémunération moyenne des PDG des 120 plus grandes entreprises françaises est de 4,5 millions d'euros au titre de l'année 2021, un montant en hausse de 22 % par rapport à 2019. En considérant seulement les quarante entreprises du CAC 40*, elle est de 7,9 millions d'euros, en hausse de 52 % sur la même période. Les baisses de rémunération enregistrées par certains patrons pendant la crise sanitaire sont largement compensées.

Dans les autres pays d'Europe, les ordres de grandeur sont assez comparables à ceux que connaît la France^[16]. Un grand patron touche en moyenne trois millions d'euros en Grande-Bretagne et quatre millions en Allemagne en 2021. Au Japon, les dix patrons les mieux payés ont touché entre 6,5 et 31 millions d'euros environ, un niveau comparable aux salaires des dix patrons français les mieux payés, exception faite de Carlos Tavares qui les surpasse largement. Les rémunérations des dirigeants de très grandes entreprises atteignent des sommets aux États-Unis : onze patrons ont touché plus de 50 millions de dollars chacun en 2021, c'est-à-dire un peu plus de 43 millions d'euros. Peter Kern, patron d'Expedia, a touché 296 millions de dollars, soit environ 255 millions d'euros.

* CAC 40 :

indice qui synthétise les cours des actions de 40 très grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris.

Ces rémunérations astronomiques résultent en partie d'un effet de cooptation : les rémunérations des dirigeants de grandes entreprises sont décidées par les membres du conseil d'administration qui disposent eux-mêmes de revenus démesurés. Enfin, contrairement aux salariés de base, ces dirigeants disposent de mécanismes de protection considérables en cas de départ forcé de l'entreprise résultant d'une mésentente avec les actionnaires, et même d'erreurs stratégiques ou économiques ■

Les cinq patrons d'entreprises françaises les mieux rémunérés

	Société	Rémunération annuelle* en millions d'euros	En nombre d'années de smic**
Carlos Tavares	Stellantis	66,7	4 517
Bernard Charlès	Dassault Systèmes	44,1	2 986
Daniel Julien	Teleperformance	19,6	1 327
François-Henri Pinault	Kering	12,0	813
Paul Hudson	Sanofi	9,0	609

Classement établi parmi les 120 plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris. *Rémunération annuelle : salaires fixes, variables et/ou exceptionnels, stock-options, actions gratuites. **Smic net annuel 2021 (14 767 euros). **Lecture** : Carlos Tavares a reçu 66,7 millions d'euros de rémunération au titre de 2021 de la part de son entreprise, Stellantis, soit 4 517 années de salaire d'un smicard.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après Proxinvest – Données 2021

[16] Ces rémunérations moyennes par pays sont établies sur un nombre de grandes entreprises qui varie d'un pays à l'autre. Ces données ne sont donc pas totalement comparables et doivent être considérées comme des ordres de grandeur.

Patrimoine

Qui possède combien ?

Patrimoine : qui possède combien ?	
Unité : euros	
Les 10 % les moins fortunés possèdent au maximum...	4 400
Les 20 %	13 400
Les 30 %	33 200
Les 40 %	106 200
Les 50 %	177 200
Les 60 %	246 100
Les 70 %	328 400
Les 80 %	447 500
Les 10 % les plus fortunés possèdent au moins...	716 300
Les 5 %	1 034 600
Le 1 %	2 239 200

Patrimoine brut (endettement non déduit) par ménage. **Lecture** : les 10 % les moins fortunés des ménages possèdent au maximum 4 400 euros.

Source : Insee – Données 2021

Les 10 % du bas de l'échelle disposent d'un patrimoine inférieur à 4 400 euros, la valeur d'une voiture d'occasion, selon les données 2021 de l'Insee. En moyenne, leur patrimoine représente 1 900 euros. La moitié des ménages possèdent moins de 177 000 euros, l'équivalent d'un minuscule studio à Paris ou de 40 m² dans un certain nombre de villes de province. Tout en haut, les chiffres grimpent vite. Les 10 % les plus fortunés possèdent des biens financiers, immobiliers ou professionnels d'un montant de 716 000 euros au minimum et d'1,3 million d'euros en moyenne. 5 % des ménages français sont millionnaires et 1 % possède plus de 2,2 millions d'euros ■

Le patrimoine selon l'âge

Le patrimoine net (endettement déduit) médian s'élève à 124 800 euros par ménage en France (Insee, donnée 2021) : la moitié des ménages possède moins que cette somme, et l'autre moitié, plus. Cette donnée est souvent utilisée dans le débat public mais elle est trompeuse car elle rassemble toutes les générations, alors que le patrimoine est un processus d'accumulation de richesse dans le temps. Par définition, l'immense majorité des jeunes ne possèdent rien ou quasiment rien.

La moitié des ménages au sein desquels la personne la plus âgée a moins de 30 ans possèdent moins de 15 800 euros de patrimoine. Entre 30 et 39 ans, ce patrimoine net médian est de 49 400 euros. À la cinquantaine, il est 3,6 fois plus élevé (178 500 euros) que celui des 30-39 ans. C'est entre

60 et 69 ans que le patrimoine est le plus important : 214 300 euros. Il diminue ensuite à 209 900 euros pour les plus de 70 ans. Une baisse qui peut s'expliquer par des donations aux descendants, mais surtout par le décès d'un membre du couple qui a pour conséquence de transmettre une partie du patrimoine du ménage aux héritiers.

Le patrimoine se construit d'abord grâce à l'acquisition d'un logement. Pour la très grande majorité, c'est d'ailleurs la seule forme de richesse : plus de 60 % du patrimoine brut (endettement non déduit) des ménages est constitué de biens immobiliers. Avec l'élévation de l'espérance de vie, l'héritage intervient désormais de plus en plus tardivement dans le cycle de vie, sauf pour les ménages fortunés qui transmettent leurs actifs par anticipation, notamment pour échapper, au moins partiellement, à l'impôt sur les successions.

Le patrimoine s'élève au fil de la vie. Par construction, une grande partie des jeunes adultes ne possèdent presque rien. Il faut en tenir compte quand on analyse la répartition du patrimoine global (voir ci-dessous). Malheureusement, l'Insee ne diffuse pas la part de chaque tranche d'âge dans le patrimoine global des ménages ■

Montant du patrimoine médian selon l'âge

Unité : euros

Moins de 30 ans	15 800
30 à 39 ans	49 400
40 à 49 ans	110 800
50 à 59 ans	178 500
60 à 69 ans	214 300
70 ans et plus	209 900
Ensemble	124 800

Patrimoine net (endettement déduit) par ménage. **Lecture** : la moitié des ménages au sein desquels la personne la plus âgée a moins de 30 ans possèdent moins de 15 800 euros.

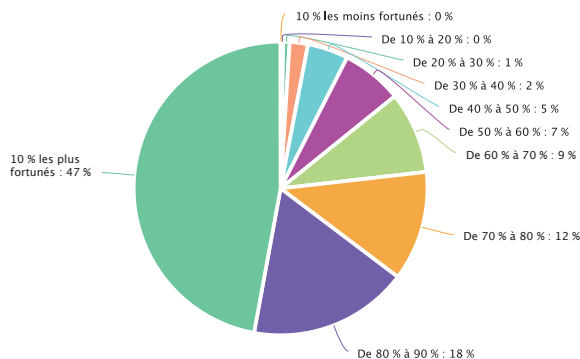
Source : Insee — Données 2021

La part des plus fortunés augmente

Le patrimoine de l'ensemble des ménages est réparti de manière extrêmement inégale. Les 10 % les plus fortunés en détiennent près de la moitié. Les 10 % les moins fortunés ne possèdent rien, ou presque (0,1 % du total). La moitié des ménages la moins bien dotée ne dispose que de 7,5 % de l'ensemble.

La concentration du patrimoine progresse. En 2010, les 10 % les plus fortunés détenaient 41,3 % de l'ensemble du patrimoine brut global. À chaque enquête réalisée depuis cette date par l'Insee, leur part du gâteau a aug-

Répartition du patrimoine de l'ensemble des ménages selon le niveau de fortune



Patrimoine brut. L'endettement n'est pas pris en compte. **Lecture** : les 10 % les plus fortunés des ménages disposent de 47 % du patrimoine brut total.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2021

menté. Elle a progressé de près de six points en onze ans, tandis que la part des ménages intermédiaires, situés entre les 40 % et les 70 % les plus fortunés, a reculé d'autant ■

Évolution de la répartition du patrimoine de l'ensemble des ménages selon le niveau de fortune

Unité : %

	2010	2015	2018	2021
10 % les moins fortunés	0,1	0,1	0,1	0,1
De 10 % à 20 %	0,3	0,3	0,2	0,2
De 20 % à 30 %	0,7	0,7	0,7	0,7
De 30 % à 40 %	2,4	2,9	2,2	2,0
De 40 % à 50 %	5,9	5,6	4,7	4,5
De 50 % à 60 %	9,3	8,4	6,9	6,7
De 60 % à 70 %	11,4	11,0	9,1	9,0
De 70 % à 80 %	11,7	11,2	12,2	12,1
De 80 % à 90 %	16,9	16,2	17,5	17,6
10 % les plus fortunés	41,3	43,6	46,4	47,1

Patrimoine brut (endettement non déduit). **Lecture** : les 10 % les plus fortunés des ménages détenaient 41,3 % du patrimoine brut total en 2010.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee

02 • Éducation

Une école de classe

L'école française ne réduit pas assez les inégalités entre les catégories sociales. Un enseignement très académique, qui laisse peu de place à la pratique, une compétition exacerbée et un apprentissage précoce de la lecture favorisent les enfants de diplômés dès les petites classes. Le lycée et l'enseignement supérieur se sont en partie ouverts à de nouveaux publics dans les années 1970 et 1980 mais, au fond, contrairement aux autres pays d'Europe, l'école ne s'est pas adaptée à cette évolution en faisant évoluer les modes d'enseignement.

Dès la fin du primaire, les inégalités sont grandes : en sixième, 98 % des enfants des milieux les plus favorisés maîtrisent bien ou très bien les compétences demandées en français, contre 76 % des enfants de milieux défavorisés. Le collège, qui accueille toutes les classes sociales, ne parvient pas à réduire ces écarts et, dès l'orientation de fin de troisième, les chemins divergent selon les milieux. En classe de première générale, on compte 36 % d'enfants de cadres supérieurs et 15 % d'enfants d'ouvriers, alors que ces deux catégories représentent la même proportion des collégiens, 23 % chacune.

Les inégalités se creusent ensuite. L'enseignement supérieur technique constitue une voie de promotion sociale pour une partie des catégories populaires, en particulier les BTS. Mais les filières qui mènent aux positions sociales les plus favorisées demeurent ultra-élitistes. On compte 56 % d'enfants de cadres dans les classes préparatoires aux grandes écoles et seulement 7 % d'enfants d'ouvriers. Cette situation est documentée de longue date. Aujourd'hui, comme le signale notre rapport, la part des enfants des catégories populaires accédant à l'enseignement supérieur stagne (voir page 21). Si cette évolution était confirmée dans les années à venir, ce serait un coup de frein inquiétant à sa démocratisation.

L'immense majorité des commentateurs déplorent cette situation. Mais, depuis trente ans, les gouvernements successifs n'ont rien entrepris de majeur pour moderniser l'école et la rendre plus juste. Par exemple, la politique de réduction de la taille des classes en CP et CE1 concerne moins de 20 % des élèves défavorisés de cet âge. Cet écart entre les discours et les actes est d'autant plus choquant qu'il s'accompagne de propos marqués sur la nécessité de rétablir « l'égalité des chances ». En pratique, cette inaction profite aux enfants de la bourgeoisie intellectuelle (ou du moins, parmi eux, à ceux qui arrivent à suivre le train d'enfer qu'on leur fait subir). Chaque proposition de réforme est combattue à droite comme à gauche par les conservateurs de l'élitisme français. Les gouvernements successifs ont toujours plié devant eux. Au bout du compte, le niveau scolaire global demeure plutôt moyen dans la comparaison internationale. Et notre pays se trouve systématiquement dans le peloton de tête des plus inégalitaires en matière d'éducation parmi les pays riches ■

Peut-on parler de pauvreté scolaire ?

* Capital culturel :

ensemble des ressources culturelles.

Il se constitue à l'école, mais aussi par les contacts avec d'autres personnes, dans la famille notamment, et par la fréquentation d'œuvres culturelles, par exemple.

* Illettrisme :

sont considérées comme illettrées les personnes scolarisées en France mais qui ne maîtrisent pas suffisamment les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul pour être autonomes dans la vie courante.

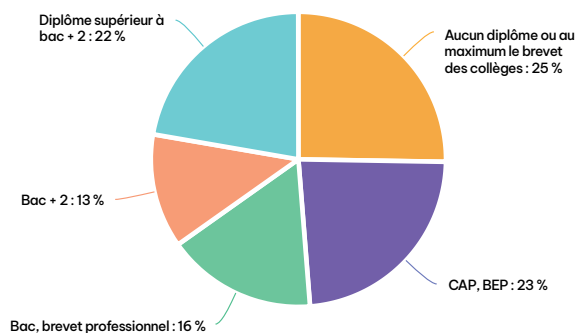
Être pauvre, c'est d'abord manquer d'argent. Pourtant, ne pourrait-on pas mesurer la pauvreté en fonction du niveau de diplôme ? Celui-ci constitue bien une forme de patrimoine. Certains sociologues parlent d'ailleurs de « capital culturel* ». Ce patrimoine se transmet comme la fortune : les enfants de diplômés sont beaucoup plus souvent diplômés eux-mêmes. Dans la société française, le titre scolaire est décisif dans la définition des positions sociales.

Il n'existe aucune définition de ce que l'on pourrait qualifier de « pauvreté scolaire ». Selon l'Insee, l'illettrisme* concerne 7 % des personnes de 16 à 65 ans^[1]. Il s'agit là d'une situation extrême, une sorte de « grande pauvreté » scolaire. On pourrait raisonner autrement et évaluer la pauvreté scolaire par rapport au reste de la population. Pour s'insérer dans l'emploi, on se situe par rapport aux autres en fonction de son niveau de diplôme. C'est cette méthode qui est utilisée pour définir la pauvreté monétaire, en calculant un seuil par rapport au niveau de vie médian de la population (voir page 48). On pourrait imaginer une pauvreté scolaire relative, dépendante du niveau général de la population.

Ce raisonnement est critiquable. Selon l'âge, les enjeux ne sont pas les mêmes : après la retraite, la question de l'insertion professionnelle ne se

pose plus. Par ailleurs, le niveau scolaire s'élève au fil des générations. Il faudrait plutôt raisonner pour un âge donné : chez les 25-29 ans, le diplôme médian est le baccalauréat et un quart ont au mieux un CAP ou un BEP. Le niveau scolaire est un capital qui n'évolue que rarement après la sortie du système éducatif. Enfin, en pratique, une partie de la population est peu diplômée, mais elle s'est formée par l'expérience ou des formations non diplômantes. Le diplôme ne dit donc pas tout du niveau d'éducation.

Niveau de diplôme des Français



Population des 25 ans et plus. **Lecture** : 25 % des personnes de 25 ans et plus n'ont aucun diplôme ou au maximum le brevet des collèges.

Source : Insee – Données 2021

[1] Voir « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *Insee Première* n° 1426, décembre 2012.

Doit-on considérer l'illettrisme ou le niveau de fin de troisième comme un seuil de pauvreté scolaire ? La méthode peut être discutée, mais l'exercice a un sens. Dans des sociétés où avoir un diplôme et maîtriser des savoirs formels sont déterminants en matière d'insertion, en être exclu est bien une forme de pauvreté. On manque de travaux à ce sujet, alors que c'est impératif pour mieux comprendre les inégalités culturelles à l'œuvre dans la société française. La France diplômée de l'enseignement supérieur long (supérieur à bac + 2) ne représente qu'une frange minoritaire de la population : 22 %, deux fois moins que ceux qui n'ont au maximum que le BEP. Les « classes moyennes » du diplôme se situent entre le brevet des collèges et le baccalauréat. Les plus pauvres ont au mieux le certificat d'études, notamment les plus âgés. Il existe un décalage entre la représentation de la société française chez les plus diplômés et sa réalité d'ensemble.

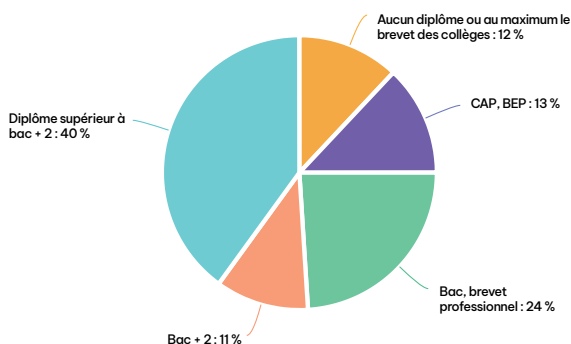
* Sortants précoces :

personnes âgées de 18 à 24 ans ayant quitté le système scolaire avec au maximum le brevet des collèges.

Comment faire pour établir un taux de pauvreté scolaire ? On cherche à mesurer la part de la population qui se situe en dessous de la moitié du niveau de diplôme médian (la moitié a un diplôme supérieur, l'autre moitié inférieur), en s'inspirant du mode de calcul de la pauvreté monétaire à 50 % du niveau de vie médian (voir page 48). On se heurte à un premier problème : on ne peut pas classer un par un les individus, du moins diplômé au plus diplômé, mais seulement hiérarchiser les grands groupes de diplôme (le brevet des collèges, le CAP, le BEP, etc.). Le niveau de diplôme médian se situe environ

au niveau du CAP ou du BEP en 2021 (voir premier graphique) : c'est le diplôme maximum pour 49 % des Français. Le diplôme type des classes moyennes en France. Un deuxième problème surgit alors. Comme savoir ce que vaut « la moitié d'un CAP ou d'un BEP » pour déterminer notre seuil de pauvreté scolaire ? Impossible à définir. On peut tout de même remarquer qu'un quart de la population dispose au maximum d'un niveau de fin de classe de troisième. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'on parle de « sortants précoces* » (terme qui concerne seulement les jeunes générations qui viennent de sortir de l'école), une forme de pauvreté scolaire : 7,8 % des jeunes qui ont quitté l'école en 2021 étaient dans ce cas ■

Niveau de diplôme des 25-29 ans



Lecture : 12 % des personnes âgées de 25 à 29 ans n'ont aucun diplôme ou au maximum le brevet des collèges.

Source : Insee — Données 2021

Les inégalités sociales, de l'école primaire à la fin du collège

Dès le plus jeune âge, les résultats des élèves sont liés en partie au milieu social de leurs parents. Les écarts se creusent au fil de la scolarité car le système scolaire français cherche davantage l'excellence d'une minorité de très bons élèves, souvent issus des catégories les plus favorisées, qu'à tirer vers le haut les enfants en difficulté, plus souvent de milieux sociaux défavorisés. Pour le comprendre, observons ce qui se passe au fil des années, dès le CP et jusqu'en classe de seconde.

Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en début de CP		
Unité : %		
	Écoles publiques hors éducation prioritaire	REP +
En français		
Manipuler des syllabes	83	65
Comprendre des mots à l'oral	75	42
En mathématiques		
Écrire des nombres entiers	90	81
Résoudre des problèmes	70	46

REP + : territoires les plus défavorisés de l'éducation prioritaire. **Lecture** : 42 % des élèves de CP des écoles en REP + ont une maîtrise satisfaisante de la compréhension des mots à l'oral, contre 75 % des élèves d'écoles publiques hors éducation prioritaire.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Rentrée 2021

Faute d'évaluations récentes, on manque de données pour saisir ce qui se joue à l'école maternelle, même si on sait que les tout-petits ont une maîtrise inégale du vocabulaire, par exemple. Sur 100 mots proposés, les enfants de deux ans dont la mère a un niveau de fin de troisième en connaissent 70, contre 80 pour ceux dont la mère a au moins une licence (données Ined 2011^[2]). En début de CP, 46 % des élèves inscrits dans les écoles des territoires où les difficultés sociales sont les plus grandes (les réseaux d'éducation prioritaire +) ont un niveau satisfaisant en résolution de problèmes mathématiques, contre 70 % des élèves des écoles situées hors de ces terri-

toires (ministère de l'Éducation nationale, données 2020). 42 % des premiers ont une bonne compréhension des mots à l'oral contre 75 % des seconds^[3]. Une partie des écarts est déjà constituée.

[2] Voir « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur de l'enfant dès deux ans », Sébastien Grobon, Lidia Panico, Anne Solaz, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 8 janvier 2019. Enquête menée en 2011.

[3] Ces données portent sur des écoles et non des élèves. Elles minimisent les écarts car les écoles de l'éducation prioritaire ne sont pas exclusivement composées d'élèves de milieux défavorisés, de même que les écoles hors éducation prioritaire comprennent une grande part d'élèves défavorisés.

La suite de la scolarité ne permet pas aux moins favorisés de rattraper les autres élèves. Au cours du primaire, les enfants de milieux privilégiés progressent bien davantage, comme le montre une étude du ministère de l'Éducation nationale qui a suivi les mêmes élèves du CP (en 2011) au CM2 (en 2016). Parmi le groupe des enfants au niveau scolaire le plus faible, seulement 16,1 % de ceux dont les parents sont défavorisés (voir encadré page 71) ont connu une évolution très positive de leur niveau en mathématiques arrivés en CM2, contre 46 % pour ceux des milieux très favorisés. 58 % des premiers sont restés dans le groupe des plus faibles, soit deux fois plus que les seconds (27,5 %). Pour l'évolution des résultats en français entre le CP et le CM2, le constat est similaire.

*** Segpa :**

au sein du collège, classe qui accueille les élèves ayant de graves difficultés scolaires.

Arrivés en sixième, 98 % des enfants des milieux les plus favorisés ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des compétences demandées en français, contre 76 % des enfants de milieux défavorisés. En mathématiques, l'écart est spectaculaire : 91 % des jeunes favorisés maîtrisent les compétences, contre seulement la moitié des jeunes de milieux défavorisés. En dépit de l'unification des filières à partir de la classe de sixième, amorcée dès les années 1970, une partie des élèves en grande difficulté sont inscrits dès la sixième en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa*). Les enfants de classes populaires (ouvriers, employés et inactifs) représentent la moitié des effectifs au collège, mais près de 85 % des élèves des Segpa (données 2021). On ne compte dans cette filière que 2 % d'enfants de cadres supérieurs, dix fois moins que leur poids (23 %) dans la population totale des élèves de ce niveau scolaire.

Le collège ne donne pas les moyens aux enfants des milieux populaires de se rattraper : de la sixième à la seconde, l'écart de niveau en français et en mathématiques entre les 20 % d'enfants des milieux les plus favorisés et les 20 % d'enfants défavorisés s'accroît même légèrement.

Évolution du niveau entre le CP et le CM2 des élèves les plus faibles selon le milieu social

Unité : %

	Pas de changement	Évolution positive	Évolution très positive	Ensemble
En français				
Milieu social défavorisé	58,2	28,3	13,6	100
Moyen	50,8	28,8	20,4	100
Favorisé	46,7	27,8	25,6	100
Très favorisé	30,8	31,7	37,5	100
Ensemble	52,9	28,2	19,0	100
En mathématiques				
Milieu social défavorisé	58,1	25,8	16,1	100
Moyen	49,5	26,5	24,1	100
Favorisé	40,4	27,8	31,7	100
Très favorisé	27,5	27,0	45,5	100
Ensemble	50,1	26,4	23,6	100

Il s'agit d'un suivi des élèves entrés au CP en 2011 arrivés en CM2 en 2016. **Lecture :** parmi les élèves de milieu social défavorisé qui avaient le niveau le plus faible en CP, 16,1 % ont connu une évolution très positive de leur niveau en mathématiques en CM2.

Source : ministère de l'Éducation nationale

Part des élèves ayant une bonne ou une très bonne maîtrise en français et en mathématiques en sixième et en seconde selon le milieu social

Unité : %

	En sixième	En seconde
En français		
20 % des élèves des milieux les plus défavorisés	76	72
20 % des élèves des milieux les plus favorisés	98	96
En mathématiques		
20 % des élèves des milieux les plus défavorisés	50	46
20 % des élèves des milieux les plus favorisés	91	90

Lecture : 98 % des élèves de sixième appartenant aux 20 % les plus favorisés socialement ont une bonne ou une très bonne maîtrise en français.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Données 2021

La sélection se faisait autrefois en fin de primaire, après le fameux « certificat d'études » qui signifiait pour beaucoup la fin de la scolarité. Elle s'effectue désormais pour l'essentiel en fin de troisième, au moment du passage entre le collège et le lycée. Les enfants d'ouvriers et de cadres supérieurs représentent les mêmes proportions au collège, 23 % pour chaque catégorie. En seconde générale et technologique, les premiers ne sont plus que 19 %, mais ils constituent un tiers des jeunes inscrits en CAP et en baccalauréat professionnel. Les seconds représentent 30 % des jeunes de seconde générale et technologique, et seulement 4,5 % de ceux de CAP et 8 % des baccalauréats professionnels. Ces dif-

férences de composition sociale sont liées aux résultats scolaires, mais aussi au fait qu'à niveau équivalent, les élèves de catégories populaires sont plus souvent orientés dans l'enseignement professionnel que les enfants de cadres supérieurs.

Du collège au lycée, la part des différentes catégories sociales

Unité : %

	Collège	Segpa	Seconde générale ou technologique	CAP	Bac professionnel
Agriculteurs	1,5	0,9	1,3	0,7	1,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	10,5	6,3	10,7	6,7	9,2
Cadres supérieurs	23,3	2,3	30,4	4,5	8,4
Professions intermédiaires	12,9	5,5	13,9	8,0	11,3
Employés	17,3	15,5	16,6	16,8	19,5
Ouvriers	23,0	36,0	18,7	32,4	32,5
Inactifs	11,4	33,4	8,4	30,9	18,0
Ensemble	100	100	100	100	100

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont les classes de collège qui accueillent les élèves les plus en difficulté. **Lecture** : 23 % des élèves au collège sont des enfants d'ouvriers, la même proportion que les enfants de cadres supérieurs.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Données 2021

Le collège constitue un point de bascule. La coupure marquée avec le primaire dans la façon d'enseigner, la forme des enseignements (calqués sur le lycée, lui-même préfigurant l'université), la fréquence des évaluations et bien d'autres facteurs pénalisent les enfants défavorisés. Une partie des jeunes décrochent alors et attendent l'âge de fin de la scolarité obligatoire, faute d'avoir été assez soutenus. En fin de troisième, un certain nombre de jeunes de milieux populaires se retrouvent orientés contre leur gré vers des filières qui mènent trop souvent à des emplois peu qualifiés, sous-rémunérés, et vers un avenir qu'ils n'ont pas souhaité ■

Le regroupement des catégories sociales du ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale regroupe les catégories socioprofessionnelles en quatre classes :

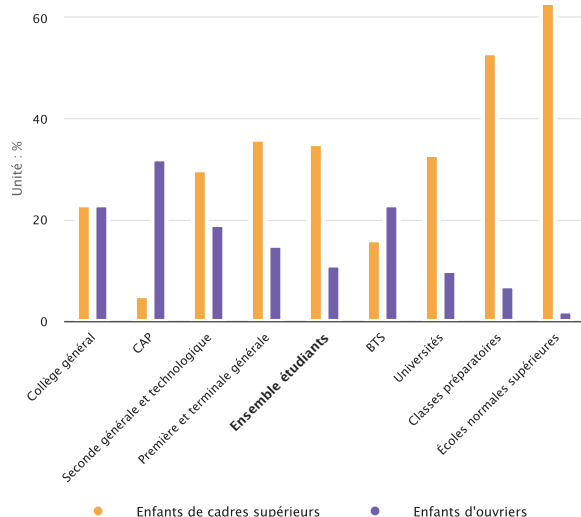
- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres supérieurs, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres supérieurs, retraités des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Du lycée aux études supérieures : de moins en moins d'enfants d'ouvriers, de plus en plus d'enfants de cadres

Les inégalités sociales sont visibles dès les petites classes (voir page 68). Peu ou prou, tous les élèves vont jusqu'en troisième, quel que soit leur milieu social d'origine. Mais c'est à partir de la fin du collège que la composition sociale des filières diverge. Pour le mesurer, il suffit d'observer l'évolution de la part des enfants de cadres supérieurs et de celle des enfants d'ouvriers. Au fil de l'avancée dans la scolarité, les premiers sont de plus en plus présents, alors que les seconds le sont de moins en moins^[4].

[4] Attention : ces données représentent la situation une année donnée, il ne s'agit pas du suivi dans le temps d'une génération d'élèves.

Part des enfants de cadres et d'ouvriers selon les filières



Lecture : les enfants de cadres représentent 5 % des élèves de CAP.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Données 2021-2022

Au collège, les enfants de cadres supérieurs et ceux d'ouvriers représentent une même proportion de l'ensemble des élèves (23 %), selon le ministère de l'Éducation nationale (données 2021-2022). Au niveau du lycée, les enfants d'ouvriers sont surreprésentés dans les filières professionnelles et techniques. Ils regroupent 32 % des élèves de CAP, six fois plus que les enfants de cadres supérieurs. En revanche, en première et terminale générale, on compte près de 2,5 fois plus d'enfants de cadres supérieurs (36 %) que d'ouvriers (15 %).

La baisse de la part d'enfants d'ouvriers se poursuit dans l'enseignement supérieur. Ces derniers forment 10 % des étudiants à l'université, 7 % dans les classes

préparatoires aux grandes écoles et 2 % des élèves des écoles normales supérieures (dites « Normale Sup' », parmi les plus sélectives des grandes écoles). À l'inverse, la part des enfants de cadres supérieurs augmente : 33 % des étudiants à l'université, 53 % en classes préparatoires et 63 % dans les écoles normales supérieures. Alors qu'ils sont tout autant nombreux, les enfants d'ouvriers sont 30 fois moins représentés au sein de l'élite scolaire française.

Ces données illustrent la force des inégalités sociales à l'école en France. Il faut cependant se garder des caricatures : le fait que les écarts entre milieux sociaux s'accroissent au fil de la scolarité ne signifie pas que l'école augmente les inégalités. Il existe en France de véritables filières de promotion sociale. En BTS, par exemple, les enfants d'ouvriers sont aussi bien représentés (23 %) qu'au collège, alors que leurs parents sont souvent loin d'être allés jusqu'à ce niveau. L'école tire une partie des élèves vers le haut de la hiérarchie sociale. Sans service public de l'éducation, les écarts auraient une tout autre ampleur.

En revanche, comme le montrent ces données, notre système éducatif est loin de faire ce qu'il devrait pour assurer l'égalité des chances scolaires. Essentiellement parce que la compétition y est très tendue, que l'école française laisse peu de place à l'expérience et qu'elle cherche à sélectionner quelques bons élèves plutôt que d'éviter d'en perdre un grand nombre en route ■

L'école française réussit aux élèves les plus favorisés

En France, les élèves de milieux très favorisés obtiennent un score moyen de 550 aux épreuves de compréhension de l'écrit organisées par l'OCDE^[5], bien plus que la moyenne des élèves du même milieu pour l'ensemble de l'OCDE, qui est de 534. Ceux de milieux très défavorisés obtiennent 443, score comparable à la moyenne internationale des élèves très défavorisés (445). Avec l'Allemagne, la Hongrie, la Suisse et la Belgique, la France est l'un des pays où ces écarts entre milieux sociaux du haut et du bas de l'échelle sont les plus importants : plus de 100 points. En Italie, en Norvège, au Japon ou au Canada, l'écart est de l'ordre de 70 points.

Score moyen en compréhension de l'écrit selon le statut social des élèves						
	Très défavorisé	Défavorisé	Favorisé	Très favorisé	Ensemble	Écart entre très favorisé et très défavorisé
Hongrie	420	463	489	534	476	114
Allemagne	450	492	518	564	498	114
Belgique	440	477	512	550	493	110
France	443	474	509	550	493	107
Suisse	435	469	499	539	484	104
États-Unis	460	488	517	558	505	98
Portugal	448	480	501	543	492	95
Autriche	440	475	496	533	484	93
Pologne	469	504	518	560	512	91
Australie	460	490	519	549	503	89
OCDE	445	476	500	534	487	89
Suède	460	501	526	549	506	89
Pays-Bas	448	470	495	536	485	88
Grèce	417	444	468	502	457	85
Royaume-Uni	471	493	516	550	504	79
Finlande	483	509	533	562	520	79
Danemark	462	493	514	540	501	78
Italie	436	474	487	511	476	75
Irlande	482	511	527	557	518	75
Norvège	459	496	520	532	499	73
Japon	465	499	517	537	504	72
Canada	485	512	539	553	520	68

Élèves âgés de 15 ans. **Lecture** : en France, les élèves de milieu très défavorisé obtiennent un score de 443 en moyenne lors de l'épreuve Pisa de compréhension écrite.

Source : OCDE – Données 2018

[5] L'évaluation, connue sous le nom de « Pisa », concerne les élèves âgés de 15 ans dans un très grand nombre de pays du monde. Données 2018.

Il faut utiliser les enquêtes « Pisa » menées par l'OCDE – très médiatiques – avec une grande prudence. Elles ne portent que sur une petite partie du niveau scolaire. Elles n'évaluent pas la maîtrise de la langue du pays (comme l'orthographe), des langues étrangères, de l'histoire-géographie, ni de bien d'autres domaines. L'indice de niveau social utilisé par l'OCDE est constitué d'un savant mélange de critères qui vont du niveau de diplôme des parents (déclaré par l'élève) au confort sanitaire de leur logement. Les scores moyens annoncés ne tiennent pas compte de l'ampleur des inégalités sociales au sein de chaque pays.

Reste que les enquêtes internationales se répètent et indiquent toutes la même chose depuis plusieurs décennies : la France appartient au club des pays où les inégalités sociales exercent la plus grande influence sur les parcours scolaires. Cette mauvaise position s'explique par un grand nombre de facteurs qui sont connus : faible taux d'encadrement, apprentissages très académiques, évaluations à répétition, dévalorisation des élèves qui échouent, etc. Les enquêtes de l'OCDE montrent que la façon dont fonctionne l'école française favorise les enfants de parents diplômés au détriment du niveau d'ensemble et en particulier des plus défavorisés ■

À milieu social équivalent, les enfants d'immigrés réussissent mieux à l'école que les autres

À milieu social équivalent, les enfants d'immigrés, dont les parents sont donc nés hors de France, réussissent mieux que les enfants dont les parents sont nés en France, indique une étude du ministère de l'Éducation nationale^[6] qui a suivi la scolarité d'enfants entrés au collège en 2007 et qui ont passé le baccalauréat en 2014. Pour une raison principale : les parents qui ont migré, quel que soit leur pays d'origine, ont des attentes particulièrement fortes pour leurs enfants.

Pourtant, selon les données sur l'obtention du baccalauréat, les enfants d'immigrés paraissent réussir nettement moins bien que les autres. Ainsi, 61 % des garçons enfants d'immigrés d'Afrique subsaharienne et 64 %

[6] « Trajectoires scolaires des enfants d'immigrés jusqu'au baccalauréat : rôles de l'origine et du genre », Yaël Brinbaum, in *Éducation & formations* n° 100, décembre 2019.

de ceux du Maghreb obtiennent le baccalauréat, contre 76 % des garçons dont les parents sont nés en France^[7]. Seuls les enfants dont les parents sont originaires d'Asie font mieux (88 %).

Taux de bacheliers selon le sexe de l'élève et l'origine de ses parents Unité : %				
	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Garçons				
France	38	16	22	76
Portugal	19	14	39	72
Maghreb	25	18	21	64
Afrique subsaharienne	13	16	32	61
Turquie	15	21	29	65
Asie	52	12	24	88
Filles				
France	51	16	18	85
Portugal	36	21	27	84
Maghreb	36	24	20	80
Afrique subsaharienne	29	23	31	83
Turquie	29	22	23	74
Asie	63	17	12	92

Panel d'élèves entrés en 2007. Données observées vers 2014. **Lecture** : 38 % des garçons, entrés en sixième en 2007 et dont les parents sont nés en France, ont obtenu le baccalauréat général, contre 19 % dont les parents sont nés au Portugal.

Source : ministère de l'Éducation nationale

Ces chiffres bruts par pays d'origine sont trompeurs : selon que leurs parents sont immigrés ou non, les enfants ne vivent pas dans les mêmes milieux sociaux et ne sont donc pas à égalité face à l'école. Plus de la moitié des enfants d'immigrés – les deux tiers pour les enfants d'origine portugaise ou turque – ont une mère sans diplôme^[8], contre 11 % des enfants dont les parents sont nés en France. Ce facteur est d'autant plus important que, dans notre pays, l'origine sociale joue un rôle plus grand dans la réussite des élèves que dans la plupart des autres pays (voir page 73).

Est-ce l'origine migratoire ou le milieu social qui joue ? Il faut démêler les facteurs qui influencent les résultats scolaires des élèves. Pour cela, l'étude du ministère isole l'effet de chacun d'eux (voir tableau page 77), ce qui s'appelle en langage de statisticien raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». On observe alors les chances de réussite au baccalauréat

[7] Chez les filles, le taux de bachelières est quasiment équivalent, sauf pour celles dont les parents viennent de Turquie.

[8] Le diplôme de la mère est choisi ici uniquement à titre d'illustration. Il en est de même avec le diplôme du père ou avec la catégorie socioprofessionnelle des parents.

à catégorie sociale équivalente en prenant pour point de référence la réussite des garçons dont les parents sont nés en France.

Les résultats confirment ce que disent de longue date les études réalisées sur le sujet^[9]. À niveau social équivalent, les enfants d'immigrés réussissent mieux au baccalauréat que les enfants dont les parents sont nés en France. Les garçons dont les parents sont nés en Afrique subsaharienne ont ainsi 1,1 fois plus de chances de réussir, ceux d'origine maghrébine 1,4 fois plus, et les garçons d'origine asiatique, cinq fois plus. Les filles dont les parents sont nés en Afrique subsaharienne ont presque quatre fois plus de chances d'obtenir le baccalauréat que les garçons dont les parents sont nés en France.

Niveau de diplôme des mères des élèves selon leur pays de naissance							
Unité : %							
	Sans diplôme	BEPC ou équivalent	BEP-CAP	Bac	Supérieur	Non-réponse	Ensemble
France	11	6	29	19	33	2	100
Portugal	64	7	20	5	1	3	100
Maghreb	53	5	12	9	6	15	100
Afrique subsaharienne	54	9	6	10	10	11	100
Turquie	68	4	10	2	0	16	100
Asie	50	6	14	9	7	15	100

Panel d'élèves entrés en sixième en 2007. Données observées vers 2014. **Lecture** : 33 % des mères des élèves entrés en sixième en 2007 qui sont nées en France ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 1 % des mères nées au Portugal.

Source : ministère de l'Éducation nationale

La proportion de bacheliers (voir tableau page 75) selon l'origine géographique est donc trompeuse : l'origine sociale compte davantage. Mais alors, pourquoi, à niveau social équivalent, les enfants d'immigrés réussissent-ils mieux que les autres ? Pour partie, du fait même de la migration de leurs parents, un processus qui porte en lui-même un projet d'ascension sociale. Pour migrer, les parents ont consenti des sacrifices importants et attendent de leurs enfants qu'ils réussissent. « [Les aspirations des parents] sont particulièrement élevées dans les familles immigrées maghrébines, subsahariennes et asiatiques », précise l'étude. Inversement, les parents d'origine française de milieux populaires ont parfois

[9] Voir « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », Note d'information n° 10.13, ministère de l'Éducation nationale, septembre 2010, et « Les bacheliers de "première génération" : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur "bridés" par de moindres ambitions », Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire, in *France Portrait social 2009*, Insee, novembre 2009.

eu des parcours scolaires difficiles et ne se font guère d'illusions sur les chances de réussite de leurs enfants, dans un contexte marqué par les inégalités. Réduire les inégalités des chances à l'école est donc avant tout une question d'inégalités sociales, et non d'origine géographique.

Cela ne doit pas faire oublier la réalité vécue par les enfants d'immigrés. Le calcul « toutes choses égales par ailleurs » reste théorique. En pratique, les enfants d'immigrés obtiennent des diplômes de niveau inférieur, alors même que leurs attentes, et celles de leurs parents, sont grandes. Pour eux, la question concrète n'est pas de savoir si leurs difficultés proviennent de leur origine migratoire ou sociale, mais de les surmonter. C'est le cas en particulier des jeunes garçons d'origine subsaharienne et maghrébine. « *Ces décrochages, ou encore ces orientations contrastées, produisent un sentiment d'injustice et de discrimination plus fréquent chez les garçons* », indique l'étude. Ce choc entre des idéaux de réussite et la réalité, qui conduit à des orientations et des métiers non choisis et qui nourrit des désillusions, constitue, pour une partie de ces adolescents, une violence de grande ampleur ■

Chances d'obtention du baccalauréat à origine sociale équivalente selon le sexe de l'élève et l'origine de ses parents

	Garçons	Filles
France	1 (référence)	2 fois
Portugal	2,2 fois	3,9 fois
Maghreb	1,4 fois	3,2 fois
Afrique subsaharienne	1,1 fois	3,8 fois
Turquie	1,6 fois	2,5 fois
Asie	5 fois	8,1 fois

Ce tableau mesure le rapport des chances d'accès au baccalauréat en prenant comme référence les résultats des garçons dont les parents sont d'origine française (voir encadré). Panel d'élèves entrés en sixième en 2007. Données observées vers 2014. **Lecture** : les jeunes garçons dont les parents sont d'origine maghrébine ont 1,4 fois plus de chances d'obtenir le baccalauréat que ceux dont les parents sont d'origine française, quand on raisonne à origine sociale équivalente.

Source : ministère de l'Éducation nationale

Comment mesure-t-on la réussite « toutes choses égales par ailleurs » ?

L'impact du milieu social sur la réussite au baccalauréat est mesuré en comparant « l'impact des chances relatives »^[1]. Concrètement, on rapporte le taux de réussite au bac d'une catégorie (la chance d'accéder au bac) à celui d'une autre catégorie. Ce sont ces rapports des chances qui figurent dans notre tableau ci-dessus, calculés à milieu social équivalent. Le milieu social est mesuré dans cette étude par la catégorie sociale des parents, leur niveau de diplôme, la structure familiale (couple, famille recomposée, garde alternée) et la langue parlée à la maison. Les auteurs considèrent que les garçons dont les parents sont nés en France sont la référence, et comparent les chances d'obtenir le baccalauréat selon le sexe et l'origine migratoire.

[1] Voir « Comment mesurer l'évolution des inégalités sociales à l'école : l'exemple de l'accès au bac », Pierre Mercklé, Observatoire des inégalités, 4 octobre 2016.

Pourquoi les garçons sont-ils majoritaires dans les études les plus sélectives ?

Depuis la fin des années 1980, on compte plus de femmes de 25 à 49 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur que d'hommes. Les filles vont plus longtemps à l'école et ont un niveau d'éducation plus élevé. D'où vient alors le fait que les hommes continuent à occuper les meilleurs emplois ? Il s'agit d'un processus long : les générations âgées sont encore formées d'hommes plus diplômés que les femmes. Les choix de carrière sont orientés en fonction du genre. Mais c'est aussi parce que la « domination féminine » par le diplôme est trompeuse. Dans les filières les plus prestigieuses (où la sélection est souvent basée sur le niveau en mathématiques) qui conduisent aux emplois les plus rémunérateurs, les hommes demeurent largement surreprésentés.

Cette sélection par les mathématiques s'opère dès le lycée. En classe de terminale, 55 % des jeunes garçons optent pour deux spécialités scientifiques^[10], contre 36 % des filles (données 2020 du ministère de l'Éducation nationale). Et pour la combinaison mathématiques + physique-chimie, la voie royale pour les meilleures écoles, 29 % des garçons l'ont choisie contre seulement 13 % des filles. En conséquence, les options mathématiques et physique-chimie comptent 64 % de garçons, alors que ces derniers représentent 44 % des élèves de terminale (données 2022 du ministère de l'Éducation nationale). La part de garçons monte même à

89 % pour la spécialité mathématiques/informatique. Dans les écoles d'ingénieurs, les hommes représentent 70 % des élèves, une proportion qui évolue peu^[11].

Pourquoi un tel écart ? L'éducation des enfants n'est pas identique selon le genre et a un impact sur leur parcours. À niveau scolaire équivalent, filles et garçons choisissent des filières différentes. Il résulte aussi du fait de résultats inégaux entre les sexes, notamment

Choix des spécialités en terminale générale selon le sexe		
	Unité : %	
	Filles	Garçons
Deux spécialités scientifiques	36,3	55,0
<i>Dont mathématiques et physique-chimie</i>	12,6	28,7
Une seule spécialité scientifique	18,5	18,9
Aucune spécialité scientifique	45,1	26,1
Ensemble	100	100

Lecture : 36,3 % des filles choisissent de suivre deux spécialités scientifiques en terminale générale, contre 55 % des garçons.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Données 2020

[10] Les anciennes filières du baccalauréat ont été remplacées par le choix de spécialités.

[11] Voir « Les filles stagnent dans les filières scientifiques de l'enseignement supérieur », Observatoire des inégalités, 8 mars 2018.

en mathématiques. Une grande part de la domination masculine dans les filières les plus prestigieuses et les mieux rémunérées se joue dès les toutes petites classes.

Une étude du ministère de l'Éducation nationale suit le parcours des jeunes entrés en CP en 2011. Les résultats sont édifiants. À ce niveau, les filles dépassent nettement les garçons en français, avec un score moyen de 256 contre 244^[12]. En mathématiques, filles et garçons obtiennent le même score : 250. Cinq années plus tard, en CM2, l'écart est exactement le même en français alors qu'en mathématiques les garçons ont dépassé les filles, avec un score de 254 contre 246.

Niveau en français et en mathématiques des élèves selon le sexe			
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
CP			
Français	256	244	12
Mathématiques	250	250	0
CM2			
Français	256	244	12
Mathématiques	246	254	- 8

Lecture : en CP, les filles obtiennent une note moyenne de 256 points en français, contre 244 pour les garçons.

Source : ministère de l'Éducation nationale – Panel 2011

L'avantage en mathématiques des garçons se joue donc principalement à l'école primaire. Selon une étude du Conseil national de l'éducation, « les écarts augmentent au cours de la première année d'école [primaire], pour arriver à une différence très marquée en faveur des garçons en début de CE1 »^[13]. Un résultat confirmé par une étude au long cours de suivi des élèves (dite « Elfe ») menée par l'Ined, qui commence dès les classes de maternelle. « En premier lieu, à l'âge de 4-5 ans, l'écart en faveur des garçons est inexistant, et on observe même un léger avantage pour les filles », indiquent les auteurs^[14]. « Un net avantage pour les garçons en mathématiques apparaît chez les élèves de 6-7 ans. Si l'on admet que l'écart en mathématiques se développe avec une certaine régularité, l'âge de son origine se situe donc autour de 5-6 ans, entre la moyenne section de maternelle et le CP ».

Cet écart dans le domaine des mathématiques n'est pas inné, sinon il serait identique dans tous les pays du monde. Pour les auteurs de l'étude du Conseil scientifique de l'éducation nationale, il s'explique par les stéréotypes de genre véhiculés à la fois par les parents et les enseignants, selon lesquels les garçons seraient doués pour les mathématiques, contrairement aux filles. Une pratique reproduite de génération en génération

[12] Les tests sont standardisés autour d'une moyenne de 250.

[13] « Qu'apprend-on des évaluations de CP-CE1 ? », Note du Conseil scientifique de l'Éducation nationale, ministère de l'Éducation nationale, septembre 2021.

[14] « Écart de niveau en mathématiques entre les filles et les garçons : à quel âge apparaît-il ? », Ined, septembre 2022.

de manière plus ou moins consciente, en partie par des mères ayant elles-mêmes été mises en difficulté de manière précoce. Les enseignants, note ce conseil, *« interagissent différemment avec les garçons et avec les filles, entraînant des disparités dans leurs résultats en mathématiques »*.

La suite est connue. *« Cette perception stéréotypée, qui fait des mathématiques un territoire essentiellement masculin, affecte ensuite de manière drastique les choix d'orientation des élèves à l'adolescence »*, poursuit le Conseil scientifique de l'Éducation nationale. *« Parce qu'elle [la différence entre les sexes NDLR] favorise les hommes adultes, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, elle est considérée comme responsable de la sous-représentation des femmes dans les futurs métiers de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques »*, notent les auteurs de l'étude de l'Ined.

D'autres considérations que le niveau en mathématiques entrent en jeu, comme la représentation que se font les jeunes filles et garçons de leur place dans la société et des métiers, qui structurent leurs goûts et leurs choix scolaires. Il n'en demeure pas moins que cet écart précoce, et maintenu par la suite, détermine pour partie les parcours scolaires et, de ce fait, les positions sociales. Agir sur les stéréotypes de genre associés au niveau en mathématiques dès la fin de l'école maternelle aurait des répercussions profondes (certes à très long terme) sur la répartition des positions sociales. Ce travail ne doit évidemment pas faire oublier que la prédominance des mathématiques dans la sélection des élèves est tout autant en cause. Un modèle dominant depuis les années 1960 en France ■

03 • Travail

Emploi : l'amélioration va-t-elle durer ?

Le taux de chômage, qui avait grimpé jusqu'à plus de 10 % entre 2013 et 2015, est redescendu pour atteindre 7,2 % au début de l'année 2023. Ce niveau est comparable à celui de la fin 2008. Cette évolution profite notamment aux jeunes et aux moins qualifiés. Le taux de chômage des ouvriers peu qualifiés est passé de 22,6 % en 2015 à 16,7 % en 2021 (voir page 83). Les salariés peuvent enfin faire un peu moins difficilement entendre leurs revendications, notamment dans les secteurs les plus dynamiques. Ce qui ouvre la voie à une réduction des inégalités à la base, non par une redistribution des revenus à travers les impôts et la protection sociale, mais par la distribution première des revenus via une élévation des salaires les plus modestes.

La baisse du chômage est le fruit de nombreux facteurs : une conjonction de politiques menées dès la fin des années 2000, des dépenses publiques amplifiées, un arrêt de la baisse de l'emploi industriel, un contexte international porteur et, ne l'oublions pas, un développement massif de l'apprentissage. La question est maintenant de savoir si la tendance va se poursuivre ou si, comme cela a toujours été le cas depuis 1990, le chômage évolue de manière cyclique et va remonter.

Personne ne peut aujourd'hui répondre. L'inflation nouvelle, le contexte international et les baisses annoncées de dépenses publiques – pour satisfaire de nouvelles diminutions d'impôts – pourraient ralentir l'activité économique. Un retour à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi aurait un effet catastrophique sur les espoirs naissants.

L'évolution favorable de l'emploi observée depuis huit ans laisse malgré tout des inégalités béantes, notamment en fonction des niveaux de diplôme : le taux de chômage va quasiment du simple au triple entre le monde des diplômés de l'enseignement supérieur, en situation de plein-emploi depuis longtemps (avec un taux de chômage de 5 %), et celui des non-diplômés (14,4 %). Entre l'univers des stables, protégés par leur diplôme ou par un statut d'emploi garanti, et les flexibles qui demeurent ballottés de poste en poste au gré des fluctuations du marché et dont les projets de vie ne peuvent pas dépasser un horizon de quelques mois, voire de quelques semaines. Entre ceux qui parfois se tuent littéralement à la tâche et ceux dont les conditions de travail restent confortables. Le plein-emploi doit demeurer un objectif, mais il n'est pas suffisant. Il faut aussi qu'il débouche sur des emplois de qualité, avec des rémunérations correctes et des perspectives durables ■

Chômage et précarité

Un actif sur quatre en situation de mal-emploi

* Chômeur :

personne sans emploi qui en cherche un et qui est disponible immédiatement, selon la définition du Bureau international du travail (BIT) utilisée par l'Insee.

* Actif :

personne qui exerce un emploi ou qui en cherche un.

La France compte 2,2 millions de chômeurs* selon les données de l'Insee pour l'année 2022, soit 7 % de la population active* (voir page 83). À lui seul, ce chiffre reflète mal l'état du marché du travail. Selon nos calculs, on peut estimer le nombre de personnes en situation de ce que nous appelons le « mal-emploi » à huit millions au total. Ce chiffre comprend les chômeurs, mais aussi les salariés précaires (en CDD, en intérim et en alternance) et les personnes qui souhaitent travailler mais qui ne sont pas comptées comme chômeuses par l'Insee.

En plus des chômeurs, la France compte quatre millions de travailleurs précaires (voir page 88) : principalement des personnes en contrat à durée déterminée, dans le secteur privé ou public. On recense aussi près de deux millions de personnes découragées par les mauvaises conditions d'emploi qui ne recherchent plus activement un travail. Elles ne sont donc plus comptées parmi les chômeurs, mais considérées comme « inactives ». Quand l'Insee les interroge, elles répondent pourtant qu'elles souhaiteraient travailler : l'institut parle alors de « halo du chômage ».

On trouve notamment parmi elles des mères de famille monoparentale qui n'ont aucun mode de garde pour leurs enfants, des adultes très peu qualifiés qui baissent les bras devant le type d'emploi et les rémunérations qu'on leur propose. En additionnant les chômeurs, les travailleurs précaires et les inactifs qui voudraient travailler, on aboutit à un total de huit millions de personnes en situation de mal-emploi, soit un quart du total des actifs.

L'état du mal-emploi en France

	En milliers	En %
Mal-emploi	8 174	25,5
- Dont salariés précaires (CDD, intérim, alternance)	4 081	12,7
- Dont chômeurs	2 234	7,0
- Dont inactifs souhaitant travailler	1 859	5,8
Ensemble des personnes qui travaillent ou souhaitent travailler	32 434	100

Lecture : 8,2 millions de personnes sont en situation de mal-emploi, soit 25,5 % de l'ensemble des personnes qui travaillent ou souhaitent travailler.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee - Données 2022

Cette photographie du mal-emploi sous-estime l'ampleur du phénomène. Une partie des personnes enquêtées n'osent même plus déclarer à l'Insee qu'elles voudraient travailler tant elles sont marginalisées ou découragées. Il faudrait aussi ajouter les salariés en temps partiel subi – environ 1,4 million de personnes, des femmes dans la grande majorité

des cas – que nous n'avons pas ajoutés pour éviter les doubles comptes car on peut être à la fois en temps partiel contraint et en contrat précaire. Enfin, nous ne recensons pas ceux qui travaillent « à leur compte », sans contrat durable. Une partie de ces non-salariés, en particulier les moins qualifiés, vivent dans la plus grande précarité en enchaînant les heures de travail pour de très faibles rémunérations.

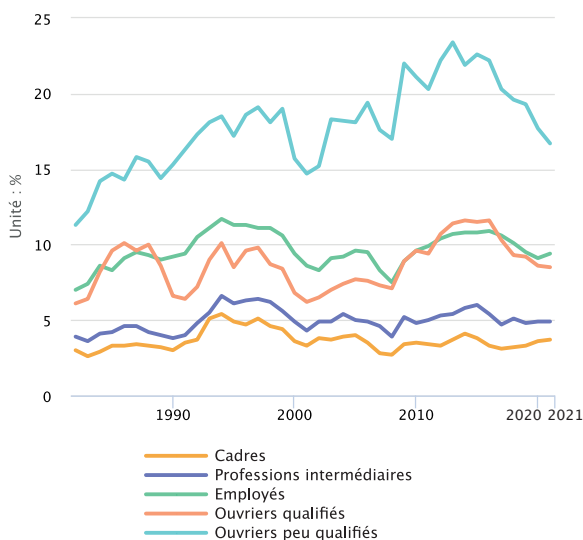
Malgré la crise sanitaire qui avait affolé les statistiques en 2020, la baisse du chômage depuis 2016 (voir ci-dessous) s'accompagne d'une diminution fragile de la part d'emploi précaire (voir page 88). Si ces tendances se confirment, alors elles dessineront un retournement de la situation pour les jeunes et les moins qualifiés, qui sont les premières victimes du mal-emploi ■

Le recul du chômage profite aux jeunes et aux moins qualifiés

Après avoir culminé à 10,3 % de la population active entre 2013 et 2015, le taux de chômage diminué depuis 2016 pour atteindre 7,3 % en 2022. Les effets du ralentissement économique de 2020 ont été effacés. Il faut remonter au début des années 1980 pour observer durablement ce niveau.

Cette bonne nouvelle vaut pour toutes les catégories de la population, y compris les plus touchées. Le taux de chômage des ouvriers peu qualifiés était de 22,6 % en 2015, il est de 16,7 % en 2021 (dernière année disponible).

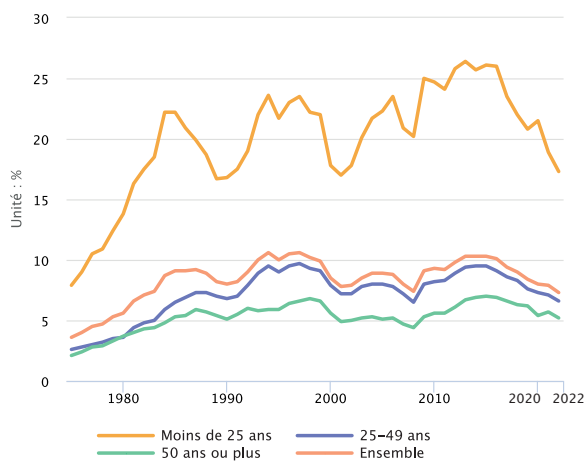
Évolution du taux de chômage selon la catégorie sociale



Lecture : en 2021, le taux de chômage des ouvriers peu qualifiés est de 16,7 %.

Source : Insee

Évolution du taux de chômage selon l'âge



Lecture : en 2022, 17,3 % des actifs de moins de 25 ans étaient au chômage.
Source : Insee

De même, le chômage des moins de 25 ans, dont le taux avait atteint 26,1 % en 2015, redescend à 17,3 % en 2022. Le taux de chômage des 15-24 ans sans diplôme a culminé à 47,1 % en 2015, deux fois plus que pour l'ensemble des jeunes actifs, tous niveaux de diplôme confondus. Ce taux reste à un niveau très élevé (33,9 %) en 2021, mais l'amélioration est nette.

Historiquement, le taux de chômage des femmes est nettement supérieur à celui des hommes. À la fin des années 1980, l'écart était de quatre points (11 % pour les premières, 7 % pour les seconds). Depuis dix ans, le phénomène s'est inversé. La baisse actuelle du chô-

mage se traduit par une diminution de l'écart entre les deux sexes. En 2022, le taux est de 7,1 % pour les femmes contre 7,5 % pour les hommes.

Quel que soit le critère social ou démographique retenu, les populations qui sont le plus en difficulté sur le marché du travail sont celles qui ont connu la plus forte progression du chômage en quarante ans. Elles sont aussi celles qui connaissent l'amélioration la plus importante aujourd'hui. Le chemin vers le plein-emploi est encore long, mais les données récentes montrent qu'il n'y a pas de fatalité du chômage, ni de catégories condamnées à y rester ■

Les non-diplômés en première ligne, et des diplômés déclassés

Les inégalités face au chômage sont en grande partie déterminées par le niveau de diplôme. En 2021, 14,4 % des personnes n'ayant aucun diplôme étaient au chômage, contre 5,3 % de celles qui disposaient d'un niveau supérieur à bac + 2. Parmi les chômeurs, près de 20 % n'ont aucun diplôme et les trois quarts ont au maximum le baccalauréat.

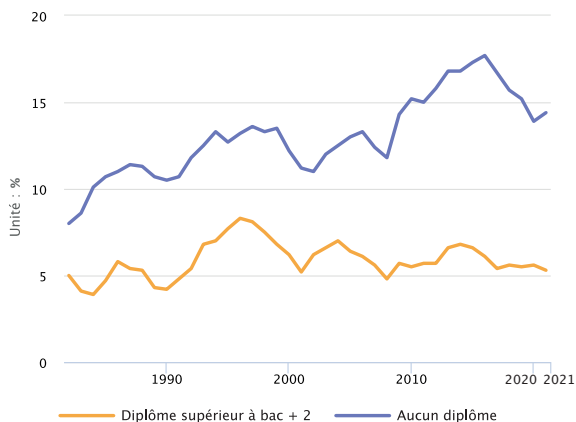
Au cours des 20 dernières années, la situation a peu évolué. Chez les non-diplômés, la crise de 2008 a entraîné une poussée très forte du taux de chômage, qui a approché 18 % en 2016. Il est ensuite redescendu à son

niveau du milieu des années 2000 dans un mouvement de baisse important. Chez ceux qui disposent d'un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, les évolutions économiques jouent peu. Leur taux de chômage est resté stable, entre 5 % et 6 %.

Ce grand écart entre non-diplômés et diplômés face au chômage est sans doute l'une des fractures les plus importantes de notre société : du fait de l'influence du milieu familial sur les résultats scolaires, ceux qui n'ont pas de titre scolaire valorisé sont le plus souvent issus de catégories modestes. Cette situation entraîne de fortes tensions entre ceux qui ont accès aux bonnes filières éducatives et ceux qui sont rejetés de la compétition scolaire.

En même temps, le phénomène de déclassement de jeunes diplômés est, en quantité, de plus en plus massif. Leur taux de chômage est stable, mais la hausse du nombre de jeunes chômeurs diplômés du supérieur est spectaculaire : en 20 ans, il a été multiplié par 2,5, de 186 000 à 460 000, du fait de la croissance des effectifs de diplômés. Depuis 2020, on compte presque autant de chômeurs diplômés au-delà de bac + 2 que de non-diplômés. Il faut ajouter à cela qu'au sein même des diplômés de l'enseignement supérieur, les inégalités sont considérables selon la filière ■

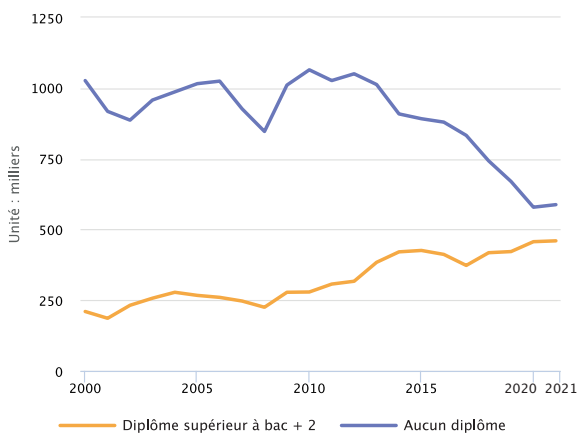
Évolution du taux de chômage selon le niveau de diplôme



Lecture : 5,3 % des actifs diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2021.

Source : Insee

Évolution du nombre de chômeurs selon le niveau de diplôme



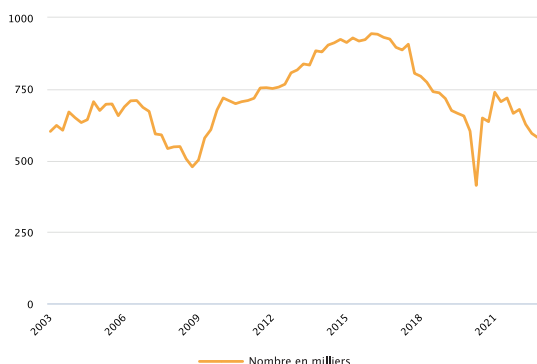
Lecture : 588 000 personnes n'ayant aucun diplôme étaient au chômage en 2021.

Source : Insee

Le chômage de longue durée recule

Parmi les chômeurs, 580 000 personnes cherchent un travail depuis un an au moins, selon les données de l'Insee à fin 2022, soit 26 % des personnes sans emploi. Le nombre de chômeurs de longue durée a pratiquement doublé à partir de la fin des années 2000, passant de moins de 500 000 à la fin de l'année 2008 à un pic de près d'un million en 2016. Il diminue ensuite régulièrement, comme le chômage dans son ensemble (sauf en 2020 au cours de la crise sanitaire).

Évolution du nombre de chômeurs de longue durée



Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). **Lecture :** au quatrième trimestre 2022, 580 000 personnes sont au chômage depuis plus d'un an.

Source : Insee

Passer par la case chômage est une chose. Si l'on n'y reste que quelques semaines ou mois, il peut s'agir d'une transition entre deux emplois, entre deux univers professionnels, la suite d'un déménagement, etc. Les conséquences du chômage de longue durée (un an au moins) sont bien plus graves sur le niveau d'indemnisation, les relations sociales et l'état psychologique des personnes qui se trouvent ainsi éloignées du monde du travail. En 2016, 30 % des chômeurs étaient dans cette situation. Aujourd'hui, le phénomène concerne un chômeur sur quatre. La reprise de la baisse du chômage

de longue durée après la crise sanitaire constitue une nouvelle encourageante pour les personnes qui cherchent un emploi depuis des mois ■

L'emploi précaire en France

13,3 % de l'ensemble des emplois ont un statut précaire en France, selon les données 2021 de l'Insee, qu'il s'agisse d'intérim, de contrats à durée déterminée ou d'apprentissage. Au total, 3,7 millions de personnes sont concernées. Près de 60 % de ces postes de travail précaires sont des contrats à durée déterminée.

Évaluer la précarité de l'emploi n'est pas une chose aisée. Les apprentis, par exemple, comptabilisés par l'Insee dans cette catégorie, reçoivent une formation. On pourrait ne pas les intégrer, même si leur contrat de

travail est précaire. À l'inverse, il faudrait ajouter la partie des non-salariés qui est soumise aux aléas des contrats au jour le jour (voir encadré). De plus, malgré leur contrat à durée indéterminée, certains salariés du privé, surtout dans les plus petites entreprises, ne sont pas à l'abri d'un licenciement.

Dans les périodes de crise, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent des protections essentielles dans le monde du travail. Les travailleurs précaires sont, à l'inverse, les premières victimes d'une chute de l'activité économique. On l'a constaté en 2020 : pendant les confinements, les pertes d'emploi ont concerné en premier lieu les intérimaires et les salariés dont les contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés.

La précarisation des statuts d'emploi ne se généralise pas (voir page 88). Mais le marché du travail se fissure entre ceux qui alternent entre CDD et intérim (beaucoup de jeunes peu qualifiés) et ceux qui occupent des emplois stables (fonctionnaires, salariés qualifiés) ■

Répartition de l'emploi selon le statut

	Nombre en milliers	Répartition de l'emploi total en %
Non-salariés	3 497	12,6
Salariés	24 231	87,4
Contrats à durée indéterminée	20 534	74,1
Contrats précaires	3 697	13,3
- Dont contrats à durée déterminée	2 147	7,7
- Dont intérimaires	562	2,0
- Dont apprentis	814	2,9
- Dont sans contrat ou contrat inconnu	147	0,6
Ensemble	27 728	100

Population en emploi. **Lecture** : parmi l'ensemble des actifs en emploi, 13,3 % ont un statut précaire.

Source : Insee – Données 2021

Et les indépendants ?

12,6 % des emplois – 3,5 millions au total – sont occupés par des personnes qui ne perçoivent pas de salaire mais qui vendent leur production (biens ou services). À l'intérieur de cet ensemble – dont on parle peu –, les inégalités sont extrêmes, aussi bien en matière de précarité que de niveau de vie. Quoi de commun entre l'artisan maçon soumis aux aléas du secteur du bâtiment et le chirurgien de renom dont la clientèle est assurée ? À l'évidence, il faudrait intégrer une partie des indépendants les moins qualifiés au sein des emplois précaires. On sait seulement qu'un indépendant sur quatre a un statut de microentrepreneur, ce qui laisse supposer une activité plus fragile.

La précarité du salariat a été multipliée par deux en quarante ans

* Taux de précarité de l'emploi salarié :

somme des emplois à durée déterminée, en intérim et en apprentissage, rapportée à l'ensemble des salariés.

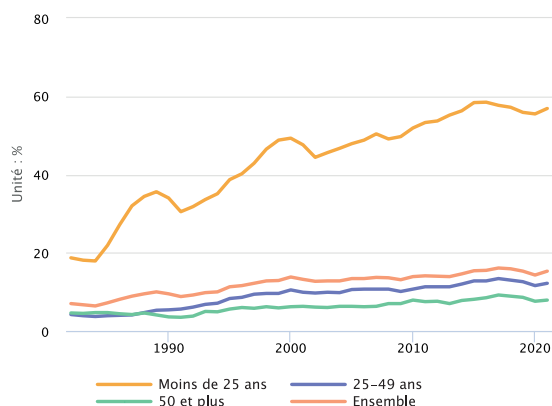
Si on ne prend en compte que les salariés, 15,3 % occupent un emploi précaire* en 2021, soit deux fois le niveau des années 1980. La progression a été très forte du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, le taux de précarité des salariés ayant grimpé de 7 % à 13,8 % en 2000. Jusqu'en 2013, on pensait que le phénomène s'était stabilisé, mais il est à nouveau reparti à la hausse pour atteindre 16,1 % en 2017. Depuis, il a diminué d'un point, mais demeure à un niveau élevé.

L'emploi salarié n'est pas précarisé dans son ensemble. Les premières victimes de cette situation sont les peu diplômés et les jeunes. Chez les moins de 25 ans, le taux de précarité est passé de 18,7 % en 1982 à 49,3 %

en 2000. Il a ensuite frôlé les 60 %, mais a légèrement baissé à partir de 2017. L'emploi précaire augmente chez les hommes comme chez les femmes. Si ces dernières restent plus souvent concernées (15,9 % pour les femmes contre 14,6 % pour les hommes en 2021), l'écart se resserre légèrement.

Comme à la fin des années 1990, la baisse du chômage sur la période récente fait baisser également le taux de précarité qui retrouve son niveau du milieu des années 2010. Mais le chemin à parcourir pour que le marché du travail retrouve de la stabilité reste long. Chez les moins de 25 ans, le taux de précarité atteint encore 56,9 % – il est vrai, en comptant l'apprentissage.

Évolution de la précarité de l'emploi salarié selon l'âge



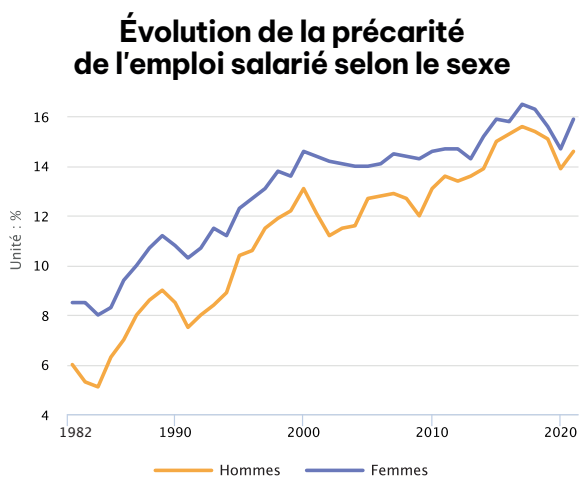
CDD, intérim et apprentissage rapportés à l'emploi salarié. **Lecture :** en 2021, 56,9 % des salariés de moins de 25 ans ont un contrat précaire.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee

Le CDD : choisi ou subi ?

Certaines personnes en contrat précaire sont satisfaites de ce statut parce qu'elles ne sont disponibles que pour quelques jours ou semaines ou parce qu'elles ont opté pour une organisation de leur vie au rythme d'engagements saisonniers par exemple. Mais ce n'est le cas que d'une infime minorité. Lorsqu'on leur pose la question, 90,5 % des salariés en contrat à durée déterminée ou en intérim répondent qu'ils préféreraient un CDI, selon l'Insee en 2021. Chez les 25-49 ans, le chiffre est même de 93,6 %, il est un peu moins élevé (81,6 %) chez les 15-24 ans.

Toute la question est de savoir si la tendance actuelle sera durable ou si, comme à la fin des années 1980 ou au début des années 2000, elle ne constitue que l'une des phases d'un cycle ■



CDD, interim et apprentissage rapportés à l'emploi salarié. **Lecture** : en 2021, 14,6 % des hommes salariés ont un contrat précaire.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee

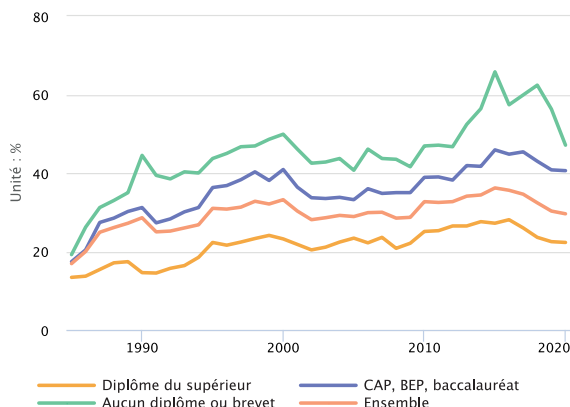
Les jeunes adultes peu diplômés, marqués par le travail précaire

Parmi les jeunes qui travaillent et qui sont sortis depuis moins de cinq années du système éducatif, la part des emplois précaires a fortement augmenté depuis le milieu des années 1980, passant de 16,9 % à 29,6 %^[1], selon l'Insee. La précarité des jeunes sortants de l'école s'est développée très rapidement à la fin des années 1980. En quatre ans seulement, de 1985 à 1989, le taux de contrats précaires parmi les débutants a grimpé de dix points, de 17 % à 27 %. Il a ensuite évolué beaucoup plus lentement, alternant des phases de hausse et de baisse. Les trajectoires des jeunes sont très différentes selon leur niveau de diplôme. Au milieu des années 1980, les différences demeuraient contenues : 13 % des jeunes diplômés du supérieur étaient concernés par la précarité à leur entrée sur le marché du travail, contre 19 % de ceux qui avaient un niveau de fin de troisième. Ces jeunes appartenaient encore à un univers commun. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, avec des taux qui vont du simple au double : respectivement 22 % et 47 %.

[1] Cette donnée n'est pas comparable avec le taux de précarité des moins de 25 ans mentionné page 88 car on prend en compte toutes les personnes sorties depuis moins de cinq années de l'école, quel que soit leur âge.

Cette précarité n'a rien d'éphémère pour un grand nombre de jeunes adultes. Parmi ceux qui n'ont pas de diplôme, le taux de précarité est encore de 35 % cinq à dix ans après la sortie du système éducatif. Dans l'emploi, il n'existe pas une, mais des « jeunesses » placées dans des situations très différentes.

Part des jeunes sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale en emploi précaire



Lecture : en 2020, 22,3 % des diplômés du supérieur, sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale et qui travaillent, ont un emploi précaire.

Source : Insee

Cela ne veut pas dire que tout va pour le mieux pour les diplômés. En trente ans, la part de jeunes diplômés du supérieur depuis moins de cinq ans qui travaillent en emploi précaire est passée de 13 % à 22 %. À l'intérieur de cette jeunesse diplômée, les inégalités sont grandes entre ceux issus des filières les plus sélectives et les autres. Un grand nombre de jeunes déchantent en frappant à la porte du travail. Ils s'en sortent mieux que les moins diplômés, mais cela n'empêche pas leur sentiment de déclassement.

Ces données en disent long sur la situation concrète des jeunes en France. La flexibilité du marché du travail repose en grande partie sur

leurs épaules. L'insécurité qu'elle entraîne mine la vie d'une grande partie d'entre eux, pas seulement de ceux qui n'ont aucune qualification. Elle se répercute sur leurs conditions de vie, en particulier l'accès au logement, sur leur capacité à se projeter dans l'avenir, à réaliser des projets, à exercer des activités régulières (loisirs, engagements associatifs, pratiques culturelles, etc.).

Depuis 2015 néanmoins, la précarité du travail des jeunes récemment sortis de l'école diminue. Le mouvement est net pour les moins diplômés dont la part en emploi précaire a baissé de 66 % à 47 %. Cette proportion reste extrêmement élevée, mais l'écart s'est réduit par rapport à la moyenne des jeunes. Toute la question est de savoir combien de temps va durer cette amélioration. Depuis 30 ans, chaque phase positive a été suivie d'un retournement. Au bout du compte, le niveau de précarité des jeunes récemment insérés dans l'emploi oscille autour de 30 % en moyenne ■

Conditions de travail

Horaires décalés et journées discontinues : les conditions de travail des moins qualifiés

Plus du tiers des salariés déclarent être concernés par des horaires atypiques, c'est-à-dire décalés dans la journée (travailler le soir, la nuit ou tôt le matin) ou le week-end, selon l'Ined (donnée 2019)^[2]. Une situation plus fréquente chez les salariés les moins qualifiés : plus de la moitié des femmes ouvrières et 60 % des hommes employés, qualifiés ou non, travaillent à contretemps du rythme de la société. Seuls 15 % des hommes cadres supérieurs sont dans ce cas.

Travailler en heures ou jours décalés par rapport au reste de la société n'est pas la seule contrainte de rythme de travail hors norme que subissent les catégories socioprofessionnelles les moins bien loties. Les employés non qualifiés, en particulier, cumulent d'autres contraintes liées au temps de travail, comme le fait de travailler en journées discontinues, c'est-à-dire avec des périodes de travail séparées par au moins trois heures de battement. Si 9 % des salariés en horaires atypiques déclarent en outre effectuer des journées de travail discontinues, contre 3 % des autres salariés, toujours selon l'Ined, 16 % des employés non qualifiés, quel que soit leur sexe, sont dans ce cas. Ces contraintes concernent aussi 11 % des ouvrières non qualifiées, soit 1,4 fois plus que les ouvriers non qualifiés et deux fois plus que les femmes cadres supérieures.

À côté de journées de travail en pointillé, les salariés qui déclarent travailler selon des horaires atypiques disent aussi ne pas pouvoir prévoir leurs heures de travail à l'avance, c'est-à-dire qu'ils ne les connaissent pas un jour à l'avance, ou moins. 23 % des ouvriers non qualifiés et 17 % des ouvrières qualifiées sont dans ce cas. Les professions intermédiaires sont les moins concernées par ce manque de visibilité, qui a des conséquences certaines sur la vie privée, mais aussi sur la santé.

Horaires atypiques, imprévisibles et journées discontinues ont des répercussions concrètes sur l'organisation de la vie, les relations familiales, le fait de recevoir des amis, la possibilité de pratiquer des activités régu-

[2] « Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées », Population et Sociétés n° 599, Ined, avril 2022.

lières, etc. Massivement, celles et ceux qui subissent cette situation sont les moins qualifiés. Les cadres ne sont pas épargnés, mais la flexibilité – qui est l'un des éléments qui légitime leur rémunération – fait partie de leur fonction et elle est bien plus souvent choisie que chez les moins qualifiés ■

Contraintes de temps de travail subies par les salariés en horaires atypiques			
Unité : %			
	Salariés en horaires atypiques	Dont soumis à des journées discontinues*	Dont soumis à des horaires imprévisibles**
Femmes			
Cadres supérieures	17,5	4,9	6,8
Professions intermédiaires	29,2	4,5	4,4
Employées qualifiées	26,9	1,6	6,9
Employées non qualifiées	49,1	16,1	10,3
Ouvrières qualifiées	51,5	6,2	17,2
Ouvrières non qualifiées	55,0	11,2	12,4
Ensemble des femmes	37,0	10,3	8,9
Hommes			
Cadres supérieurs	14,8	7,8	15,5
Professions intermédiaires	26,7	6,4	7,2
Employés qualifiés	59,8	4,6	7,2
Employés non qualifiés	60,4	16,6	10,0
Ouvriers qualifiés	45,9	8,0	23,5
Ouvriers non qualifiés	37,2	5,1	12,4
Ensemble des hommes	35,0	8,1	14,8

Salariés de 15 à 64 ans déclarant travailler habituellement en horaires atypiques (le soir, la nuit ou le week-end).

*Journée discontinue : périodes de travail séparées par au moins trois heures de battement.

Horaires imprévisibles : horaires de travail non connus un jour à l'avance ou moins. **Lecture : 23,5 % des ouvriers qualifiés déclarant travailler habituellement en horaires atypiques sont aussi soumis à des horaires imprévisibles.

Source : Ined - Données 2019

Les maladies professionnelles touchent les moins qualifiés

Les maladies professionnelles^[3] frappent avant tout les milieux populaires, les ouvriers et les employés. Sur 51 422 cas recensés en 2018 (dernière année disponible) selon l'Insee, deux tiers affectent des ouvriers et 22 % des employés. Seulement 2 % concernent des professions intermédiaires et 4 % des cadres supérieurs.

Les principales affections reconnues comme maladies professionnelles sont celles causées par l'amiante (qui peut causer des cancers) ainsi que les troubles musculosquelettiques* (TMS). Les TMS représentaient 88 % de ces maladies en 2016, les cancers et affections dus à l'amiante, 7 %. D'autres maladies professionnelles comme les surdités, les rhinites et les maladies de peau sont aussi fréquemment recensées. « *Les maladies les plus graves concernent quasi exclusivement les ouvriers, avec respectivement 92 % et 95 % des affections liées à l'amiante et des surdités reconnues en 2016* », souligne le ministère du Travail.

65 % des cas de TMS reconnus concernent des ouvriers, notamment ceux qui travaillent dans des secteurs à risque comme ceux de la fabrication de denrées alimentaires (principalement les activités liées à la transformation de la viande et la préparation de produits à base de viande) ou du textile, des secteurs qui emploient une grande part de salariés non qualifiés. Les ouvrières sont particulièrement touchées par les TMS : elles déclarent 74 cas pour dix millions d'heures rémunérées (24 pour leurs homologues masculins), tandis que ce nombre est de deux chez les femmes appartenant aux professions intermédiaires et de cinq chez les femmes cadres.

* Troubles musculosquelettiques (TMS) :

maladies qui touchent les muscles, les tendons et les nerfs, en particulier des épaules, des poignets et du cou. Un TMS peut entraîner un handicap permanent.

Les maladies professionnelles par catégorie socioprofessionnelle

	Nombre de maladies professionnelles reconnues	Répartition en %
Cadres supérieurs	2 058	4
Professions intermédiaires	1 052	2
Employés	11 391	22
Ouvriers	34 079	66
Ensemble	51 422	100

Les salariés du régime agricole sont inclus dans l'ensemble, mais pas dans le détail par catégorie socioprofessionnelle. **Lecture** : 66 % des maladies professionnelles reconnues sont recensées chez les ouvriers.

Sources : Cnam, Insee – Données 2018

[3] « *La maladie professionnelle est une atteinte à la santé, contractée au travail, qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaines* », indique le ministère du Travail. Les maladies professionnelles doivent être, d'une part, déclarées par le salarié et, d'autre part, reconnues comme telles par la Caisse d'assurance maladie. Les affections psychiques liées au travail ne sont pas comptées comme maladies professionnelles.

Ces données sous-estiment certainement le nombre de travailleurs souffrant de maladies professionnelles. De nombreux cas ne sont pas déclarés, parfois parce que ces travailleurs craignent de perdre leur emploi ou renoncent à le faire en raison de la difficulté à faire reconnaître ces maladies comme telles ■

Les troubles musculosquelettiques (TMS) selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle					
	Nombre de TMS pour dix millions d'heures salariées			Nombre de TMS reconnus	
	Femmes	Hommes	Ensemble	Ensemble	Répartition en %
Cadres supérieurs et chefs d'entreprise salariés	5,4	1,1	2,7	1 589	3,6
Professions intermédiaires	2,4	0,4	1,3	808	1,8
Employés	14,1	4,2	11,0	10 196	22,9
Ouvriers	74,2	23,7	32,4	29 092	65,5
Ensemble	17,8	11,5	14,1	44 447	100

Les salariés du régime agricole sont inclus dans l'ensemble, mais pas dans le détail par catégorie socioprofessionnelle.

Lecture : le nombre de TMS pour dix millions d'heures salariées est de 74,2 chez les ouvrières.

Sources : Cnam, Insee, calculs ministère du Travail – Données 2016

* Salariés handicapés :

personnes disposant de la reconnaissance administrative de leur handicap ou déclarant à la fois souffrir d'un problème de santé durable et être limité, depuis au moins six mois, dans leurs activités quotidiennes.

* Rythme de travail contraint :

soumis au déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, à des normes de production, à des délais à respecter, à des contrôles de la hiérarchie, dépendant du travail de collègues ou de la demande extérieure de clients ou du public.

Travailleurs handicapés : des conditions de travail plus pénibles

Près de 40 % des salariés handicapés* déclarent que leur rythme de travail est strictement contraint* et qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre dans leurs activités professionnelles, selon le ministère du Travail (donnée 2016). Cette situation est plus fréquente pour les personnes handicapées que pour l'ensemble des salariés (35 %). Les inégalités d'état de santé et de milieu social se combinent. Les salariés handicapés qui occupent des postes d'ouvriers sont ceux qui disent le plus connaître un rythme de travail contraint : ils sont 57 % dans ce cas, contre 52 % de l'ensemble des ouvriers.

Les personnes handicapées sont aussi plus exposées aux contraintes physiques*. Près de 60 % déclarent devoir rester longtemps debout alors que la moitié des salariés sont dans ce cas. 50 % des handicapés disent devoir rester dans une posture pénible et fatigante à la longue, contre un tiers des salariés. Ils sont aussi près de la moitié à être obligés de porter ou de déplacer des charges lourdes. Au total, 44 % des salariés handicapés sont exposés à au moins trois contraintes physiques, contre 34 % de l'ensemble des salariés.

Les handicapés sont davantage confrontés à la pénibilité car ils occupent plus souvent les postes les moins qualifiés, en partie faute de diplômes. 71 % de ceux qui sont ouvriers déclarent subir des conditions de travail physiques pénibles, alors que c'est le cas de 62 % de l'ensemble des ouvriers. Comparés à l'ensemble des salariés, les ouvriers en situation de handicap sont deux fois plus nombreux à dire devoir porter ou déplacer des charges lourdes, et jusqu'à trois fois plus à déclarer subir des secousses ou des vibrations à leur poste de travail.

Ces données montrent comment les inégalités se cumulent. Les personnes handicapées subissent des inégalités et des discriminations spécifiques liées à leur situation de handicap. Mais, parmi les personnes concernées, celles qui ont réussi à obtenir un diplôme ou qui disposent d'un revenu élevé, mènent des vies beaucoup plus favorables. Ces chiffres illustrent la manière dont handicap et milieu social se conjuguent ■

* Contraintes physiques :

rester longtemps debout, rester dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, porter ou déplacer des charges lourdes, ou subir des vibrations.

Exposition des handicapés à un rythme de travail contraint

Unité : %

Salariés handicapés	39
Ensemble des salariés	35
Handicapés ouvriers	57
Ensemble des ouvriers	52

Lecture : 39 % des salariés handicapés subissent un rythme de travail contraint.

Sources : ministère du Travail, ministère de la Santé, Insee – Données 2016

Exposition des salariés handicapés aux contraintes physiques au travail

Unité : %

	Rester long-temps debout	Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	Porter ou déplacer des charges lourdes	Subir des secousses ou vibrations	Au moins trois de ces cinq contraintes physiques
Salariés handicapés	59	50	41	49	22	44
Ensemble des salariés	50	34	37	40	17	34
Handicapés ouvriers	81	67	57	68	47	71
Ensemble des ouvriers	76	57	53	65	43	62

Lecture : 81 % des handicapés ouvriers déclarent devoir rester longtemps debout à leur poste de travail contre 50 % de l'ensemble des salariés.

Sources : ministère du Travail, ministère de la Santé, Insee – Données 2016

Femmes et hommes

Bientôt autant de femmes que d'hommes actifs ?

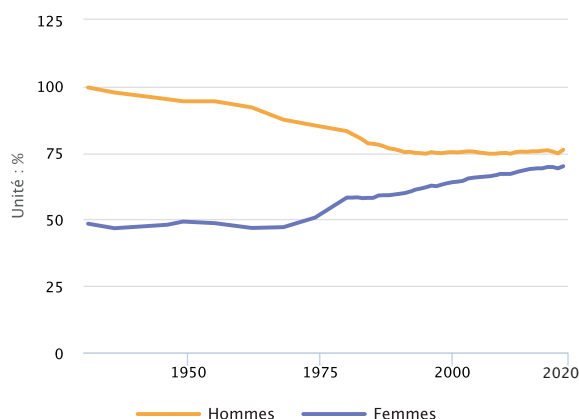
* Taux d'activité :

nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) rapporté à l'ensemble de la population du même âge. Sauf précision contraire, ce calcul concerne les personnes de 15 à 64 ans.

Le rapprochement des taux d'activité* des femmes et des hommes constitue l'une des grandes transformations sociales des 80 dernières années. L'allongement de la scolarité des filles à partir des années 1950 et, plus globalement, le mouvement d'émancipation des femmes font qu'elles se portent de plus en plus sur le marché du travail rémunéré. La France, en pleines Trente Glorieuses, a aussi besoin de bras. À partir des années 1980, le taux d'activité des hommes se stabilise, mais celui des femmes continue sur sa lancée en dépit du ralentissement économique. L'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes, qui était de 50 points en 1931, n'est plus que de six points aujourd'hui.

La fourchette d'âge de 15 à 64 ans permet d'observer les grandes évolutions sur le temps long, mais rend mal compte des comportements d'activité professionnelle à l'âge actif, notamment du fait de l'allongement des études chez les 15-24 ans.

Taux d'activité des 15-64 ans selon le sexe



Lecture : en 2021, 76,2 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont actifs, contre 70 % des femmes du même âge.

Source : Insee

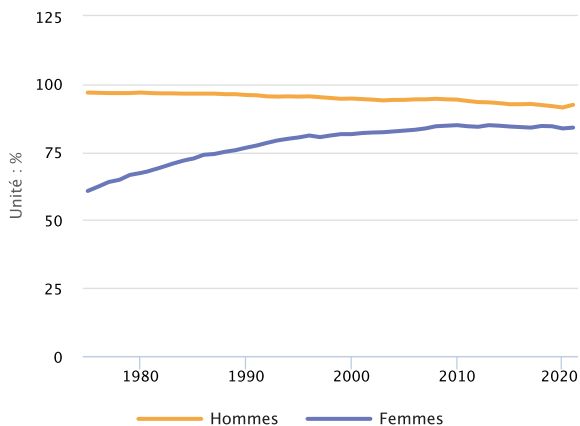
Pour mieux observer les personnes d'âge actif, il faut se concentrer sur les 25-49 ans, l'âge central de l'activité professionnelle. À cet âge, exercer une activité rémunérée est la condition de l'autonomie économique et un élément essentiel du statut social. Au milieu des années 1970, la quasi-totalité des hommes de 25 à 49 ans sont actifs (97 %), mais ce n'est le cas que de 60 % des femmes. Quarante ans plus tard, en 2010, le taux d'activité féminin grimpe à 85 %. La place des femmes dans la société est bouleversée.

Depuis plus de dix ans maintenant, deux nouvelles tendances apparaissent. D'une part, la progression du taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est stoppée : à 84 % en 2021, il est légèrement inférieur

à son niveau de la fin des années 2000, et les courbes des taux d'activité féminin et masculin ne se rapprochent plus. S'agit-il d'un nouveau « plafond de verre » pour les femmes en matière d'activité professionnelle ? D'autre part, le taux d'activité masculin du même âge diminue lui aussi. Sa lente érosion s'est accélérée à partir de 2010. Au cours des quarante dernières années, ce taux est passé de 97 % à 93 %. On peut penser qu'une partie des hommes, comme des femmes, découragés devant les conditions d'emploi (bas salaires, chômage, mauvaises conditions de travail), se sont retirés de l'activité professionnelle à partir de la fin des années 2000. Le taux d'acti-

tivité global des 25-49 ans est passé de 90 % en 2019 à 80 % en 2020. L'effet est modeste, mais l'inversion de tendance est historique.

Taux d'activité des 25-49 ans selon le sexe



Lecture : en 2021, 92,4 % des hommes âgés de 25 à 49 ans sont actifs, contre 84 % des femmes du même âge.

Source : Insee

Plusieurs types de facteurs se conjuguent. 25-49 ans, c'est aussi la période où l'on a de jeunes enfants, ce qui est sans doute l'un des obstacles à la poursuite de la progression du taux d'activité féminin : une partie des femmes décrochent du marché du travail, en raison notamment de la persistance des inégalités en matière de travail domestique et de prise en charge des enfants. On peut aussi imaginer que nous sommes arrivés à un nouvel équilibre où 15 % des adultes environ demeurent inactifs, soit de manière contrainte (du fait par exemple de faibles niveaux de qualification), soit de manière choisie, pour se consacrer à des activités non professionnelles (s'occuper de ses enfants, mais pas uniquement).

On peut se demander quel sera, à l'avenir, l'effet de la baisse du chômage amorcée depuis 2016. Si elle se poursuit et se traduit par une amélioration des conditions d'emploi, cela pourrait attirer de nouveaux actifs. Le deuxième paramètre à prendre en compte sera l'évolution de l'équilibre des rôles entre les femmes et les hommes pour les générations qui arrivent à l'âge adulte. Au-delà, c'est la place même du travail dans nos vies qui est en cause : elle restera centrale bien longtemps, mais il est possible qu'une fraction croissante des adultes s'en désengage ■

La mixité des métiers progresse, lentement

* Parité :

présence des hommes et des femmes en nombre égal.

* Mixte :

coexistence des deux sexes en un même lieu. Dans cette étude, un métier est considéré comme mixte lorsque chaque sexe est présent à hauteur d'au moins 35 %. Il est non mixte lorsqu'un sexe dépasse 65 % de son effectif.

Selon l'Insee, 13,9 millions d'emplois sont occupés par des hommes et 13,1 millions par des femmes en 2020 : presque la parité*. En revanche, celle-ci est loin d'être atteinte quand on entre dans le détail des métiers. Et l'évolution est particulièrement lente.

Au niveau très général des grandes catégories socioprofessionnelles de l'Insee (les CSP, voir page 16), le genre joue un rôle important. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont trois fois plus souvent des hommes que des femmes, selon l'Insee en 2020. Chez les cadres, on ne compte que 40 % de femmes. Seules les professions intermédiaires sont vraiment mixtes*. Dans les métiers d'exécution, la séparation des femmes et des hommes est encore plus manifeste : les emplois d'ouvriers sont exercés à 80 % par des hommes et ceux d'employés à 75 % par des femmes.

Plus on rentre dans le détail des professions, plus on observe d'écarts. De nombreux métiers sont occupés presque exclusivement soit par des hommes, soit par des femmes. On ne trouve que 2 % d'hommes parmi les assistantes maternelles, 4 % parmi les secrétaires, 5 % au sein des aides à domicile ou 9 % chez les aides-soignantes. Il n'y a pour ainsi dire pas de femmes parmi les conducteurs d'engins de travaux publics, guère plus chez les ouvriers de la réparation automobile (2 %) et bien d'autres professions.

De lents progrès

Au niveau des catégories sociales, la mixité au bas de l'échelle n'a pas bougé depuis le début des années 1980. Les employés sont toujours à 75 % des employées et 80 % des ouvriers sont des hommes. En revanche, la part des femmes a doublé de 21 % à 42 % chez les cadres, ce qui constitue une évolution majeure.

Évolution de la mixité des métiers			
Unité : nombre de métiers			
	1982-1984	2017-2019	Évolution
Métiers mixtes	16	21	+ 5
Métiers à prédominance masculine	53	45	- 8
Métiers à prédominance féminine	17	22	+ 5
Ensemble	86	88	+ 2

Lecture : en 2017-2019, 45 métiers sont à prédominance masculine, c'est-à-dire qu'ils emploient plus de 65 % d'hommes.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après le ministère du Travail

Sur les 88 grands types de métiers que répertorie le ministère du Travail, on comptait 16 métiers mixtes en 1982-1984. Il y en a seulement cinq de plus 35 ans plus tard. Les femmes ont fait leur entrée dans neuf métiers masculinisés. Elles constituent aujourd'hui la moitié des effectifs parmi les médecins,

les formateurs, les professionnels du droit, les cadres administratifs et les cadres de la fonction publique. Les dix métiers qui ont connu la plus forte féminisation sont des emplois de cadres ou de techniciens qualifiés.

Plus de mixité pour la jeune génération

55 % des jeunes exercent des métiers mixtes, selon l'enquête du Céreq réalisée en 2015 auprès de la génération sortie cinq ans plus tôt du système scolaire, contre 47 % pour la génération sortie en 1992. L'indice de ségrégation professionnelle* chez les jeunes est passé de 26 à 23 en 18 ans. La mixité progresse, mais à la vitesse de l'escargot... Une partie des métiers se sont ouverts à « l'autre » sexe : les métiers de la sécurité recrutent moins rarement des jeunes femmes et les supermarchés, des caissiers. Surtout, les métiers industriels, très masculinisés, offrent moins de débouchés que pour la génération précédente, tandis que les métiers du tertiaire, plus souvent mixtes, ont créé plus d'emplois. Les jeunes diplômées du supérieur ont ainsi rejoint leurs homologues masculins aux postes de cadres. Mais les jeunes sortant du secondaire restent majoritairement embauchés comme ouvriers pour les hommes et comme employées pour les femmes.

L'entrée d'hommes dans des métiers féminisés est beaucoup plus marginale. Seuls deux métiers essentiellement féminins en 1982-1984 se sont ouverts aux hommes : les employés de l'informatique (où les femmes sont passées de 85 % à 40 % des effectifs) et les ouvriers non qualifiés du textile (de 81 % de femmes à 64 %), un métier dont l'effectif a considérablement diminué. En revanche, certains métiers étaient mixtes dans les années 1980, mais on y trouve moins de 35 % d'hommes aujourd'hui : enseignants, professions paramédicales, techniciens et professions intermédiaires administratives ou de la banque.

* Indice de ségrégation professionnelle :

part des personnes qui devraient changer de métier pour que la parité soit respectée.

Les dix métiers qui se sont le plus féminisés

	Part des femmes en 1982-1984	Part des femmes en 2017-2019	Évolution
Cadres de la banque et des assurances	17,0	48,4	+ 31,4
Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	24,0	55,1	+ 31,1
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	21,6	52,5	+ 30,9
Techniciens de la banque et des assurances	39,8	68,1	+ 28,3
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	45,7	73,7	+ 28,0
Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	23,4	51,2	+ 27,8
Techniciens et cadres de l'agriculture	5,7	30,9	+ 25,2
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	3,1	26,8	+ 23,7
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	9,2	32,4	+ 23,2
Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	5,9	28,7	+ 22,8

Lecture : la part des femmes parmi les cadres de la banque et des assurances est passée de 17 % en 1982-1984 à 48,4 % en 2017-2019.

Source : ministère du Travail

La division du travail reste marquée par des stéréotypes de genre qui persistent dans l'ensemble de la société et qui se construisent au fil de la vie des femmes et des hommes, notamment dans leur enfance. Cette séparation en « métiers d'hommes » et « métiers de femmes » contribue à alimenter les inégalités, les métiers féminisés étant davantage marqués par la précarité, le temps partiel subi (voir ci-dessous) et les bas salaires. L'arrivée des femmes à des postes de cadres contribue à réduire l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes (voir page 57). Mais s'il persiste, c'est bien, pour une grande part, parce que les hommes continuent à être mieux représentés dans les métiers les plus prestigieux et les mieux rémunérés ■

Les femmes, 2,5 fois plus souvent en temps partiel subi

Temps partiel subi selon le sexe			
	Nombre de personnes en milliers	Taux parmi les salariés à temps partiel en %	Part parmi les salariés à temps partiel subi en %
Hommes	385	32,6	28,4
Femmes	972	25,6	71,6
Ensemble	1 357	27,3	100

Lecture : 27 % des salariés à temps partiel déclarent vouloir travailler plus.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee - Données 2021

Temps partiel subi selon le sexe et l'âge			
Unité : %			
	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	36,7	36,2	36,4
25-49 ans	41,5	26,4	29,2
plus de 50 ans	22,0	21,7	21,8
Ensemble	32,6	25,6	27,3

Taux parmi les salariés à temps partiel. **Lecture** : 36,7 % des hommes à temps partiel âgés de 15 à 24 ans souhaiteraient travailler plus.

Source : Insee - Données 2021

27 % des salariés à temps partiel déclarent vouloir travailler davantage, ce qui représente 1,4 million de personnes, selon les calculs de l'Observatoire des inégalités d'après les données 2021 de l'Insee. La proportion de personnes en temps partiel subi est plus élevée chez les hommes (33 %) que chez les femmes (26 %). Mais les femmes étant beaucoup plus nombreuses parmi les personnes à temps partiel, elles composent près des trois quarts des personnes en temps partiel contraint. Au total, près d'un million de femmes sont dans ce cas, contre environ 400 000 hommes, soit près de 2,5 fois plus.

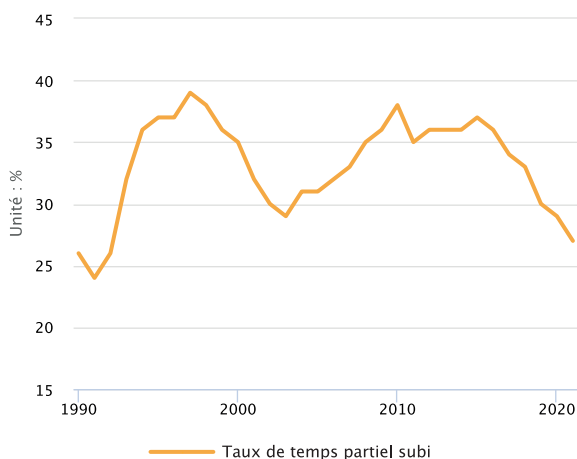
Ces taux masquent des écarts selon l'âge. Pour les jeunes, l'intégration dans l'emploi via le temps partiel est pour partie acceptée, faute de mieux. 36 % des 15-24 ans qui travaillent à temps partiel souhaiteraient travailler plus. Les

plus âgés sont moins souvent concernés. Tout de même, 22 % des plus de 50 ans à temps partiel n'ont pas choisi cette situation. C'est aux âges moyens, entre 25 et 49 ans, que l'écart entre femmes et hommes est au plus haut : tandis que 26 % des femmes à temps partiel voudraient travailler plus, la part monte à 42 % chez les hommes.

Le temps partiel subi reflète les évolutions du marché du travail. Sa part a fortement augmenté dans les années 1990, de 26 % en 1990 à 38 % en 1998. Depuis 2016, la baisse du chômage se traduit parallèlement par une diminution notable du temps partiel contraint : à 27 % en 2021, le taux a baissé de près de neuf points en cinq ans et retrouve son niveau du début des années 1990.

Ces données minimisent l'ampleur du phénomène. Une partie des personnes interrogées ne répondent pas qu'elles souhaitent travailler plus parce qu'elles n'ont pas de solution pour faire garder leurs enfants, par exemple. Considérer dans ce cas que le temps partiel est « choisi » ne rend pas compte des contraintes subies, notamment par les jeunes mères peu diplômées. Inversement, une partie des salariés en temps complet préféreraient passer à temps partiel mais ne le peuvent pas du fait de leur faible niveau de salaire ou du refus de leur employeur ■

Évolution du temps partiel subi



Lecture : en 2021, 27 % des personnes à temps partiel déclarent vouloir travailler plus.

Source : Insee

Les femmes ne sont pas discriminées à l'embauche

* Testing :

méthode de détection des discriminations qui consiste à comparer les résultats obtenus par des types de candidats fictifs, en tous points identiques à une exception près (ici, le sexe) dans un processus de sélection réel (ici, une embauche).

En moyenne, un tiers des femmes, mais aussi un tiers des hommes, font l'objet de l'intérêt d'un recruteur suite à une candidature à une offre d'emploi, selon un *testing** réalisé entre 2019 et 2021 par l'Institut des politiques publiques (IPP) et le bureau d'études ISM-Corum^[4]. D'après cette étude, il n'existe pas, en moyenne, de discrimination particulière à l'encontre de l'un ou l'autre sexe lors de la première phase d'un recrutement. Le taux de réponse négative est également de même niveau (17 %) qu'il s'agisse de la candidature d'une femme ou d'un homme.

À l'occasion de ce *testing*, deux candidatures ne se différenciant que par le sexe du candidat ont été envoyées en réponse à 2 400 offres d'emploi pour onze types de métiers différents. Si le taux de rappel des candidats est similaire pour les femmes et les hommes en moyenne, les réponses des recruteurs s'avèrent différenciées selon les caractéristiques des métiers proposés. Les femmes sont ainsi favorisées lorsqu'il s'agit de postuler à un emploi qualifié, en particulier qui propose des fonctions d'encadrement. 28,5 % d'entre elles sont rappelées par l'employeur contre 20,4 % des hommes. Pour des métiers peu qualifiés, le phénomène est inverse : le taux de rappel est de 35,6 % pour les hommes et de 30,3 % pour les femmes. Comme l'explique le ministère du Travail, « *si les femmes ne sont pas discriminées en moyenne, elles apparaissent donc favorisées lorsqu'elles sont qualifiées et candidatent à des métiers avec fonction d'encadrement,*

et défavorisées lorsqu'elles sont peu qualifiées et candidatent à des métiers peu qualifiés ».

Taux de réponses moyen aux candidatures envoyées selon le sexe des candidats

Unité : %

	Rappel	Réponse négative	Pas de réponse
Femmes	33,4	17,5	49,0
Hommes	33,2	16,6	50,2
Écart femmes-hommes (en % des réponses aux hommes)	0,6	5,4	- 2,4

Envoi de 4 800 lettres de candidature à un emploi entre décembre 2019 et avril 2021 (hormis mars et juin 2020). **Lecture** : parmi l'ensemble des candidatures envoyées, les recruteurs ont rappelé 33,4 % des candidates féminines, soit 0,6 % de plus que des candidats masculins.

Sources : IPP et ISM-Corum - Données 2019-2021

Les résultats du *testing* indiquent également que le taux de rappel des candidats par les employeurs est similaire pour les femmes et les hommes (39 % pour les femmes, 38,3 % pour les hommes) pour des métiers pourtant largement masculinisés tels que développeur informatique, par exemple. Le même phénomène est observé pour les secteurs professionnels où les

[4] « Discrimination à l'embauche selon le sexe : les enseignements d'un *testing* de grande ampleur », *Dares Analyses* n° 26, ministère du Travail, mai 2021.

femmes sont les plus présentes (employés administratifs, chargés de recrutement, etc.), laissant à penser que les stéréotypes de genre dans le monde du travail ne jouent pas dans la réaction des employeurs à une candidature. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'interviennent pas en amont, par exemple dans l'orientation des filles, et en aval, au cours de la carrière, en ce qui concerne les promotions notamment ■

Taux de rappel par les employeurs selon les caractéristiques du métier et le sexe des candidats

Unité : %

	Hommes	Femmes
Selon le niveau de qualification du métier		
Peu qualifié	35,6	30,3
Cadre	37,2	39,0
Cadre avec des fonctions d'encadrement	20,4	28,5
Selon le niveau de mixité du métier		
Masculinisé	38,3	39,0
Mixte	31,0	30,0
Féminisé	21,9	22,3

Envoi de 4 800 lettres de candidature à un emploi pour onze catégories de métiers entre décembre 2019 et avril 2021 (hormis mars et juin 2020). **Lecture** : le taux de rappel des recruteurs pour un poste avec des fonctions d'encadrement est de 28,5 % pour les candidatures féminines et de 20,4 % pour celles des hommes.

Sources : IPP et ISM-Corum – Données 2019-2021

Immigrés et non-immigrés

Les immigrés et leurs descendants, surexposés au chômage

* Immigrés :

personnes nées étrangères à l'étranger. « Immigré » ne signifie pas « étranger » car une partie des immigrés ont acquis la nationalité française après leur arrivée en France.

* Descendant d'immigré :

personne née en France dont au moins un des parents est immigré. Elle est dans la plupart des cas de nationalité française.

Le taux de chômage des immigrés* est de 12,7 % selon le ministère du Travail en 2021^[5], celui de leurs descendants* s'élève à 11,6 %, contre 6,8 % pour les personnes sans ascendance migratoire. Lorsqu'ils viennent d'Europe, les immigrés, comme leurs descendants, ont un taux de chômage proche de la moyenne française (7,9 %). Les plus touchés sont les immigrés originaires d'Afrique : plus de 15 % des actifs qui y sont nés ou dont les parents sont originaires de ce continent cherchent un emploi, deux fois plus que pour les personnes dont les parents sont nés en France^[6].

Une partie de cette situation est liée au diplôme. Seuls 33 % des immigrés en âge de travailler sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 41 % des adultes sans ascendance migratoire. Les immigrés sont plus souvent diplômés du secondaire (baccalauréat ou CAP par exemple) et 37 % sont peu diplômés, contre 15 % des personnes dont les parents sont nés en France. Les immigrés sont moins qualifiés, plus souvent ouvriers ou employés, et occupent des métiers où le taux de chômage est plus élevé que chez les professions intermédiaires ou les cadres (voir page 83).

Les descendants d'immigrés (la « deuxième génération ») ont un niveau de diplôme qui se rapproche des personnes nées en France, mais ils sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population. 38 % des descendants d'immigrés d'âge actif ont moins de 30 ans, dix points de plus que pour les personnes sans parents immigrés. Or, les jeunes actifs, moins expérimentés, sont plus exposés au chômage que les travailleurs seniors (voir page 84). La surreprésentation de jeunes adultes parmi les descendants d'immigrés explique en partie leur taux de chômage plus élevé.

Depuis 2016, l'amélioration du marché du travail profite aux moins qualifiés. Les catégories qui ont été les plus touchées par la montée du chômage bénéficient maintenant de sa baisse : le chômage a diminué de 7,6 points pour les immigrés africains et de 3,9 points pour les descen-

[5] « Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ? », Claude Minni et Mahrez Okba, *Dares Analyses* n° 15, ministère du Travail, mars 2023.

[6] Au total, l'ensemble des immigrés nés hors Union européenne représentent 15,5 % des chômeurs en 2020, selon l'Insee.

dants de parents nés en Afrique, tandis qu'il a baissé de deux points pour les personnes sans ascendance migratoire. Les inégalités face au chômage selon l'origine se réduisent. Ce qui ne doit pas conduire à minorer l'ampleur des écarts qui persistent.

Risque multiplié par deux

Pour mesurer l'effet de l'origine migratoire sur le taux de chômage, il faut raisonner à âge, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle, sexe et lieu d'habitation comparables, soit « toutes choses égales par ailleurs ». On constate alors que les personnes issues de l'immigration européenne courent un risque 1,28 fois supérieur d'être au chômage par rapport à celles qui n'ont pas d'ascendance migratoire. Pour les immigrés venus d'Afrique, le risque est 1,83 fois plus élevé. Les personnes qui ont au moins un parent immigré se heurtent à des difficultés très comparables : un risque d'être au chômage augmenté de 1,23 pour les descendants d'immigrés venus d'Europe et multiplié par près de deux pour ceux qui ont au moins un parent né en Afrique.

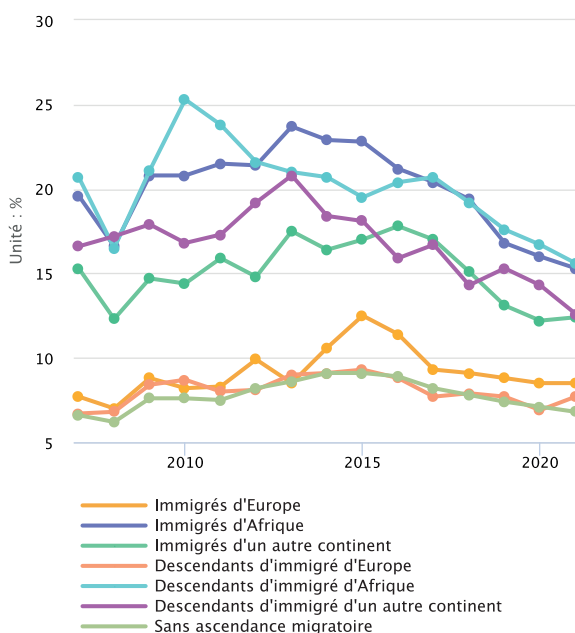
Comment expliquer le surchômage des migrants venus de pays non européens ? Ils ne disposent pas du même réseau de relations. Ils se heurtent à la difficulté de faire reconnaître leur diplôme s'il a été obtenu à l'étranger et à l'interdiction de postuler aux emplois fermés aux étrangers non européens, dans la fonction publique notamment.

Chômage selon l'origine migratoire	
Unité : %	
	Taux de chômage
Immigrés	12,7
- Dont nés en Afrique	15,3
- Dont nés en Europe	8,5
Descendants d'immigrés	11,6
- Dont au moins un parent né en Afrique	15,6
- Dont au moins un parent né en Europe	7,7
Sans ascendance migratoire	6,8
Ensemble	7,9

Lecture : 12,7 % des actifs immigrés sont au chômage.

Source : ministère du Travail – Données 2021

Évolution du taux de chômage selon l'origine migratoire



Rupture de série en 2014. **Lecture :** 15,3 % des actifs immigrés nés en Afrique sont au chômage en 2021.

Source : ministère du Travail

Leurs descendants ont un meilleur niveau de diplôme et en général la nationalité française. Ils sont néanmoins soumis « toutes choses égales par ailleurs » au même risque supplémentaire d'être au chômage que les actifs immigrés.

Les inégalités face au chômage peuvent relever d'éléments non pris en compte dans cette étude, comme le détail du diplôme obtenu, le métier précisément exercé, le milieu social dans lequel ont grandi ces adultes, etc. À l'évidence, comme le montrent différentes expériences réalisées par *testing*, elles reflètent aussi des discriminations liées aux origines, et en particulier à la couleur de la peau, qui persistent de la part de certains employeurs (voir page 107) ■

Risque d'être au chômage selon l'origine migratoire	
Sans ascendance migratoire	1 (référence)
Immigré d'Europe	1,28
Immigré d'Afrique	1,83
Immigré d'un autre continent	1,77
Descendant d'immigré d'Europe	1,23
Descendant d'immigré d'Afrique	1,96
Descendant d'immigré d'un autre continent	1,34

À sexe, âge, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle et lieu d'habitation comparables. **Lecture** : les immigrés nés en Afrique ont un risque 1,83 fois plus élevé d'être au chômage que les personnes sans ascendance migratoire, toutes choses égales par ailleurs.

Source : ministère du Travail – Données 2021

La discrimination raciste à l'embauche persiste

Un candidat d'origine maghrébine a 18 % de chances d'obtenir un entretien pour un poste de cadre administratif, contre 25 % pour celui dit « de référence », c'est-à-dire dont le CV ne mentionne aucune origine, ni de lieu de résidence particulier, selon une enquête menée par le CNRS^[7] en Île-de-France en 2021-2022. Pour un poste d'aide-soignante, les pourcentages sont respectivement de 37 % et 45 %. Ces chiffres sont le résultat d'une opération de *testing* de grande envergure : sur une période de six années, le CNRS a envoyé 2 600 candidatures semblables, hormis en ce qui concerne l'origine et le lieu de résidence des candidats.

Taux d'obtention d'un entretien d'embauche après l'envoi d'un CV pour un poste de cadre administratif selon l'origine et le lieu de résidence				
Unité : %				
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022
Secteur privé				
Candidat de référence	8	11	19	12
Candidat d'origine maghrébine	7	10	13	11
Candidat résidant dans un quartier prioritaire	8	13	24	17
Secteur public				
Candidat de référence	30	28	28	39
Candidat d'origine maghrébine	22	25	30	27
Candidat résidant dans un quartier prioritaire	22	28	28	41
Ensemble				
Candidat de référence	14	18	22	25
Candidat d'origine maghrébine	11	16	17	18
Candidat résidant dans un quartier prioritaire	12	19	25	29

Lecture : lors d'un *testing* réalisé en Île-de-France en 2021-2022, le candidat d'origine maghrébine a reçu 18 % de réponses positives pour un entretien d'embauche à un poste de cadre administratif, contre 25 % pour le candidat « de référence » qui n'indique ni une origine maghrébine, ni résider dans un quartier prioritaire.

Source : *testing* Desperado (DGAFP et TEPP-CNRS)

[7] « Le "testing" montre que les discriminations persistent dans l'accès à l'entretien d'embauche, y compris dans la fonction publique », Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2022, novembre 2022.

*** Quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

quartiers identifiés par l'État comme ceux où les difficultés sociales sont les plus importantes.

Les résultats ne font pas apparaître de discrimination en 2021-2022 pour les candidats qui résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville* : ils obtiennent même un peu plus d'entretiens pour un poste de cadre administratif que le candidat de référence (29 % contre 25 %) et un peu moins pour un poste d'aide-soignante (43 % contre 45 %). Les auteurs expliquent cette situation par le déploiement d'aides à l'embauche (15 000 euros sur trois ans) destinées aux employeurs qui recrutent des habitants de ces quartiers.

Cette vaste opération de *testing* est doublement originale. D'abord, elle a été répétée au cours de quatre vagues, de 2015 à 2022, ce qui permet d'observer des évolutions. Au cours de cette période, l'écart entre le candidat dit « de référence » et celui d'origine maghrébine pour un poste de cadre s'est plutôt accru (il était de trois points en 2015-2016, contre sept points en 2021-2022). Mais pour un poste d'aide-soignante, il a fortement diminué, de quinze à huit points. En début de période, le candidat à un poste de cadre résidant dans un quartier de la politique de la ville avait moins de chances d'obtenir un entretien que le candidat dit « de référence ». En fin de période, il en a davantage.

Taux d'obtention d'un entretien d'embauche après l'envoi d'un CV pour un poste d'aide-soignante selon l'origine et le lieu de résidence

Unité : %

	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022
Secteur privé				
Candidate de référence	41	52	58	43
Candidate d'origine maghrébine	25	42	46	35
Candidate résidant dans un quartier prioritaire	39	53	62	40
Secteur public				
Candidate de référence	40	46	59	57
Candidate d'origine maghrébine	28	41	39	43
Candidate résidant dans un quartier prioritaire	31	46	45	54
Ensemble				
Candidate de référence	41	51	58	45
Candidate d'origine maghrébine	26	41	44	37
Candidate résidant dans un quartier prioritaire	37	50	57	43

Lecture : lors d'un *testing* réalisé en Île-de-France en 2021-2022, la candidate d'origine maghrébine a reçu 37 % de réponses positives pour un entretien d'embauche à un poste d'aide-soignante, contre 45 % pour la candidate « de référence » qui n'indique ni une origine maghrébine, ni résider dans un quartier prioritaire.

Source : *testing* Desperado (DGAFF et TEPP-CNRS)

L'autre originalité de ce travail, c'est qu'il porte sur les secteurs privé et public. Pour les cadres administratifs, la discrimination vis-à-vis des candidats d'origine maghrébine est beaucoup plus forte dans le public que dans le privé^[8]. Sauf, étonnement, au cours de la vague 2019-2020 où les résultats s'inversent : les candidats d'origine maghrébine sont même favorisés dans le public. Pour les aides-soignantes, la discrimination vis-à-vis des personnes d'origine maghrébine est forte dans le public comme dans le privé, avec des variations importantes selon les années. Alors qu'elle devrait être exemplaire, la fonction publique ne l'est pas.

Certes, il ne s'agit que de deux types de postes, dans la région Île-de-France. On ne peut donc généraliser les résultats, ni à tous les emplois, ni à l'ensemble du territoire. Pour autant, ces données prouvent que l'égalité des chances n'est pas respectée et montrent l'ampleur des obstacles que doivent surmonter une partie des candidats à l'embauche, d'origine maghrébine notamment. Remarquons aussi que les opérations de *testing* ne portent pas sur l'entretien lui-même, étape qui peut également donner lieu à des discriminations ■

Les immigrés exercent plus souvent des métiers pénibles

En France, 2,7 millions de travailleurs sont d'origine immigrée, soit environ une personne qui travaille sur dix. Cette moyenne cache des écarts très importants selon les métiers. Ainsi, près de 40 % des employés de maison, 28 % des agents de gardiennage et de sécurité et 27 % des ouvriers non qualifiés du bâtiment sont immigrés, selon le ministère du Travail (données 2017)^[9]. En nombre, les métiers qui emploient le plus de travailleurs immigrés sont ceux de femme de ménage, d'agent de sécurité, d'ouvrier du bâtiment et des travaux publics, de cuisinier et d'employé de l'hôtellerie-restauration, liste le ministère du Travail.

Les métiers où les immigrés sont surreprésentés connaissent le plus souvent des conditions de travail plus difficiles que la moyenne. Une France qui se lève souvent tôt pour occuper des métiers pénibles physiquement, aux gestes répétitifs, aux horaires de travail morcelés ou décalés,

[8] Les candidats sont de nationalité française, il n'y a donc pas d'écart lié à l'interdiction d'emploi d'étrangers hors Union européenne pour certains postes.

[9] « Quels sont les métiers des immigrés ? », *Dares Analyses* n° 36, ministère du Travail, juillet 2021.

voire qui cumulent ces difficultés. Au total, un poste aux conditions de travail difficiles a une probabilité 1,4 fois plus élevée qu'un poste où les contraintes sont dans la moyenne d'être occupé par un immigré plutôt que par un non-immigré, souligne le ministère du Travail.

Les postes occupés par les immigrés sont souvent ceux qui n'ont pas été acceptés par les non-immigrés du fait des mauvaises conditions de travail et de rémunération. Sécurité, nettoyage, bâtiment, restauration : des métiers essentiels au fonctionnement de l'économie française. Une grande partie de nos infrastructures (logements, routes, ponts, etc.) sont bâties par des personnes nées à l'étranger et un certain nombre de projets industriels – notamment dans l'automobile et l'agroalimentaire – n'auraient pas été possibles sans eux ■

Les dix métiers où les immigrés sont le plus surreprésentés

Unité : %

	Part des immigrés dans l'emploi
Employés de maison	38,8
Agents de gardiennage et de sécurité	28,4
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du BTP, du béton et de l'extraction	27,0
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	24,8
Cuisiniers	22,0
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	19,3
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	19,3
Agents d'entretien	17,4
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	16,9
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	16,8
Ensemble des 35 métiers où les immigrés sont surreprésentés	15,3
Ensemble des emplois	10,2

Lecture : 38,8 % des employés de maison sont immigrés.

Source : ministère du Travail – Données 2017

04 Modes de vie

La France qui vit bien et celle qui vit mal

Un euro sur un compte en banque n'est qu'un chiffre dans un ordinateur. Un titre scolaire, au mieux un bout de papier. Ils n'ont, en tant que tels, qu'une bien faible utilité pour celui ou celle qui les détient. Ils se transforment en inégalités quand ils se matérialisent à travers un logement de qualité, une voiture qui fonctionne bien, un départ en vacances, etc. Les modes de vie, comme le montre ce chapitre, restent marqués par d'énormes écarts.

Le capital culturel (voir définition page 66), pour parler comme les sociologues, se concrétise par des modes de vie favorables à la santé, une attention plus grande portée au corps, par exemple, qui font qu'on choisit davantage ce que l'on mange ou que l'on fréquente plus souvent des médecins. Au bout du compte, tout un ensemble de facteurs font qu'à 35 ans, un homme cadre supérieur peut espérer vivre jusqu'à 84 ans, contre 77,6 ans pour un ouvrier, selon l'Insee, soit plus de six ans d'écart (voir page 122). Nous estimons ainsi que l'espérance de durée de retraite est de 21 ans pour les cadres, contre 16 années pour les ouvriers.

La vie quotidienne des Français en 2023 a peu de chose à voir avec le paysage qu'on dessine souvent d'une France dont les modes de vie s'homogénéiseraient. Humidité du logement, bruit, difficulté de chauffage, les conditions matérielles de vie se situent souvent aux antipodes selon les revenus dont on dispose. Et encore, nos données sur le sujet ne portent que sur des tranches de revenus très larges (les 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches), ce qui masque l'ampleur des écarts aux extrémités.

Ces écarts se retrouvent bien entendu dans ce qui fait que l'on « profite » plus ou moins de la vie : les pratiques culturelles, les loisirs, le sport, les vacances. Plus on se situe au bas de l'échelle des revenus, moins les occasions de « prendre l'air » sont fréquentes et diversifiées, alors que les milieux favorisés jouissent à plein de la société de consommation et de ses bienfaits.

Dès lors, il est logique que cette mise à l'écart suscite des tensions, d'autant que les plus modestes ne sont quasiment plus représentés au Parlement. À quoi bon voter (voir page 30) si on ne nous écoute plus depuis des décennies ? Si les partis de droite, comme de gauche, ne sortent pas de leur surdité, voire de leur mépris vis-à-vis de la situation des classes populaires et moyennes, le risque est désormais majeur qu'aux prochaines élections nationales l'ampleur des inégalités engendre un immense rejet des élites au profit d'une extrême droite ultra-démagogique. Ce qui, *in fine*, n'aurait pour effet qu'accroître encore davantage les inégalités ■

Logement et environnement

Le confort de base des logements s'améliore, mais le mal-logement persiste

Le confort des logements s'est amélioré dans les années récentes, selon l'Insee. Entre 2007 et 2019, la part de logements auxquels il manque soit l'eau chaude courante, soit des WC, soit une douche, est passée de 1,9 % à 0,9 %^[1]. La proportion des habitations n'ayant pas de chauffage central ou électrique a diminué de 6,1 % à 3,9 % et celle des logements particulièrement humides, de 13,4 % à 11,4 %. Ces données poursuivent une tendance de longue période d'amélioration du confort de base en France.

Ces évolutions ne signifient pas que le mal-logement a disparu, comme le rappellent d'année en année les rapports sur le sujet de la Fondation Abbé Pierre^[2]. 0,9 % de logements privés du confort sanitaire essentiel concernent l'équivalent de 260 000 foyers, soit plus de 500 000 personnes^[3],

ce qui est loin d'être négligeable. 3,9 % de logements sans mode de chauffage moderne, c'est plus d'un million de foyers et environ deux millions de personnes. En outre, les normes modernes du confort vont bien au-delà de ces critères élémentaires. La part de logements sonores, mal isolés des voisins ou des bruits des transports, s'élève à 17,8 % et a peu diminué depuis 2007 (19,7 %). Celle des logements difficiles ou trop coûteux à chauffer a même augmenté de 22,6 % à 23,4 % entre 2007 et 2019. Pas moins de 6,8 millions de logements, soit 13,5 millions de personnes, sont ainsi concernés.

Manque de confort des logements			
Unité : %			
	2007	2013	2019
Absence de confort sanitaire*	1,9	1,2	0,9
Absence de chauffage central ou électrique	6,1	4,5	3,9
Fuites, humidité, moisissures	13,4	12,0	11,4
Mauvaise isolation phonique	19,7	16,3	17,8
Logement difficile à chauffer	22,6	27,6	23,4

* Manque soit l'eau chaude, soit une douche, soit des WC.

Lecture : 0,9 % des logements ne disposent pas du confort sanitaire de base en 2019.

Source : Insee

[1] Au moins l'un de ces trois critères. Ces données sont établies d'après les enquêtes sur les conditions de vie des ménages de l'Insee.

[2] Voir le 28^e *Rapport sur le mal-logement en France 2023*, Fondation Abbé Pierre, janvier 2023.

[3] L'Insee ne donne pas le nombre de personnes par ménage pour chaque type de manque de confort du logement. Nous avons considéré une moyenne de deux occupants par logement.

On confond assez souvent le mal-logement et l'absence d'un confort sanitaire de base. À l'évidence, la croissance économique et l'enrichissement de la population se sont répercutés sur les conditions de logement, comme c'est le cas pour l'accès aux biens de consommation et à la santé. Mais les normes sociales ont aussi changé : la notion de mal-logement – comme celle de pauvreté – est relative. Ce que l'on considérerait comme acceptable hier (avoir du mal à se chauffer ou les bruits extérieurs) dans un contexte où c'était le fait même d'avoir un toit qui importait, l'est beaucoup moins aujourd'hui. Une partie des logements ne correspondent plus aux attentes de la population qui, dans sa majorité, aspire à une maison individuelle avec un morceau de jardin^[4] ■

Bruit, humidité, chauffage : beaucoup reste à faire

Certes, le confort des logements tend à s'améliorer en France sur longue période (voir page 112). Si trop de ménages vivent encore dans l'insalubrité, la part des logements sans salle de bain ou toilettes a énormément diminué, de 39 % en 1973 à moins de 1 % aujourd'hui. Entre 2004 et 2019, la part de logements jugés bruyants par leurs occupants a baissé de 24 % à 18 %.

Pour autant, la mauvaise qualité de l'habitat persiste, avec des inégalités importantes selon le niveau de vie. Les 20 % les plus aisés sont trois fois moins nombreux que les plus modestes (6 % contre 19 %) à vivre dans un logement qu'ils jugent humide.

Les données de l'Insee – publiées par tranche de revenus trop grossière (20 %) – ne permettent pas de juger de la qualité des logements des personnes les plus pauvres ou les plus aisées. Elles minimisent ainsi les écarts (pour le bruit, voir page 114). Chez les 20 % du haut de l'échelle, la part de logements jugés bruyants a été divisée par deux entre 2004 et 2019, passant de 22 % à 12 %. Chez les 20 % aux revenus les plus faibles, la baisse n'a été que de trois points, de 27 % à 24 %. Les inégalités se sont donc creusées.

Part des personnes qui déclarent leur logement trop bruyant selon le niveau de vie

Unité : %

	2004	2019	Évolution en points
20 % les plus modestes	27,4	24,5	- 2,9
Les 20 % à 40 %	25,3	18,9	- 6,4
Les 40 % à 60 %	23,7	17,1	- 6,6
Les 60 % à 80 %	21,3	16,8	- 4,5
20 % les plus aisés	21,9	11,6	- 10,3
Ensemble	24,0	17,8	- 6,2

Lecture : en 2019, 24,5 % des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent que leur logement est trop bruyant.

Source : Insee

[4] Baromètre « Les Français et les villes moyennes », Kantar Public pour La Fabrique de la Cité, juillet 2022.

C'est pire pour le chauffage. Chez les plus modestes, la part de ceux qui estiment que leur logement est difficile à chauffer a augmenté de 33 % à 36 % entre 2004 et 2019, alors qu'elle s'est réduite pour toutes les autres catégories de revenus ■

Part des personnes qui déclarent leur logement humide selon le niveau de vie			
Unité : %			
	2004	2019	Évolution en points
20 % les plus modestes	21,1	18,9	- 2,2
Les 20 % à 40 %	16,8	12,7	- 4,1
Les 40 % à 60 %	12,2	11,2	- 1,0
Les 60 % à 80 %	13,1	8,1	- 5,0
20 % les plus aisés	10,8	6,0	- 4,8
Ensemble	14,9	11,4	- 3,5

Lecture : en 2019, 18,9 % des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent que leur logement est humide.

Source : Insee

Part des personnes qui déclarent leur logement difficile à chauffer selon le niveau de vie			
Unité : %			
	2004	2019	Évolution en points
20 % les plus modestes	33,1	36,3	+ 3,2
Les 20 % à 40 %	28,2	25,8	- 2,4
Les 40 % à 60 %	23,3	21,3	- 2,0
Les 60 % à 80 %	19,3	17,6	- 1,7
20 % les plus aisés	17,3	14,4	- 2,9
Ensemble	24,3	23,2	- 1,1

Lecture : en 2019, 36,3 % des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent que leur logement est difficile à chauffer.

Source : Insee

Bruit : les familles pauvres deux fois plus touchées

33 % des ménages pauvres souffrent du bruit^[5] environnant dans leur logement selon Eurostat (données 2020), contre 19 % pour les personnes dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté^[6]. La part de ménages qui se plaignent du bruit s'élève même à 37 % pour les familles pauvres avec enfants, près du double des ménages non considérés comme pauvres. Lorsqu'on manque de moyens financiers, trouver un logement pour une famille oblige à accepter encore plus souvent un logement bruyant qui coûte en général moins cher.

Les couples âgés se plaignent moins souvent du bruit (14 %) que les plus jeunes (22 %) car une part plus importante de ces couples a accédé à un logement individuel ou situé dans un environnement calme. Mais plus d'un quart (27 %) des ménages âgés pauvres vivent dans un environnement qu'ils jugent bruyant.

[5] Les données d'Eurostat sont collectées lors d'une enquête auprès des ménages et reflètent le niveau du bruit, mais aussi la sensibilité des personnes interrogées aux sons extérieurs.

[6] Pour l'organisme statistique européen, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Les inégalités face au bruit proviennent de plusieurs sources. Déclarer des nuisances sonores, c'est d'abord se plaindre du bruit extérieur. Les ménages pauvres vivent le plus souvent dans les grandes villes, avec un risque accru d'habiter dans une rue très fréquentée (restaurants, bars...), près de grands axes routiers ou ferrés, voire à proximité d'un aéroport par exemple. Ce risque touche également les ménages les plus riches, notamment à Paris^[7]. Il n'en demeure pas moins, en moyenne en France, que plus on est aisé, moins on risque de vivre dans un logement bruyant (voir page 113).

Le bruit peut également provenir des voisins. Les classes moyennes ou aisées vivent davantage en maison individuelle et dans des logements mieux insonorisés. Les ménages pauvres habitent plus souvent dans l'habitat social, donc des logements collectifs plus denses, voire de moins bonne qualité. Quelle que soit la source du bruit, celui-ci constitue un élément déterminant de la qualité de vie au quotidien, des relations au sein de la famille, du sommeil et, au-delà, de la santé en général ■

Part des ménages qui déclarent souffrir du bruit

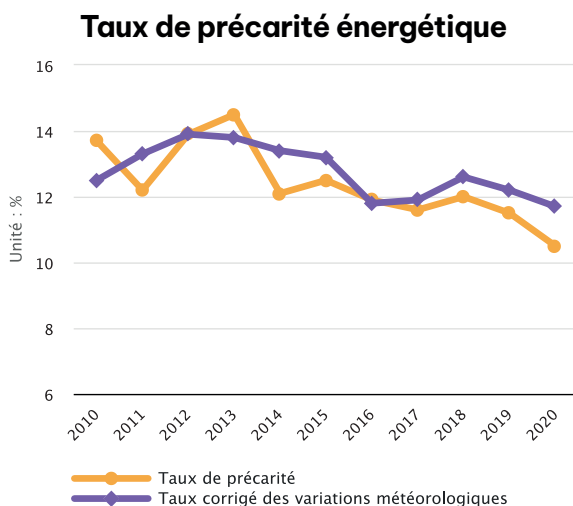
Unité : %

	Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Adultes seuls (avec ou sans enfants)	27,8	22,3	23,5
Dont familles monoparentales	36,3	25,4	29,5
Couples (avec ou sans enfants)	28,7	17,2	18,0
Dont couples de moins de 65 ans	30,4	21,5	22,2
Dont couples avec au moins un adulte de plus de 65 ans	26,7	13,6	14,4
Ménages sans enfants	27,1	18,2	19,2
Ménages avec enfants	36,7	19,0	22,1
Ensemble	33,1	18,6	20,7

Les ménages pauvres sont ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % du revenu médian, équivalent à 1 100 euros par mois pour une personne seule. **Lecture** : 36,7 % des ménages pauvres avec enfants déclarent souffrir du bruit dans leur logement.

Source : Eurostat – Données 2020

[7] Voir « Exposition aux pollutions et nuisances environnementales en agglomération », Séverine Deguen et al., in *L'environnement en France*, Commissariat général au développement durable, 2014.



Part des ménages qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et dont les dépenses d'énergie sont supérieures à 8 % de leur budget. **Lecture** : 10,5 % des ménages sont en situation de précarité énergétique en 2020.

Source : ONPE

Pour quelle raison avez-vous souffert du froid ?

Unité : %

Mauvaise isolation	40
Raison financière	36
Hiver rigoureux	30
Installation de chauffage insuffisante	22
Panne de chauffage	16
Coupure suite à un impayé	4

Plusieurs réponses possibles. **Lecture** : parmi les 20 % de personnes ayant déclaré avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures, 36 % l'expliquent par une raison financière.

Source : médiateur national de l'énergie – Données 2021

La précarité énergétique diminue..., jusqu'à quand ?

La précarité énergétique touche un ménage sur dix en France, ce qui représente plus de six millions de personnes, selon les données de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE). L'organisme considère comme précaires dans le domaine de l'énergie les ménages qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et qui consacrent plus de 8 % de leur budget à l'énergie (chauffage et éclairage notamment).

Le taux de précarité énergétique a nettement diminué en dix ans : il se situait à 13,7 % en 2010 contre 10,5 % en 2020. Si l'on corrige ces données des conditions météorologiques – pour évaluer les dépenses énergétiques à température extérieure comparable –, la baisse est moindre : le taux est ainsi passé de 12,5 % en 2010 à 11,7 % en 2020. Pour l'ONPE, cette évolution est liée principalement au renouvellement du parc de logements

et à l'effet de sa rénovation. Petit à petit, les logements sont de mieux en mieux isolés. Jusqu'en 2020, les hausses des prix de l'énergie étaient donc globalement compensées par ces facteurs. Attention tout de même : l'amélioration de la qualité des logements se répercute dans les prix de vente et de location, et donc dans le budget logement des ménages, un élément non pris en compte dans le taux de précarité énergétique.

L'ONPE interroge aussi les ménages sur les enjeux liés à l'énergie quels que soient leurs revenus. 20 % de l'ensemble des ménages disent avoir souffert du froid durant l'hiver 2020-2021. Ces difficultés résultent surtout

d'une mauvaise isolation (40 %), d'une installation de chauffage insuffisante (22 %) ou d'une panne de chauffage (16 %). 36 % indiquent des raisons financières. D'autre part, 21 % de la population déclare avoir rencontré des difficultés dans l'année pour payer certaines factures d'énergie, contre 10 % en 2013. Les jeunes de 18 à 34 ans sont les plus touchés : près de la moitié d'entre eux indiquent être concernés. 60 % des ménages disent avoir restreint leur chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées à payer pendant l'hiver 2020-2021, contre un tiers l'année précédente.

Il est trop tôt pour mesurer l'impact de la crise actuelle sur la précarité énergétique. Son effet dépendra de l'importance de la hausse des prix du gaz et de l'électricité et de ce qui sera répercuté directement sur les factures des particuliers ou pris en charge par la collectivité. Quelles que soient les évolutions liées au contexte international, ce sujet restera d'actualité dans l'avenir, notamment en raison de l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement. La question majeure sera la manière dont la facture au niveau national sera partagée en fonction des niveaux de vie ■

*Effet de serre :

le rayonnement solaire traverse l'atmosphère et chauffe la Terre qui renvoie une partie de ce rayonnement vers l'espace. Les gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère limitent ce renvoi, ce qui contribue au réchauffement climatique.

Riches et pauvres, inégaux dans la capacité à polluer

Les 10 % les plus riches émettent en moyenne 40 tonnes d'équivalent CO₂ par an en France, contre 15 tonnes pour les 10 % les plus pauvres selon l'OFCE^[8]. Le mode de vie des plus aisés produit 2,7 fois plus de gaz à effet de serre* dans l'atmosphère que celui des plus défavorisés. Ils contribuent ainsi beaucoup plus au réchauffement de la planète.

Les transports, le logement et le chauffage sont les principales causes d'émissions. Ce sont d'abord des émissions directes de dioxyde de carbone, chaque fois que de l'essence est brûlée par un moteur de voiture ou bien du gaz ou du bois dans une chaudière, par

Empreinte carbone selon le niveau de vie

Unité : tonnes de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ par ménage et par an

	10 % les plus pauvres	10 % les plus riches
Émissions directes (carburant, chauffage)	2,1	6,4
Émissions liées à la production des biens et services consommés	6,2	19,8
Émissions liées à l'extraction des matières premières	3,4	10,6
Émissions liées à l'usage des services publics	3,5	3,5
Émissions totales	15,2	40,4

Lecture : les ménages les 10 % les plus riches émettent en moyenne 40,4 tonnes de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ par an.

Source : Paul Malliet, OFCE-Sciences Po – Données 2011

[8] « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières », Paul Malliet, *Policy Brief* 62, OFCE-Sciences Po, 9 janvier 2020.

exemple. Plus on est riche, plus on dispose d'un logement spacieux qu'il faut chauffer. On se déplace davantage en voiture et on prend plus souvent l'avion aussi. De manière indirecte, la construction des logements met également en jeu de grandes quantités d'énergies fossiles, pour le transport des matériaux par exemple.

Certains éléments du mode de vie jouent en sens inverse : les plus riches ont les moyens d'adopter une consommation dite « écoresponsable ». Ils peuvent disposer de logements mieux isolés ou de véhicules moins gourmands en énergie. Et puis ils consacrent une part notable de leurs revenus à l'épargne et non à la consommation, au contraire des personnes au budget plus restreint.

Ces réserves ne suffisent pas à égaliser les émissions de gaz à effet de serre. Au total, ces émissions augmentent avec le revenu, même si c'est un peu moins vite que la progression des revenus. Tout en haut de l'échelle des revenus, le mode de vie hors du commun d'un milliardaire, avec ses jets et hélicoptères, aurait un impact de plus de 8 000 tonnes de CO₂ par an selon le chiffrage réalisé pour les 20 personnes les plus riches du monde^[9]. Mais les milliardaires sont si peu nombreux que les classes aisées (les 10 % les plus riches) ont un impact plus important au total.

Ces données sont des estimations. On ne connaît pas en détail les composantes de l'alimentation des riches et des pauvres, par exemple, et les données datent de 2011. Pris comme des ordres de grandeur, ces travaux montrent les écarts de mode de vie entre catégories sociales et leurs empreintes carbone très différentes ■

[9] « The Outsized Carbon Footprints of the Superrich », Beatriz Barros et Richard Wilk, *Sustainability : Science, Practice and Policy*, 2021.

Santé

L'obésité augmente plus vite chez les ouvriers et les employés

L'obésité* est près de deux fois plus répandue au sein des catégories les plus modestes (18 % chez les ouvriers et les employés) que chez les catégories plus aisées (10 % chez les cadres supérieurs), selon l'édition 2020 de l'étude Obépi-Roche^[10]. En vingt ans, la part de personnes obèses parmi l'ensemble des adultes a progressé de près de sept points, passant de 10 % en 2000 à 17 % en 2020. Aujourd'hui, près de 8,6 millions de personnes sont concernées. L'augmentation de la fréquence de l'obésité touche autant les femmes que les hommes, ainsi que toutes les tranches d'âge, selon cette étude.

Tous les milieux sociaux ont connu une hausse de leur proportion d'adultes obèses au cours de cette période. Cependant, l'extension de l'obésité se limite à 2,5 points supplémentaires en 20 ans chez les cadres supérieurs, tandis qu'elle est de plus neuf points chez les employés et de huit points chez les ouvriers. Les inégalités sociales en matière d'obésité se sont donc accrues sur la période : si les ouvriers étaient à peine 1,5 fois plus concernés que les cadres supérieurs en 2000, ce rapport est de deux en 2020.

La corpulence est pour partie une question de normes sociales (voir encadré). Mais l'obésité est aussi une maladie qui entraîne des conséquences parfois dramatiques sur la santé de ceux et celles qui en sont victimes (voir page 120). Les pratiques alimentaires, l'attention portée au corps, et en particulier à la minceur, ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux. Pratiquer un sport, avoir une alimentation diversifiée

*Obésité :

déterminée en fonction de l'« indice de masse corporelle (IMC) » qui est calculé en divisant le poids (en kg) par la taille (en mètre) élevée au carré. Un adulte est considéré comme obèse quand son IMC dépasse 30. C'est le cas d'une personne qui pèse 85 kg et qui mesure 1,60 m. Son $IMC = 85 / (1,6 \times 1,6) = 32,7$.

Part de la population adulte obèse selon la catégorie sociale

Unité : %

	2000	2020	Évolution en points
Ouvriers	10,1	18,0	7,9
Employés	8,8	17,8	9,0
Professions intermédiaires	8,2	14,4	6,2
Cadres supérieurs	7,4	9,9	2,5
Ensemble	10,1	17,0	6,9

9 598 individus âgés de 18 ans et plus interrogés du 24 septembre au 5 octobre 2020 lors de l'enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité de la Ligue contre l'obésité. **Lecture** : le taux d'obésité des adultes est de 18 % chez les ouvriers en 2020, contre 9,9 % chez les cadres supérieurs.

Source : étude Obépi-Roche

[10] « Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité pour la Ligue contre l'obésité », Odoxa-Ligue contre l'obésité, juin 2021. L'enquête, financée par les laboratoires Roche, est réalisée régulièrement depuis 1997, ce qui permet de mesurer les évolutions.

et saine, consulter régulièrement un médecin, etc. — des pratiques plus fréquentes chez les catégories favorisées —, limitent le risque de devenir obèse. Au bout du compte, les modes de vie se combinent aux facteurs génétiques pour expliquer l'obésité ■

Obésité et normes sociales

L'obésité est plus répandue dans les milieux populaires. Cette maladie peut avoir des conséquences graves sur la santé, mais il faut aussi s'interroger sur les normes du « surpoids » : à quel moment s'agit-il effectivement d'un problème de santé et quand, ou comment, mesure-t-on l'écart à un idéal de minceur véhiculé par les catégories les plus favorisées ? Selon les époques, les pays et les milieux, la notion de surpoids n'est pas identique. Présenter la minceur comme un idéal est aussi une façon de mettre à distance et de dévaloriser ceux dont les pratiques diffèrent.

Les plus pauvres davantage concernés par les maladies graves de longue durée

*Maladie chronique :

maladie qui dure longtemps, qui a des conséquences sur la vie quotidienne et sur l'espérance de vie des personnes atteintes.

En France, à âge et sexe identiques, les plus modestes sont plus exposés aux maladies chroniques* que les plus aisés selon le ministère de la Santé^[11]. Les 10 % aux revenus les plus bas ont ainsi 2,8 fois plus de risque de développer un diabète que les 10 % les plus riches. Ce risque est 2,2 fois plus élevé pour les catégories défavorisées en ce qui concerne les maladies du foie ou du pancréas et les maladies psychiatriques. De la même manière, les plus pauvres sont 1,6 fois plus exposés aux maladies respiratoires chroniques et 1,5 fois plus aux maladies neurologiques ou dégénératives comme, par exemple, la maladie de Parkinson ou la maladie d'Alzheimer. Les maladies cardiovasculaires, qui sont les maladies chroniques les plus fréquentes en France, concernent 1,4 fois plus les populations pauvres. En revanche, les plus modestes affichent un risque inférieur de développer un cancer^[12], ce que les auteurs expliquent par un dépistage moins fréquent notamment en ce qui concerne les cancers de la prostate et du sein, ce qui aboutit à détecter moins de cancers.

[11] « Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie », *Études et Résultats* n° 1243, ministère de la Santé, octobre 2022.

[12] Ils ont en revanche plus de risque d'en mourir, notamment de cancers liés au tabac et à l'alcool. Voir « Cancer : les inégalités d'éducation en cause dans la mortalité », *Le Monde*, 28 novembre 2022.

Risque de développer une maladie chronique selon le niveau de vie

	Risque pour les 10 % les plus modestes de développer une maladie chronique rapporté à celui des 10 % les plus aisés
Diabète	2,79
Maladies du foie ou du pancréas	2,20
Maladies psychiatriques	1,95
Maladies respiratoires chroniques	1,58
Maladies neurologiques ou dégénératives	1,49
Maladies cardiovasculaires	1,36
Cancers	0,90

À âge et sexe identiques. **Lecture** : les personnes les 10 % les plus modestes ont un risque 2,2 fois plus élevé de développer une maladie du foie ou du pancréas que les 10 % les plus aisés.

Source : ministère de la Santé – Données 2016–2017

Risque de développer une maladie chronique selon la catégorie sociale

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Maladies psychiatriques	1,07	1,75	1,0	1,48	2,10	2,02
Diabète	1,10	1,32	1,0	1,20	1,52	1,92
Maladies neurologiques ou dégénératives	2,06	1,33	1,0	1,27	1,34	1,52
Maladies du foie ou du pancréas	0,81	0,99	1,0	1,06	1,28	1,50
Maladies respiratoires chroniques	0,91	1,22	1,0	1,11	1,28	1,43
Maladies cardiovasculaires	1,26	1,17	1,0	1,08	1,16	1,29
Cancers	1,27	1,03	1,0	1,05	1,00	0,95

Risque de développer une maladie chronique comparé à celui des cadres supérieurs (pris comme catégorie sociale de référence), à âge et sexe identiques. **Lecture** : les ouvriers ont un risque 1,92 fois plus élevé de développer un diabète que les cadres supérieurs.

Source : ministère de la Santé – Données 2016–2017

Si on les compare aux cadres supérieurs, les ouvriers ont un risque deux fois plus important de souffrir de diabète et les employés, deux fois plus de développer une maladie psychiatrique. Les agriculteurs exploitants ont aussi deux fois plus de risques de développer une maladie neurologique ou dégénérative que les cadres supérieurs.

Ces données démontrent l'ampleur des inégalités sociales de santé. Comme l'explique le ministère de la Santé, « *les origines des disparités sociales constatées sont multiples : les conditions de vie et de travail, l'accès aux soins, la littératie en santé* et les comportements individuels, par exemple* ». Le niveau de vie lui-même n'est qu'un élément parmi d'autres.

*Littératie en santé :

capacité à comprendre des informations de santé.

Ces maladies chroniques ont des conséquences sur bien d'autres aspects de la vie. Elles limitent les personnes dans leur vie quotidienne (à faire des études, à trouver un emploi, à partir en vacances, etc.) et agissent sur leur bien-être. Pour les plus pauvres, elles ont pour résultat ultime de diminuer leur espérance de vie par rapport aux plus favorisés (voir ci-dessous). Sans ces maladies, les inégalités d'espérance de vie à la naissance entre les plus modestes et les plus aisés seraient réduites d'un tiers selon les auteurs de l'étude ■

Les inégalités d'espérance de vie et de durée de retraite

À 35 ans, un homme cadre supérieur peut espérer vivre jusqu'à 84 ans, contre 77,6 ans pour un ouvrier, selon l'Insee (données moyennes entre 2009 et 2013, dernière période disponible), soit plus de six ans d'écart. Une femme cadre supérieure de 35 ans peut espérer vivre jusqu'à 88 ans, une ouvrière jusqu'à 84,8 ans, soit trois années de différence.

Espérance de vie des hommes à 35 ans selon la catégorie sociale					
Unité : années					
	1976-1984	1984-1991	1991-1999	1999-2008	2008-2013
Cadres supérieurs	76,7	78,7	80,8	82,2	84,0
Professions intermédiaires	75,5	76,6	78,0	80,1	81,7
Agriculteurs	75,3	76,7	78,6	79,6	81,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	74,6	76,0	78,1	79,8	81,0
Employés	72,2	73,6	75,1	77,3	79,9
Ouvriers	70,7	72,3	73,8	75,9	77,6
Inactifs	62,7	62,5	63,4	65,4	68,1
Ensemble	72,8	74,2	75,8	77,8	79,5
Écart entre cadres supérieurs et ouvriers (en points)	6,0	6,4	7,0	6,3	6,4

Lecture : compte tenu des niveaux de mortalité mesurés entre 2008 et 2013, un homme cadre supérieur de 35 ans pouvait espérer vivre à cette période en moyenne jusqu'à 84 ans. **Source** : Insee

Les inégalités d'espérance de vie entre milieux sociaux résultent d'un ensemble de facteurs. La qualité et l'accessibilité au système de soins jouent un rôle secondaire par rapport aux conditions et à la pénibilité du travail, à l'attention portée au corps, à l'alimentation ou aux modes de vie en général (consommation d'alcool ou de tabac, autres pratiques à risque). C'est en partie ce qui fait que l'espérance de vie des femmes ouvrières est supérieure même à celle des hommes cadres. La valorisation de l'endurance – en particulier chez les hommes aux métiers physiques –, mais aussi les difficultés à s'arrêter de travailler sans risquer de perdre son emploi, ont un impact sur la durée de vie des catégories les plus modestes.

Depuis les années 1970, l'espérance de vie à 35 ans a augmenté en moyenne de 5,5 années pour les femmes et de 6,7 années pour les hommes. Globalement, l'amélioration des conditions d'emploi, la baisse du temps de travail, la progression des niveaux de vie et l'élévation des qualifications ont joué favorablement. Cet allongement a profité autant aux catégories sociales favorisées qu'à celles qui le sont moins : au cours de la période, les écarts sont en effet restés stables.

Ces écarts d'espérance de vie entre catégories sociales restent très mal pris en compte dans le calcul des droits à la retraite. Certes, les cadres partent à la retraite un peu plus âgés que les ouvriers, parce qu'ils ont généralement fait des études supérieures. Pour autant, les écarts d'âge de départ à la retraite sont loin de compenser les inégalités d'espérance de vie. Selon nos estimations, les ouvriers peuvent espérer vivre 15,8 années à la retraite, contre 20,9 années pour les cadres supérieurs, soit cinq années de moins pour les premiers^[13] ■

Espérance de vie des femmes à 35 ans selon la catégorie sociale					
Unité : années					
	1976-1984	1984-1991	1991-1999	1999-2008	2008-2013
Cadres supérieures	82,5	84,7	84,8	86,7	88,0
Professions intermédiaires	81,4	83,1	84,5	86,2	86,9
Agricultrices	80,7	81,8	83,8	84,6	86,1
Artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise	81,0	82,4	83,8	85,3	86,4
Employées	80,6	82,4	83,7	84,9	86,1
Ouvrières	79,4	81,3	82,2	83,7	84,8
Inactives	79,3	80,4	82,1	82,0	82,6
Ensemble	80,0	81,4	83,0	84,4	85,5
Écart entre cadres supérieures et ouvrières (en points)	3,1	3,4	2,6	3,0	3,2

Lecture : compte tenu des niveaux de mortalité mesurés entre 2008 et 2013, une femme cadre supérieure de 35 ans pouvait espérer vivre à cette période en moyenne jusqu'à 88 ans. **Source** : Insee

Espérance de durée de retraite selon la catégorie sociale			
Unité : années			
	Âge moyen de la retraite* (A)	Espérance de vie** (B)	Espérance d'années de retraite (B-A)
Ouvriers	61,8	77,6	15,8
Employés	62,7	79,9	17,2
Professions intermédiaires	61,8	81,7	19,9
Cadres supérieurs	63,1	84,0	20,9

*Source : IPP, données 2018-2020. **Mesurée à 35 ans (source : Insee, données 2009-2013). **Lecture** : un ouvrier peut espérer passer 15,8 années à la retraite. **Source** : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après les données de l'IPP et de l'Insee

[13] Ces données ne tiennent pas compte des effets de la réforme décidée début 2023.

Vie politique et associative

Seuls 6 % des députés sont de milieux populaires

Les élections législatives de 2022 ont désigné huit ouvriers et 26 employés sur les 577 députés, soit 6 % de l'ensemble, alors que ces catégories représentent 45 % de la population active, selon l'Institut des politiques publiques^[14]. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 70 % des élus, soit trois fois plus que leur part dans la population active (22 %).

Les catégories populaires (ouvriers et employés) représentaient un peu moins de 20 % des députés lors de la première législature (1946-1951) de la IV^e République, soit 98 députés sur 522, leur représentation la plus forte jusqu'à aujourd'hui et depuis la création de l'Assemblée nationale. Une situation due au score du parti communiste dans l'immédiat après-guerre.

Origine sociale des députés		
Unité : %		
	Catégorie sociale des députés en 2022	Part dans la population active en 2021
Agriculteurs	1,9	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,7	6,5
Cadres supérieurs	69,5	21,6
Professions intermédiaires	12,3	24,7
Employés	4,5	26,2
Ouvriers	1,4	19,1
Non renseigné	1,7	0,5
Ensemble	100	100

Lecture : 4,5 % des députés sont des employés. Cette catégorie socioprofessionnelle représente 26,2 % de la population active.

Sources : Institut des politiques publiques (IPP) et Insee. Nous avons compté les professionnels de la politique (conseillers des élus par exemple) parmi les cadres supérieurs.

Par la suite, la représentation des catégories populaires n'a cessé de se réduire, alors que cet ensemble constitue toujours environ la moitié de la population active. Seuls 1 % des députés sont ouvriers ou employés en 2012. On note une légère remontée en 2022, où leur part atteint 6 %.

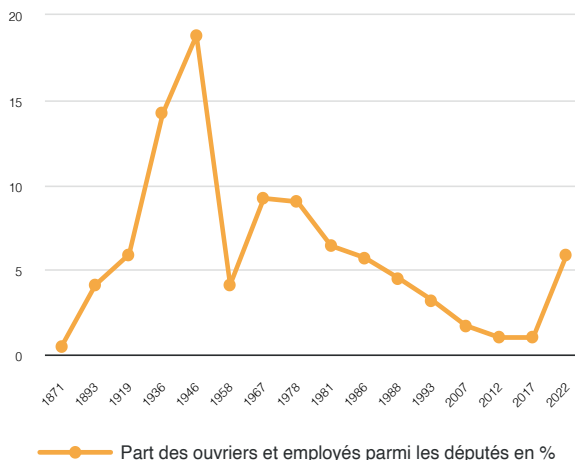
Il est bien difficile, quand on vient d'un milieu populaire, d'accéder à l'Assemblée nationale. Pour être candidat, il faut appartenir aux réseaux du pouvoir et tisser des liens qui dépassent la sphère politique (amis, relations de travail, etc.), et aussi savoir et oser s'exprimer en

[14] « La fin du renouvellement ? Portrait social et politique des députés de la XVI^e législature », Notes IPP n° 87, Institut des politiques publiques, Sébastien Michon *et al.*, février 2023.

public. Il faut également pouvoir consacrer de longues heures à la politique au-delà de son temps de travail, pour s'investir dans les réunions où les enjeux de pouvoir se décident. Les salariés les moins diplômés du secteur privé sont très défavorisés : en cas d'échec après un premier mandat de député, rien ne garantit leur avenir professionnel. Depuis l'effondrement du parti communiste, aucun grand parti n'a intégré une composante importante d'adhérents et de représentants issus du bas de l'échelle sociale.

Pas plus qu'une meilleure représentation des sexes, celle des catégories sociales ne garantit une politique plus juste. Mais le fait que les ouvriers et les employés ne puissent plus s'exprimer à l'Assemblée nationale devrait néanmoins préoccuper les commentateurs et, plus largement, la société. L'écart est considérable entre l'ampleur du débat suscité par le manque de femmes au Parlement et l'intérêt, presque inexistant, pour la question de la représentation des milieux populaires ■

Représentation des classes populaires à l'Assemblée nationale en France



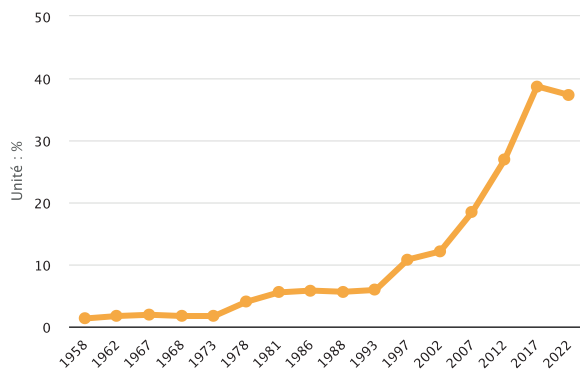
Lecture : 6 % des députés en 2022 appartiennent aux catégories populaires.
Sources : Patrick Lehingue (données jusqu'en 2007), Institut des politiques publiques (à partir de 2012)

Avertissement : des données à manier avec beaucoup de précaution

Les données sur la catégorie sociale des députés sont des ordres de grandeur. Les déclarations des députés eux-mêmes sont parfois imprécises. Les données publiées par l'Institut des politiques publiques ont été collectées par des chercheurs qui ont étudié les parcours de chaque député et retenu la profession principale occupée avant l'élection. Nous les utilisons à partir de 2012.

La part des femmes ne progresse-t-elle plus au Parlement ?

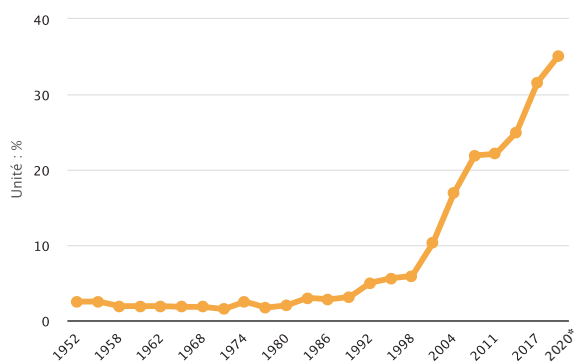
Part des femmes parmi les députés



Lecture : les femmes représentent 37,3 % des députés en 2022.

Source : Insee

Part des femmes parmi les sénateurs



*Part de femmes sénatrices en juin 2022 (certains sénateurs ont pu être renouvelé depuis l'élection de 2020). **Lecture :** le Sénat compte 35,1 % de femmes.

Sources : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Sénat

* Obligations paritaires :

depuis 1999, la Constitution requiert « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Plusieurs lois ont été votées pour faire appliquer ce principe, notamment depuis 2000 aux élections sénatoriales et législatives.

L'Assemblée nationale élue en 2022 comprend 37,3 % de députées, soit 215 femmes sur 577 députés, en légère baisse par rapport à 2017. La parité est encore loin d'être atteinte. Les dernières élections mettent un coup d'arrêt à la progression du nombre de femmes députées constatée depuis le début des années 2000. Néanmoins, suite à ces élections, une femme – Yaël Braun-Pivet – a, pour la première fois, été élue présidente de l'Assemblée nationale.

À la suite des dernières élections sénatoriales de 2020, la part des femmes a progressé. Elles occupent actuellement 35 %^[15] des sièges, contre 25 % lors des élections de 2014. Une augmentation due en partie aux obligations paritaires* pour les listes de candidature, même si les femmes sont rarement tête de liste. Elle a aussi été facilitée par l'interdiction du cumul des mandats en place depuis 2017, qui a permis de libérer des sièges et de permettre un renouvellement des sénateurs.

Les organes exécutifs du Sénat, c'est-à-dire les postes de pouvoir, font place à la parité : sur huit postes de vice-président, quatre sont occupés par des femmes. En revanche, la présidence du Sénat n'a jamais été occupée par une femme ■

[15] Part de femmes sénatrices au 27/06/2022.

Seul un tiers des associations ont à leur tête une présidente

On évoque souvent l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes de direction dans les entreprises ou parmi les mandats électoraux. Bien plus rarement dans les associations. Dans ce secteur, qui revendique de fonctionner sur des principes plus démocratiques, la place des femmes parmi les dirigeants n'est guère supérieure. 35 % des associations ont à leur tête une présidente, selon une étude de l'Insee pour l'année 2018^[16], le même niveau que dans les entreprises privées (32 %)^[17].

Aux niveaux hiérarchiques inférieurs, les femmes sont davantage présentes dans les associations. La parité y est pratiquement respectée. Elles forment 44 % des membres des conseils d'administration*, 46 % des membres des bureaux et 48 % des trésoriers sont des trésorières. Parmi les secrétaires, les femmes sont mêmes majoritaires (60 %), le rôle d'un secrétaire associatif pouvant avoir un sens très variable, du secrétariat d'exécution au rôle d'organisateur de l'association.

* Conseil d'administration :

groupe qui dirige une association, élu par les adhérents. Il comporte souvent un « bureau », qui comprend moins de membres – par exemple un président, un trésorier et un secrétaire –, dont le rôle est de prendre les décisions courantes.

Part des femmes parmi les dirigeants d'association selon le secteur d'activité

Unité : %

	Membres du conseil d'administration	Membres du bureau	Secrétaires	Trésoriers	Présidents
Hébergement social ou médico-social	49	46	70	36	48
Enseignement, formation et recherche	52	53	66	55	44
Action sociale, humanitaire ou caritative	52	56	68	53	43
Spectacles et activités artistiques	51	52	66	55	42
Loisirs, divertissements, vie sociale	49	51	68	51	41
Santé	53	55	68	63	40
Activités culturelles (hors spectacles et patrimoine)	49	53	69	56	38
Défense de causes, de droits, d'intérêts	40	44	55	45	33
Sports	32	35	48	40	24
Gestion de services économiques et développement local	32	30	43	34	22
Ensemble	44	46	60	48	35

Lecture : dans les associations d'hébergement social ou médico-social, 49 % des membres de conseil d'administration et 48 % des présidents sont des femmes.

Source : Insee – Données 2018

[16] « Les associations actives en 2018 », Insee Résultats, Insee, juin 2021.

[17] Voir notre article « Peu de femmes cheffes d'entreprise », Observatoire des inégalités, 25 juin 2020.

La place des femmes est très inégale selon les secteurs du monde associatif. Dans le domaine de l'hébergement social ou médico-social, on compte presque autant de femmes que d'hommes à la présidence des associations. En revanche, les femmes représentent seulement 22 % des présidents dans le domaine du développement économique. Avec 24 % de présidentes, les associations sportives font à peine mieux.

Derrière le mot « association » se cachent aussi bien de grandes structures, employant plusieurs milliers de salariés, que de minuscules organisations de quelques bénévoles qui se réunissent deux ou trois fois dans l'année. Il serait intéressant de savoir si la part des femmes est plus faible à la tête des grandes associations, comme c'est le cas dans les entreprises ou en politique.

Quels sont les éléments qui expliquent la plus ou moins grande présence des femmes dans les associations ? Les secteurs dans lesquels on compte moins de femmes adhérentes ont mécaniquement peu de femmes présidentes. Au niveau global, si l'équilibre entre les femmes et les hommes est constaté parmi les adhérents et dans les organes de direction – sauf dans le cas du sport et des services économiques –, le déséquilibre est important dans l'accès à la présidence. Il dépend d'un ensemble de facteurs, qui vont des contraintes familiales liées aux inégalités dans la sphère domestique au sentiment de légitimité pour diriger et représenter une association, en passant par des formes de cooptation masculine, mais aussi des choix de vie différenciés ■

Couples

Tâches domestiques : l'égalité progresse dans les jeunes couples

En matière de participation aux tâches domestiques, l'égalité progresse lentement dans le couple au fil des générations, indique une enquête menée par le Céreq auprès de jeunes ménages^[18]. L'organisme a observé la répartition de ces tâches pour deux générations de jeunes, en 2005 et 2017, sept ans après leur sortie des études (soit depuis 1998 et 2010). Il a distingué trois modèles de partage de tâches domestiques au sein de ces jeunes couples à partir des réponses à trois questions : « Qui prépare le repas du soir le plus souvent quand vous êtes ensemble ? », « Qui fait les courses le plus souvent ? » et « Qui passe le plus souvent l'aspirateur ? ». Dans le couple au modèle dit « traditionnel », la femme effectue ces trois tâches, dans le couple « modèle paritaire », les deux s'impliquent de la même façon et dans le couple « modèle moderne », la femme est moins impliquée que l'homme.

En douze ans, entre 2005 et 2017, la part de couples qui appliquent le modèle traditionnel s'est réduite de la moitié à un tiers. Celle du modèle paritaire est passée de 37 % à 45 % et celle des couples au modèle moderne, de 14 % à 19 %. Ces évolutions indiquent que la répartition des tâches tend à s'équilibrer au fil des générations, mais lentement. Le modèle traditionnel inégalitaire, où la femme prend en charge la quasi-totalité des tâches domestiques, perd de la vitesse progressivement chez les jeunes.

Tout en notant que des inégalités plus grandes de répartition des tâches domestiques persistent chez les couples moins diplômés ou ceux qui ont des enfants, au bout du compte, le Céreq constate « *un certain affaiblissement de la polarisation des rôles sociaux dans la répartition des tâches domestiques, dépeussierant ainsi certains stéréotypes* ». L'organisme remarque

L'évolution des modèles de partage des tâches ménagères au sein des jeunes couples
Unité : %

	2005	2017
Modèle traditionnel	49	36
Modèle paritaire	37	45
Modèle moderne	14	19
Ensemble	100	100

Jeunes vivant en couple sortis de formation initiale depuis sept ans, soit depuis 1998 et 2010.
Lecture : en 2017, 36 % des jeunes vivant en couple partagent les tâches ménagères selon le modèle traditionnel (la femme prend en charge seule ces tâches).

Source : Céreq

[18] « Emploi, enfant et aspirateur : quelles évolutions chez les jeunes couples depuis 2005 ? », Céreq Bref n° 403, Céreq, mars 2021. L'âge des jeunes varie en fonction de leur âge de sortie des études.

que cette amélioration se fait « *pour l'essentiel du côté des femmes* » qui maintiennent plus souvent qu'auparavant un lien avec le marché du travail au moment de l'arrivée d'un enfant.

Beaucoup reste à faire, notamment après l'arrivée d'enfants, moment où les écarts s'accroissent, avec des conséquences sur l'emploi des femmes principalement. En 2017, 49 % des jeunes femmes ont indiqué que la naissance de leur premier enfant a eu un impact sur leur emploi et 61 % pour l'arrivée de leur second enfant. Chez les hommes, les proportions sont de 14 % dans les deux cas. En particulier, 24 % des femmes sont passées en temps partiel à la naissance de leur premier enfant, contre 2 % des hommes ■

Incidences de la naissance d'un enfant sur l'emploi des parents selon le sexe		
Unité : %		
	Femmes	Hommes
Déclarent que l'arrivée du premier enfant a eu une ou plusieurs incidences sur leur emploi	49	14
Sont passés à temps partiel	24	2
Ont changé de poste ou ont accepté une mutation	8	4
Ont démissionné de leur emploi	7	4
Ont pris un congé parental	27	7
Déclarent que l'arrivée de leur deuxième enfant a eu une ou plusieurs incidences sur leur emploi	61	14
Sont passés à temps partiel	36	6
Ont changé de poste ou ont accepté une mutation	7	3
Ont démissionné de leur emploi	7	1
Ont pris un congé parental	35	7

Parents en couple en emploi, sortis de formation initiale depuis sept ans. **Lecture** : 49 % des mères qui sont sorties de formation depuis sept ans et qui travaillent déclarent que l'arrivée de leur premier enfant a eu une ou plusieurs incidences sur leur emploi, contre 14 % des jeunes pères.

Source : Céreq – Données 2017

Valeurs : l'homosexualité largement tolérée, mais loin d'être banalisée

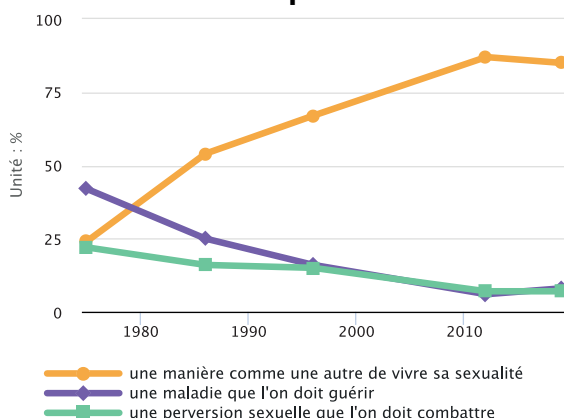
Pour près de neuf Français sur dix, l'homosexualité est « *une manière comme une autre de vivre sa sexualité* ». 8 % estiment que c'est « *une maladie que l'on doit guérir* » et 7 % « *une perversion sexuelle que l'on doit combattre* », selon un sondage de l'institut Ifop mené en juin 2019. Au milieu des années 1970, les Français étaient beaucoup plus partagés : à l'époque, 42 % voyaient l'homosexualité comme une maladie et 22 % comme une perversion.

Les choses évoluent vite quant aux droits des couples homosexuels à élever des enfants. La part de personnes qui estiment que les couples homosexuels devraient avoir le droit d'adopter (en tant que couple et non individuellement) a doublé depuis le milieu des années 1990, de 39 % à 67,8 % en 2020 (enquêtes Ifop, puis ministère des Solidarités).

L'ensemble des enquêtes d'opinion vont dans le même sens et confirment une évolution en profondeur des valeurs : peu importe le sexe du partenaire, pour l'immense majorité de la population. Pour autant, il reste 15 % de Français pour qui les relations sexuelles devraient être réservées à des personnes de sexe différent, ce qui représente tout de même 7,5 millions d'adultes, souvent de générations plus anciennes. Deux fois plus sont opposés au fait que les couples homosexuels puissent adopter des enfants, comme à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes.

La tolérance affirmée dans une enquête d'opinion est une chose, la réalité quotidienne peut être différente : l'homosexualité est encore loin d'être banalisée en public, dans le cercle amical ou familial. Pour l'année 2021, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 2 170 crimes et délits anti-LGBT, deux fois plus qu'en 2016. Chaque année, environ 140 000 personnes déclarent, par exemple, avoir été victimes d'injures homophobes, orales ou écrites. Et encore, les faits déclarés ne représentent qu'une très petite partie de la réalité. L'homosexualité est mieux acceptée, mais elle est encore loin d'être banalisée dans la société française ■

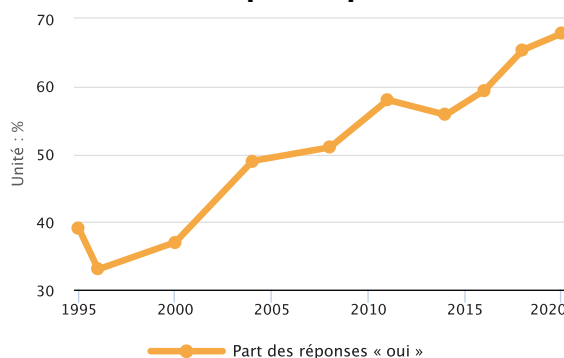
Pour vous l'homosexualité, est-ce plutôt ?



Lecture : en 2019, pour 85 % de la population, l'homosexualité est une manière comme une autre de vivre sa sexualité.

Sources : sondages Ifop et Sofres

Pensez-vous que les couples homosexuels, hommes ou femmes, devraient avoir le droit d'adopter en tant que couple ?



Lecture : en 2020, 67,8 % de la population pense que les couples homosexuels, hommes ou femmes, devraient avoir le droit d'adopter des enfants.

Sources : sondage Ifop, puis ministère des Solidarités depuis 2014

Loisirs et culture

Sport : les plus favorisés se distinguent

Pratique sportive selon le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de vie

Unité : %

	Taux de pratique d'une activité sportive au cours des douze derniers mois
Selon le niveau de diplôme	
Aucun diplôme, CEP	39
Brevet, BEPC	65
CAP, BEP	53
Baccalauréat, brevet professionnel	73
Bac + 2	77
Bac + 3/4	80
Bac + 5 et plus	88
Selon la catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs	64
Cadres et professions intellectuelles supérieures	87
Professions intermédiaires	76
Employés	68
Ouvriers	53
Retraités	52
Étudiants	88
Autres inactifs	68
Selon le niveau de vie	
Bas revenus	58
Classe moyenne inférieure	60
Classe moyenne supérieure	70
Hauts revenus	75
Ensemble	65

Ensemble de la population de 15 ans ou plus résidant en France. **Lecture** : 87 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ont pratiqué une activité sportive dans les douze derniers mois, contre 53 % des ouvriers.

Sources : Injep, ministère des Sports, Crédoc - Données 2020

Deux tiers des Français âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois, selon les données 2020 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)^[19]. Cette moyenne cache des pratiques différenciées selon le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de vie.

Parmi les catégories les plus aisées, 75 % ont pratiqué un sport au cours des douze mois précédant l'enquête, contre 58 % des bas revenus. 88 % des titulaires d'un diplôme bac + 5 ou supérieur ont eu une activité sportive contre 39 % de ceux qui ne disposent pas de titre scolaire, soit deux fois moins que les premiers.

Les catégories sociales les plus favorisées se distinguent à la fois par les sports pratiqués, mais aussi par leur cumul, leur intensité et leur variété. Résultat, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont près de deux fois plus nombreux (87 %) que les ouvriers (53 %) à déclarer avoir eu une activité sportive au cours des douze derniers mois.

[19] « Baromètre national des pratiques sportives 2020 », Rapports d'étude n° 2021/03, Injep, mars 2021.

Un grand nombre d'éléments entrent en ligne de compte pour expliquer la pratique sportive. Les peu diplômés sont en moyenne plus vieux, et l'âge est déterminant dans ce domaine^[20]. Un faible revenu n'empêche pas forcément l'activité sportive en elle-même, mais il influence le type de sport pratiqué.

L'attention à la prévention en matière de santé et les normes sociales de corpulence diffèrent selon les milieux sociaux et déterminent en partie la pratique sportive. En outre, ceux qui exercent un métier pénible n'éprouvent pas forcément la nécessité d'ajouter encore de la dépense d'énergie à la fatigue musculaire qu'ils éprouvent au travail. Enfin, le sport est aussi un moyen d'intégration dans la société : c'est une forme de sociabilité. Les parents orientent le plus souvent le choix de leurs enfants vers des pratiques où ils se retrouvent entre milieux sociaux similaires, ce qui va influencer leur pratique à l'âge adulte ■

Qui va au théâtre ou au concert ?

Les pratiques culturelles (lecture, cinéma, musée, théâtre, etc.) se sont diffusées au cours des quarante dernières années, notamment parce que l'élévation du niveau de diplôme et des niveaux de vie se sont conjugués avec la croissance de l'offre culturelle, ainsi que sa meilleure mise en valeur (bibliothèques, patrimoine culturel, expositions, etc.). Malgré tout, les écarts entre catégories sociales restent nets : 71 % des cadres supérieurs sont allés au théâtre ou à un concert au moins une fois dans l'année contre 38 % des employés et ouvriers, selon les données 2018 du ministère de la Culture. 85 % des premiers ont lu au moins un livre (hors bande dessinée) contre 53 % des seconds.

Pratiques culturelles selon la catégorie sociale au moins une fois au cours des douze derniers mois				
	Unité : %			
	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre ou à un concert	Ont visité un musée ou une exposition	Sont allés au cinéma
Cadres supérieurs	85	71	62	84
Professions intermédiaires	70	55	40	81
Employés et ouvriers	53	38	18	64
Autres (dont étudiants et inactifs)	59	37	25	53
Ensemble	62	43	29	63

Lecture : 53 % des employés et ouvriers ont lu au moins un livre (hors bande dessinée) dans les douze derniers mois.

Source : ministère de la Culture – Données 2018

[20] Lire « Un tiers des adultes font du sport régulièrement », Centre d'observation de la société, février 2019.

De très nombreux facteurs se conjuguent pour expliquer les pratiques culturelles. Parmi eux, le milieu social est central. Parce qu'il faut mettre la main au portefeuille, le plus souvent, mais aussi du fait de l'influence des personnes avec qui l'on vit, de ses origines familiales ou de son diplôme. Ceux qui ont eu l'habitude de visiter des musées dans leur enfance sont beaucoup plus familiers de ces lieux souvent intimidants. Même chose pour ceux qui ont eu accès aux clés de compréhension de l'art (l'histoire du créateur, de son œuvre, le contexte historique, etc.) au cours de leurs études. Encore ne faut-il pas y voir une mécanique implacable : l'élévation du niveau des qualifications joue dans le sens de la démocratisation des pratiques culturelles ■

De moins en moins de lecteurs de livres, y compris chez les cadres

38 % de la population âgée de 15 ans ou plus n'a lu aucun livre en 2018. C'est le cas de 47 % des ouvriers et employés et de 30 % des professions intermédiaires, contre 15 % des cadres supérieurs, selon le ministère de la Culture. La part de la population qui ne lit pas est ainsi trois fois plus importante au sein des catégories populaires que chez les cadres supérieurs. Dans une grande partie des milieux populaires, le livre n'est pas présent, alors qu'il l'est souvent traditionnellement dans les milieux favorisés. Ces inégalités sociales se retrouvent chez les lecteurs réguliers. 16 % des ouvriers et employés lisent au moins dix livres par an. Chez les cadres supérieurs, la proportion est trois fois plus élevée (48 %).

La lecture de livres régresse dans la population depuis vingt ans, selon le ministère de la Culture, au profit d'autres loisirs et manières d'apprendre, en particulier via Internet. Les lecteurs de livres sont moins nombreux, particulièrement parmi les hommes et chez les jeunes. Toutes les catégories sociales et tous les niveaux de diplôme semblent touchés.

Nombre de livres lus selon la catégorie sociale				
Unité : %				
	Aucun livre	1 à 10 livres	10 livres et plus	Ensemble
Ouvriers et employés	47	37	16	100
Professions intermédiaires	30	34	36	100
Cadres supérieurs	15	37	48	100
Autres (dont étudiants et inactifs)	41	31	28	100
Ensemble	38	33	29	100

Lecture : 47 % des ouvriers et employés déclarent n'avoir lu aucun livre dans l'année.

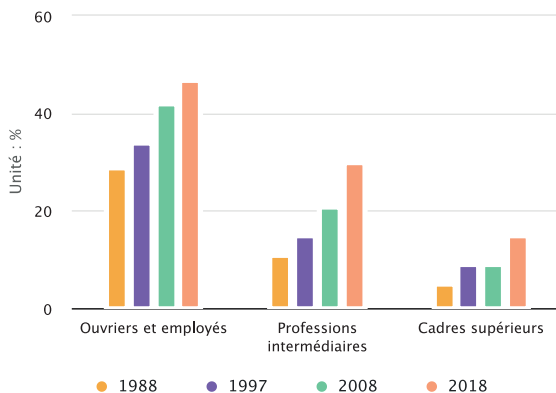
Source : ministère de la Culture – Données 2018

La part de ceux qui ne lisent jamais de livres a augmenté de 29 % à 47 % chez les ouvriers et employés, entre 1988 et 2018, et de 5 % à 15 % chez les cadres supérieurs. L'appartenance aux classes sociales supérieures ne va plus forcément de pair avec la familiarité avec le livre. Une petite fraction des cadres supérieurs ne lit jamais de livres, ce qui était très rare il y a trente ans.

Il y a deux façons de mesurer l'évolution des inégalités entre catégories sociales en matière de lecture. D'un côté, l'écart entre les ouvriers et les employés et les cadres supérieurs, mesuré en points de pourcentage, a augmenté. Il est passé de 24 points en 1988 (29 % pour les ouvriers et employés moins 5 % pour les cadres supérieurs) à 32 points (47 % moins 15 %) trente ans plus tard. En valeur absolue, l'inégalité entre ces deux catégories sociales a donc augmenté. D'un autre côté, le rapport entre les ouvriers et les employés et les cadres supérieurs est passé de 6 à 3 : en 1988, la part de non-lecteurs était six fois plus importante chez les ouvriers et employés que chez les cadres supérieurs. En 2018, elle est trois fois plus grande. De ce point de vue, cette inégalité relative entre catégories sociales s'est résorbée à mesure que le fait de ne pas lire de livres s'est répandu.

En parallèle, la part de lecteurs réguliers, c'est-à-dire qui lisent au moins dix livres par an, diminue dans toutes les classes sociales. Chez les cadres supérieurs, elle a baissé de 20 points en 30 ans (de 68 % en 1988 à 48 % en 2018). Chez les ouvriers et les employés, le recul est similaire, à hauteur de 16 points, de 32 % à 16 %. En 1998, on trouvait ainsi deux fois plus de lecteurs réguliers chez les cadres su-

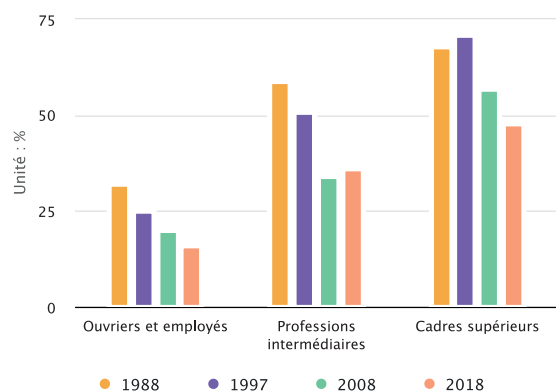
Évolution de la part de non-lecteurs selon la catégorie sociale



Lecture : en 1988, 29 % des ouvriers et employés déclaraient n'avoir lu aucun livre dans l'année. En 2018, 47 % sont dans ce cas.

Source : ministère de la Culture

Évolution de la part de lecteurs réguliers selon la catégorie sociale



Part des personnes ayant lu au moins dix livres dans l'année. **Lecture** : en 1988, 32 % des ouvriers et employés déclaraient avoir lu au moins dix livres dans l'année. Ils sont 16 % en 2018.

Source : ministère de la Culture

périeurs que chez les ouvriers et employés. Trente ans plus tard, ils sont trois fois plus nombreux parmi les cadres que dans les catégories populaires. En même temps que la pratique de la lecture régulière de livres devient plus rare, elle tend à se concentrer en haut de la hiérarchie sociale.

De l'Internet à la messagerie électronique, en passant par la presse ou les bandes dessinées, la lecture prend d'autres formes, très diverses, qui ne sont pas prises en compte ici. Le livre est moins qu'avant le passage obligé de l'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur et donc à une position de cadre supérieur. Mais, que ce soit par la maîtrise des formes écrites, du vocabulaire ou des analyses et références des groupes sociaux favorisés, la lecture de livres reste un puissant facteur de distinction en haut de la hiérarchie sociale ■

Près de la moitié des Français ne partent pas en vacances

*Départ en vacances :

le terme désigne ici les séjours hors du domicile d'au moins quatre nuits consécutives pour des raisons non professionnelles au cours des douze derniers mois. Il peut donc s'agir de vacances très différentes, d'une semaine en visite chez un parent à quatre semaines aux Seychelles.

Il y a 20 ans, 58 % des Français déclaraient partir en vacances* selon le Crédoc. Le taux de départ en vacances a assez peu évolué depuis le début des années 2000 et il a diminué en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19^[21].

Qui sont les chanceux qui font leurs valises chaque année ? Pour partir, il faut en avoir les moyens financiers. Seuls 37 % des personnes aux revenus mensuels inférieurs à 1 285 euros (après cotisations sociales mais avant impôts) ont quitté leur domicile dans les douze derniers mois, contre 72 % de celles qui disposent de plus de 2 755 euros par mois selon les données de janvier 2022 du Crédoc. Transport, hébergement, activités : les vacances coûtent cher et une partie des ménages n'ont pas de moyens suffisants pour les financer. Les aides aux vacances pour les plus modestes sont insuffisantes^[22]. En outre, les plus aisés bénéficient plus souvent, du fait de leur réseau d'amis ou de leur famille, d'un hébergement gratuit en vacances.

Partir dépend aussi du milieu social. 65 % des cadres supérieurs et des professions intermédiaires partent en congé, contre 47 % des ouvriers, toujours selon le Crédoc. Plus on monte dans l'échelle sociale, plus on a de chances de s'échapper. Pour de très nombreuses raisons : parce que les catégories supérieures gagnent davantage bien sûr, mais aussi parce

[21] Voir « Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans », Crédoc, juin 2022.

[22] Voir « Les plus aisés sont davantage aidés pour partir en vacances », Valérie Schneider, Observatoire des inégalités, 28 juillet 2016.

que cela fait partie de leur mode de vie. Les plus favorisés ont plus souvent eu l'habitude de voyager avec leurs parents (ils y ont pris goût, ne se sentent pas inquiets hors de chez eux), ils parlent aussi plus souvent une langue étrangère (pour les voyages lointains). Partir en vacances, c'est aussi l'occasion de se mettre en scène sur différents supports (les réseaux sociaux notamment) et fait aussi partie de la sociabilité. De fait, l'apanage des catégories favorisées.

Les plus modestes^[23] partent moins souvent en vacances qu'au début des années 2000 (41 % en 2002 contre 37 % en 2022). Le taux de départ en vacances des plus aisés^[24] a aussi baissé de 84 % à 72 % sur la même période, les retraités notamment ayant réduit leurs déplacements depuis la crise sanitaire. Pour autant, les plus riches restent toujours deux fois plus nombreux que les plus modestes à partir ■

Les départs en vacances selon le niveau de vie	
Unité : %	
	Taux de départ
Moins de 1 285 euros (bas revenus)	37
De 1 285 à 1 840 euros (classes moyennes inférieures)	49
De 1 840 à 2 755 euros (classes moyennes supérieures)	62
Supérieur à 2 755 euros (hauts revenus)	72
Ensemble	54

Niveau de vie mensuel pour une personne seule, après cotisations sociales et avant impôts. **Lecture** : 37 % des personnes aux bas revenus sont parties en vacances au cours des douze derniers mois.

Source : Crédoc – Données janvier 2022

Les départs en vacances selon la catégorie sociale	
Unité : %	
	Taux de départ
Indépendants	57
Cadres supérieurs	65
Professions intermédiaires	65
Employés	50
Ouvriers	47
Personnes au foyer	34
Retraités	50
Étudiants	61
Ensemble	54

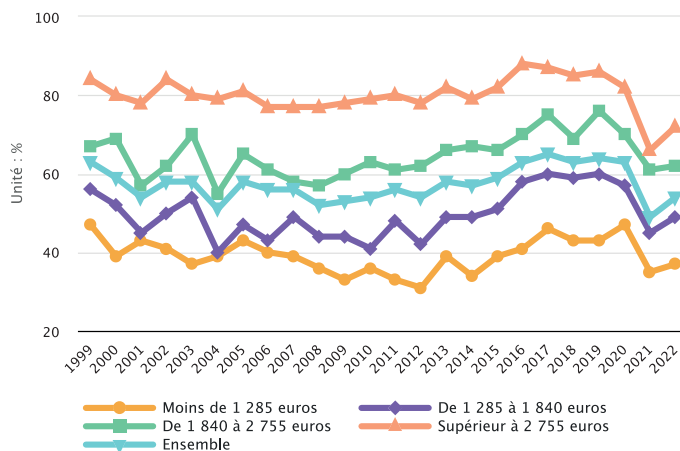
Lecture : 65 % des cadres supérieurs et des professions intermédiaires sont partis en vacances au cours des douze derniers mois.

Source : Crédoc – Données janvier 2022

[23] Qui vivent avec moins de 1 285 euros par mois pour une personne seule, après cotisations sociales et avant impôts.

[24] Qui vivent avec des revenus supérieurs à 2 755 euros par mois avant impôts pour une personne seule.

Évolution du taux de départ en vacances selon le niveau de vie



Niveau de vie mensuel pour une personne seule, après cotisations sociales et avant impôts.

Lecture : 72 % des personnes dont le niveau de vie dépasse 2 755 euros par mois sont parties en vacances en 2022.

Source : Crédoc

05 Territoires

Réalités locales

Observer les inégalités consiste à déterminer des domaines comme les revenus ou l'éducation, des catégories de population (selon l'âge, le milieu social, le genre, etc.) et ensuite à situer ces inégalités dans le temps et l'espace. Un grand nombre de moyennes nationales sont très éloignées des réalités locales. Dans certaines villes du nord de la France, comme Liévin, le niveau de vie médian est de l'ordre de 1 400 euros mensuels pour une personne seule, soit 1 000 euros de moins qu'à Paris ou dans sa banlieue ouest. L'incompréhension est parfois énorme entre ceux qui ne quittent les beaux quartiers que pour leur résidence secondaire et ceux qui habitent dans des territoires marqués par la pauvreté.

Les données de ce rapport permettent de lire la diversité des écarts qui traversent la France. En moyenne, le rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres est de 3,4. Mais ce ratio monte à cinq dans certaines communes de l'ouest parisien (comme Boulogne-Billancourt) et descend à deux dans des communes – de beaucoup plus petite taille, il est vrai – de Vendée comme Beaupréau-en-Mauges. Nous décrivons aussi l'ampleur de la grande pauvreté dans les départements d'outre-mer, entre cinq et dix fois plus importante qu'en métropole.

On ne peut pas comprendre la situation sociale si on ne caractérise pas la diversité du paysage social français. La méconnaissance persistante des réalités locales laisse libre cours à tous les discours, souvent relayés par intérêt, qu'il s'agisse des associations de défense du milieu rural, des représentants des grandes villes ou des moyennes, des départements, etc. C'est ainsi qu'a été en vogue la thématique de « la pauvre France périphérique et rurale » alors que, dans leur immense majorité, les plus pauvres vivent dans les villes. Ce qui ne réduit en rien par ailleurs les difficultés des couches moyennes de certaines zones pavillonnaires ou des habitants des campagnes, par exemple en matière d'accès aux services publics.

La connaissance des territoires est essentielle. Pour autant, il ne faut pas tomber dans une confusion fréquente. Les inégalités dites « territoriales » ne sont pas, en général, liées à des spécificités géographiques ou culturelles de ces mêmes territoires : une grande partie des écarts constatés localement s'expliquent par des variables démographiques comme la place des différentes catégories sociales (elle-même très liée aux emplois), la composition par âge des habitants, ou la part de l'immigration notamment. Ainsi, les inégalités territoriales de santé, par exemple, reflètent pour beaucoup la part respective des employés et des cadres dans la population ■

Géographie des catégories sociales

Les catégories sociales n'ont pas du tout le même poids selon les départements. À Paris, presque la moitié de la population active est composée de cadres supérieurs, contre 17 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Ces derniers représentent 40 % des actifs dans les Hauts-de-Seine et 31 % dans les Yvelines. Inversement, les cadres rassemblent moins de 8 % de la population active dans les départements où ils sont les moins présents, comme dans le Cantal ou la Meuse par exemple.

Part des cadres dans la population active selon le département

Unité : %

Les dix départements où la proportion de cadres est la plus élevée

Paris	45,8
Hauts-de-Seine	39,8
Yvelines	31,0
Val-de-Marne	25,5
Haute-Garonne	24,7
Rhône	23,1
Essonne	22,1
Isère	18,6
Loire-Atlantique	18,6
Val-d'Oise	18,4

Les dix départements où la proportion de cadres est la moins élevée

Cantal	7,5
Meuse	7,7
Orne	7,7
Ardennes	7,8
Haute-Marne	7,8
Creuse	8,1
La Réunion	8,1
Aisne	8,2
Dordogne	8,4
Haute-Loire	8,4

France 16,6

Lecture : à Paris, 45,8 % des actifs sont des cadres.

Source : Insee – Données 2018

Part des ouvriers dans la population active selon le département

Unité : %

Les dix départements où la proportion d'ouvriers est la plus élevée

Mayenne	31,4
Haute-Marne	31,0
Vendée	30,7
Aisne	30,7
Orne	30,6
Haute-Saône	30,3
Ardennes	30,0
Jura	29,8
Meuse	29,5
Vosges	29,2

Les dix départements où la proportion d'ouvriers est la moins élevée

Paris	6,5
Hauts-de-Seine	8,2
Yvelines	12,1
Val-de-Marne	13,8
Haute-Garonne	15,1
Essonne	16,1
Alpes-Maritimes	16,2
Rhône	16,4
Hérault	16,9
Val-d'Oise	17,3

France 21,2

Lecture : en Mayenne, 31,4 % des actifs sont des ouvriers.

Source : Insee – Données 2018

Parmi les dix départements où les ouvriers sont les moins représentés, Paris (7 %) et les Hauts-de-Seine (8 %) se distinguent à nouveau. Les autres départements de ce classement comptent entre 12 % et 17 % d'ouvriers au sein de leur population active. Cette catégorie socioprofessionnelle représente en revanche près d'un tiers dans les départements où une part importante d'emplois industriels persiste comme en Mayenne, Haute-Marne, Vendée, Aisne et Orne notamment.

Derrière ces données départementales se cache la concentration des centres de décision et de la plupart des emplois de cadres dans les métropoles. Les prix de l'immobilier jouent aussi : une partie de la population active modeste n'a plus les moyens de se loger au cœur de certaines grandes villes, hors du parc social. L'histoire industrielle de la France continue à marquer le paysage social pour ce qui concerne les ouvriers.

Au sein de chaque département, ces chiffres doivent être nuancés par une analyse plus fine de la géographie des catégories sociales. Le fait que la part des cadres soit plus élevée dans les pôles urbains ne signifie pas que les autres catégories sociales ont été reléguées à l'extérieur des grandes villes. Ouvriers et employés sont plus nombreux dans ces pôles qu'au sein des couronnes périurbaines ou dans les espaces ruraux.

Analyser la place des différentes catégories sociales est essentiel pour comprendre les inégalités territoriales. Les inégalités territoriales d'éducation ou de santé, par exemple, sont directement liées à la composition socioprofessionnelle des territoires. Les écarts reflètent surtout la composition sociale de la population et non l'effet spécifique d'une « culture » locale ou du territoire en lui-même. Une part élevée de cadres joue sur la réussite scolaire moyenne du territoire, les enfants d'origine favorisée ayant statistiquement de meilleurs résultats. De même, l'espérance de vie moyenne constatée localement s'explique largement par le niveau d'éducation de la population et par la part des actifs exposés à des conditions de travail pénibles ■

Ville, périurbain, campagne : qui est riche, qui est pauvre ?

Les riches et les pauvres vivent-ils en ville ou à la campagne ? Pour le comprendre, l'Insee découpe la France en trois grandes catégories géographiques : les pôles urbains, le périurbain et le rural isolé. Dans les pôles urbains, on distingue la commune centre et sa banlieue.

Niveau de vie selon le type de commune			
Unité : euros			
	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres	Niveau de vie médian	Niveau de vie minimum des 10 % les plus riches
Pôles urbains	869	1 750	3 464
- Dont communes centres	844	1 685	3 388
- Dont banlieues	904	1 828	3 538
Couronnes périurbaines	1 068	1 869	3 169
Rural isolé	966	1 701	2 840
Ensemble	948	1 804	3 286

Lecture : dans les communes centres, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 1 685 euros par mois. L'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Source : Insee – Données 2018

Les communes centres (donc le cœur des agglomérations) présentent le niveau de vie médian le plus faible : 1 685 euros par mois selon les données 2018 de l'Insee. Le rural isolé se situe juste au-dessus, avec 1 701 euros par mois. Les zones périurbaines (1 869 euros) et les banlieues (1 828 euros) ont les niveaux de vie médians les plus élevés.

Les périphéries des grandes villes sont le plus souvent occupées par les couches moyennes qui disposent d'un niveau de vie leur permettant d'accéder à la propriété individuelle, tandis que les lo-

gements sociaux sont concentrés au centre des agglomérations et dans les banlieues. Le milieu rural isolé est, lui, en grande partie composé de ménages ouvriers et employés aux salaires modestes.

Attention tout de même. Les territoires ruraux isolés abritent moins de 5 % de la population française. Les pôles urbains en représentent les deux tiers, et le périurbain un quart. À elles seules, les banlieues regroupent huit fois plus d'habitants que les zones rurales isolées et rassemblent des territoires très favorisés et des quartiers très pauvres situés bien en dessous du niveau de vie observé en milieu rural.

Grandes villes, grandes inégalités

Le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres est au plus bas dans les communes centres : au mieux 844 euros mensuels. Viennent ensuite les banlieues avec 904 euros. Les 10 % les plus pauvres du rural isolé ne perçoivent pas plus de 966 euros. C'est dans l'habitat périurbain que le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres est le plus élevé (1 068 euros mensuels).

Du côté des riches, on entre au sein des 10 % les plus favorisés avec 2 840 euros par mois en milieu rural, 3 169 euros dans le périurbain et 3 464 euros dans les pôles urbains (3 388 euros dans les villes centres et 3 538 euros dans les banlieues). Ces pôles urbains concentrent les inégalités. Ils sont à la fois les territoires aux revenus les plus élevés et ceux de la plus grande pauvreté. Notamment parce qu'on y trouve les emplois des cadres supérieurs les mieux payés, en même temps que l'essentiel des logements sociaux.

Pour résumer, les villes sont caractérisées par de fortes inégalités, notamment les plus grandes. Le périurbain se distingue par des revenus médians plus élevés et par une plus grande homogénéité sociale. Quant au rural isolé, il abrite une population, certes peu nombreuse, mais pour partie très défavorisée et pour qui l'accès à l'emploi et aux services publics est particulièrement difficile ■

De la ville centre au rural isolé

Le découpage géographique de l'Insee comprend plusieurs types de communes définis selon le nombre d'emplois qu'elles englobent. Les pôles urbains désignent des ensembles qui offrent au moins 10 000 emplois. Ils se décomposent en villes centres et en banlieues, et peuvent constituer des agglomérations de très grande taille, comme Paris et sa banlieue, ou beaucoup plus modestes. L'habitat périurbain est composé des communes, pour partie rurales, dont au moins 15 % des actifs travaillent dans un pôle urbain. Nous avons qualifié de « rural isolé » les communes dont moins de 15 % des habitants travaillent dans une ville.

Les inégalités de revenus selon les régions

L'Île-de-France est la région la plus inégalitaire en termes de revenus : les 10 % les plus riches disposent de revenus minimum 4,3 fois supérieurs aux revenus maximum des 10 % les plus modestes, selon les données 2020 de l'Insee (pour une personne seule et après impôts et prestations sociales). Une situation qui s'explique notamment par le faible niveau de vie des plus pauvres (au maximum 946 euros par mois), mais surtout par celui très élevé des plus riches (au moins 4 100 euros), le plus haut de toutes les régions françaises. La Réunion arrive en seconde position des régions les plus inégalitaires : les 10 % de ses habitants les plus aisés ont un revenu au minimum 4,1 fois plus élevé (au moins 3 000 euros par mois) que celui maximum des 10 % les plus modestes (738 euros). Au troisième rang de ce classement, on trouve également un territoire d'outre-mer, la Martinique, avec un rapport de 4 entre le niveau de vie minimum des plus riches et celui maximum des plus pauvres. Des régions du sud de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Auvergne-Rhône-Alpes) se classent aussi parmi les régions où les écarts entre riches et pauvres sont importants (les plus aisés ont des revenus environ 3,5 fois plus élevés que les plus modestes).

À l'autre bout de l'échelle, les Pays de la Loire, la Bretagne, la Normandie et le Centre-Val de Loire sont les régions les moins inégalitaires : les plus aisés, avec des revenus d'au moins 3 000 euros par mois (soit presque 1,5 fois moins que les Franciliens les plus aisés), gagnent presque trois fois plus que les plus démunis.

Les inégalités de revenus selon les régions

Unité : euros

	Revenu maximum des 10 % les plus pauvres	Revenu médian*	Revenu minimum des 10 % les plus riches	Écart entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres	Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres
Île-de-France	946	2 041	4 088	3 142	4,3
La Réunion	738	1 377	3 042	2 304	4,1
Martinique	784	1 600	3 148	2 364	4,0
Provence-Alpes- Côte d'Azur	930	1 839	3 304	2 374	3,6
Corse	910	1 792	3 199	2 289	3,5
Auvergne- Rhône-Alpes	1 038	1 926	3 433	2 396	3,3
Grand Est	993	1 858	3 258	2 264	3,3
Occitanie	943	1 785	3 095	2 153	3,3
Hauts-de-France	950	1 735	2 960	2 010	3,1
Nouvelle- Aquitaine	1 024	1 836	3 089	2 065	3,0
Bourgogne- Franche-Comté	1 040	1 843	3 091	2 051	3,0
Centre-Val de Loire	1 036	1 847	3 039	2 003	2,9
Normandie	1 031	1 818	3 006	1 975	2,9
Bretagne	1 083	1 867	3 055	1 973	2,8
Pays de la Loire	1 104	1 863	3 017	1 913	2,7
France métropolitaine	993	1 867	3 327	2 334	3,4

Niveau de vie mensuel par personne après impôts et prestations sociales. *Le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié plus. **Lecture** : les Franciliens les 10 % les plus riches ont un revenu minimum mensuel de 4 088 euros.

Source : Insee – Données 2020

Les inégalités de revenus peuvent également être mesurées en calculant la différence en euros entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus modestes. Selon cet indicateur, c'est toujours l'Île-de-France qui arrive en tête des régions les plus inégalitaires : ses habitants les 10 % les plus riches touchent au moins 3 100 euros par mois de plus que les 10 % les plus pauvres, contre 2 330 euros pour la moyenne nationale. Suivent deux régions du sud de la France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec des écarts de revenus mensuels qui se situent aux alentours de 2 400 euros entre les plus riches et les plus pauvres. Cet écart de revenus en euros est à peu près identique à La Réunion et à la Martinique, classées respectivement troisième et quatrième régions les plus inégalitaires selon cet indicateur.

Comme pour le rapport entre les revenus maximum des plus modestes et ceux minimum des plus riches, les Pays de la Loire se situent tout en bas du classement, cette fois basé sur la différence exprimée en euros entre ces niveaux de revenus. Les plus riches des habitants de cette région gagnent au minimum 1 900 euros de plus par mois que la population la plus modeste de ce territoire. En Bretagne, Normandie et Centre-Val de Loire, cet indicateur est aussi inférieur à 2 000 euros.

Ces inégalités de revenus selon les régions sont d'abord liées à la répartition des activités économiques sur le territoire. L'Île-de-France, la région où le revenu médian est le plus élevé de France (la moitié de la population gagne plus de 2 000 euros, l'autre moins) concentre les lieux de décision et donc les hauts revenus, tout en abritant aussi des populations très modestes.

Les régions du sud de la France accueillent également à la fois des cadres et des professions libérales aux hauts revenus, comme des chômeurs et des travailleurs précaires aux faibles niveaux de vie. L'ouest de la France, moins concerné par les inégalités de revenus, illustre le dynamisme économique de ces territoires, ainsi que le fait que le déclin industriel y a été moins marqué qu'ailleurs. Quant aux régions d'outre-mer, où le revenu médian des habitants est le plus bas en France (1 400 euros à La Réunion et 1 600 euros à la Martinique, soit près d'1,5 fois moins qu'en Île-de-France), la plus grande misère y côtoie les plus hauts revenus : la richesse y est encore moins bien répartie qu'en métropole ■

Les inégalités de revenus selon les départements

Paris est la ville de France qui abrite les ménages français les plus riches, mais aussi un très grand nombre de personnes particulièrement pauvres. Ce département français est également de loin le plus inégalitaire. Les 10 % les plus riches y disposent de revenus au moins 6,2 fois plus élevés que les plus modestes, respectivement au minimum 6 000 euros et au maximum 900 euros par mois, soit près de 5 000 euros d'écart, selon les données 2020 de l'Insee.

Quatre autres départements d'Île-de-France figurent parmi les dix les plus inégalitaires : les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis. Ce dernier département apparaît dans ce classement en raison des revenus particulièrement bas de ses habitants les 10 % les plus pauvres (au maximum 800 euros par mois contre près de 1 000 euros

pour la moyenne nationale) alors que les plus aisés des habitants de Seine-Saint-Denis disposent d'au moins 3 000 euros mensuels, soit près de quatre fois plus. En revanche, dans les Hauts-de-Seine, ce sont davantage les plus aisés qui font grimper les indicateurs d'inégalités : ils bénéficient de revenus mensuels d'au minimum 5 000 euros, cinq fois supérieurs à ceux maximum des plus modestes (1 000 euros par mois). Dit autrement, les plus riches des Hauts-de-Seine gagnent près de 4 000 euros de plus par mois que les habitants les plus pauvres de ce département.

La Haute-Savoie, en troisième position de notre classement, abrite également une population très riche, aux revenus équivalents à celle des 10 % les plus aisés des Hauts-de-Seine, et où les plus modestes disposent de ressources quatre fois moins élevées. Deux territoires d'outre-mer se classent aussi parmi les départements français les plus inégalitaires : La Réunion et la Martinique. La pauvreté y est intense et côtoie une richesse détenue par une petite partie de la population : les 10 % les plus riches disposent de revenus au minimum quatre fois plus élevés que les plus modestes. Seuls ces deux territoires d'outre-mer sont pris en compte dans les données de l'Insee. Compte tenu des niveaux de vie encore plus faibles de leur population, Mayotte et la Guyane entreraient très certainement dans ce classement des dix départements les plus inégalitaires si les données étaient disponibles.

Les inégalités de revenus selon les départements s'expliquent de deux manières : parce que les riches sont très riches, comme dans les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, et parce que les pauvres y sont particulièrement pauvres, comme cela est le cas en Seine-Saint-Denis et dans les DOM. Dans le premier cas, il s'agit de départements qui ont notamment attiré les cadres supérieurs aux hauts revenus et où sont implantés de nombreux centres de décision. Les prix de l'immobilier y sont élevés dans nombre de leurs communes, empêchant la population la moins favorisée de s'y installer. Dans le second cas, il s'agit de départements en grande difficulté économique qui accueillent une part plus importante de classes populaires, mais où les habitants riches sont malgré tout présents, même si leurs revenus n'atteignent pas des sommets comme à Paris, dans les Hauts-de-Seine ou encore en Haute-Savoie.

Des départements aux populations inégales

Attention, ces données comparent des territoires de tailles très inégales. La Lozère ou le Cantal, par exemple, ne comptent que 70 000 et 140 000 habitants, contre plus de deux millions à Paris dont certains arrondissements comprennent plus de 200 000 habitants. La comparaison entre départements ne doit pas faire oublier que leur population est parfois très réduite.

Les inégalités de revenus selon les départements

Unité : euros

	Revenu maximum des 10 % les plus modestes	Revenu médian*	Revenu minimum des 10 % les plus aisés	Écart entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres	Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres
Les dix départements les plus inégalitaires					
Paris	918	2 399	5 685	4 768	6,2
Hauts-de-Seine	1 047	2 401	5 024	3 978	4,8
Haute-Savoie	1 144	2 253	4 757	3 613	4,2
Val-de-Marne	921	1 962	3 763	2 843	4,1
La Réunion	738	1 377	3 042	2 304	4,1
Martinique	784	1 600	3 148	2 364	4,0
Yvelines	1 130	2 289	4 292	3 162	3,8
Seine-Saint-Denis	768	1 539	2 883	2 115	3,8
Alpes-Maritimes	936	1 886	3 496	2 560	3,7
Bouches-du-Rhône	910	1 851	3 358	2 448	3,7
Les dix départements les moins inégalitaires					
Vendée	1 152	1 837	2 877	1 725	2,5
Mayenne	1 092	1 793	2 807	1 705	2,6
Haute-Loire	1 069	1 789	2 842	1 773	2,7
Maine-et-Loire	1 088	1 816	2 927	1 838	2,7
Manche	1 082	1 812	2 923	1 842	2,7
Haute-Saône	1 040	1 772	2 817	1 777	2,7
Deux-Sèvres	1 066	1 799	2 907	1 841	2,7
Aveyron	1 017	1 772	2 896	1 879	2,8
Cantal	1 036	1 762	2 852	1 816	2,8
Corrèze	1 038	1 799	2 927	1 889	2,8
France métropolitaine	993	1 867	3 327	2 334	3,4

Niveau de vie mensuel par personne après impôts et prestations sociales. *Le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié plus. **Lecture** : la Vendée est le département le moins inégalitaire. Ses habitants les plus aisés ont un revenu 2,5 fois plus élevé que les plus pauvres de ce département.

Source : Insee – Données 2020

La Vendée est le département où les écarts de revenus entre riches et pauvres sont les moins importants en France. Les premiers disposent de revenus au moins 2,5 fois plus élevés que les seconds, soit « seulement » 1 700 euros de plus par mois, contre un écart moyen au niveau national de 2 300 euros. Au sein des dix départements les moins inégalitaires, le rapport entre les plus hauts et les plus bas revenus varie de 2,5 à 2,8. Des territoires de l'ouest de la France (Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres),

mais aussi du Massif central (Cantal, Corrèze, Aveyron) ou de l'Est (Haute-Saône) apparaissent dans ce classement. Les revenus de leur population y sont plus homogènes que dans les départements les plus inégalitaires : les pauvres ne comptent pas parmi les plus modestes, les riches y sont un peu moins riches qu'ailleurs. Les départements les moins inégalitaires sont souvent dans une situation économique assez favorable. Ils n'ont, par exemple, pas connu une très forte désindustrialisation, parfois parce que l'industrie n'y a jamais beaucoup été implantée. Souvent également, ils n'accueillent qu'une faible proportion de la population immigrée, en majorité modeste ■

Les inégalités de revenus selon les villes

Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) arrive en tête de notre classement des 20 villes de plus de 20 000 habitants les plus inégalitaires en termes de revenus. Les 10 % les plus riches y disposent de revenus près de huit fois plus élevés (au minimum 10 000 euros par mois) que les habitants les 10 % les plus pauvres (au mieux 1 250 euros), selon les données 2020 de l'Insee. Au niveau de la France métropolitaine, ce rapport est de 3,4. La ville de Paris arrive en seconde position : les 10 % les plus aisés, avec au moins 6 000 euros mensuels, touchent six fois plus que les 10 % les plus modestes de la capitale (au maximum 900 euros par mois).

La région parisienne est surreprésentée dans ce classement des grandes villes les plus inégalitaires. Quatorze de nos 20 communes y sont situées. La majorité des communes inégalitaires d'Île-de-France se trouvent dans les Hauts-de-Seine (Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret, Sèvres, Suresnes, Meudon, Courbevoie et Bois-Colombes). Les écarts de revenus entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres y sont de 4 000 à plus de 8 000 euros par mois. D'autres grandes villes de la région parisienne apparaissent aussi dans ce classement comme Saint-Mandé (Val-de-Marne) ou Saint-Germain-en-Laye et La Celle-Saint-Cloud dans les Yvelines. Dans toutes ces villes, les revenus des plus riches sont, au minimum, entre quatre et huit fois plus élevés que ceux des plus pauvres.

Ville inégalitaire ou égalitaire : et alors ?

Il faut utiliser les données territoriales avec beaucoup de précaution. On compare des villes de 20 000 habitants à celle de Paris qui en comprend un peu plus de deux millions. Certaines sont isolées, d'autres constituent les banlieues riches ou pauvres de grandes agglomérations. Les limites administratives établies jouent sur notre classement. Il faut aussi éviter de tirer des conclusions trop rapides. Certaines villes de notre classement sont inégalitaires, on pourrait dire « par le haut », parce qu'une partie de leur population pauvre est partie faute de pouvoir se loger en raison d'une offre de logement social limitée par exemple. C'est le cas notamment dans l'Ouest parisien. D'autres sont, au contraire, inégalitaires « par le bas » parce les pauvres sont davantage présents. Les inégalités peuvent traduire des formes différentes de mixité sociale. Pour affiner ces constats, il serait intéressant d'observer non pas les inégalités en tant que telles mais le degré et la forme de la ségrégation à l'œuvre entre les quartiers de ces différentes villes.

Des villes inégalitaires riches, mais aussi pauvres

Ces inégalités de revenus s'expliquent d'abord parce que certaines de ces grandes villes abritent les populations les plus riches. Neuilly-sur-Seine, la ville française la plus inégalitaire en termes de revenus, est aussi la plus riche de France. Le revenu annuel médian de ses 60 000 habitants^[1] est de 4 000 euros par mois, soit deux fois plus élevé que la moyenne nationale (1 900 euros). Les plus riches y sont extrêmement riches. De même, à Saint-Cloud, toujours dans les Hauts-de-Seine, la sixième ville la plus inégalitaire, le revenu médian est de 3 200 euros par mois et les plus riches touchent au minimum près de 7 000 euros par mois.

À Paris, en deuxième position de notre classement des villes les plus inégalitaires, le niveau de vie médian mensuel s'élève à 2 400 euros, soit 1,6 fois moins qu'à Neuilly-sur-Seine, mais les Parisiens les plus aisés ont tout de même un revenu mensuel minimum élevé : 6 000 euros. Paris est une ville inégalitaire parce qu'elle abrite aussi des personnes pauvres (15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian selon l'Insee), près de deux fois plus qu'à Neuilly-sur-Seine (8 %). La capitale est une ville hétérogène en matière de revenus.

Une ville inégalitaire peut aussi l'être parce qu'une partie de sa population est très pauvre, c'est-à-dire que les inégalités se creusent par le bas. Saint-Denis de La Réunion illustre bien cette situation. Les plus pauvres de ses habitants ont des revenus très bas (au maximum 800 euros par mois, en-dessous de la moyenne de la France métropolitaine qui est de 1 000 euros). Si les plus riches habitants de Saint-Denis gagnent près de cinq fois plus, leurs revenus mensuels minimum (3 400 euros) n'atteignent pas des sommets comme à Neuilly-sur-Seine ou à Saint-Cloud, par exemple. Annemasse, en Haute-Savoie, ou Nancy sont aussi dans ce cas, mais dans une moindre proportion tout de même.

[1] Il s'agit plus précisément du nombre de personnes dans les ménages fiscaux.

Les villes les plus égalitaires

Trois villes de plus de 20 000 habitants du Maine-et-Loire (Beau-préau-en-Mauges, Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou) occupent le haut du classement des grandes villes les plus égalitaires. Elles illustrent une certaine homogénéité des revenus de leurs habitants. Les 10 % les plus riches bénéficient au moins de 3 000 euros par mois quand les 10 % les plus pauvres gagnent au maximum 1 200 euros (contre 1 000 euros pour la moyenne nationale), soit deux fois moins. Les plus aisés y touchent « seulement » 1 500 euros de plus par mois, alors que cet écart est de 5 000 euros à Paris et même de près de 9 000 euros à Neuilly-sur-Seine.

Les 20 villes les plus inégalitaires					
Unité : euros					
	Revenu maximum des 10 % les plus modestes	Revenu médian*	Revenu minimum des 10 % les plus aisés	Écart entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres	Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus aisés et celui maximum des 10 % les plus modestes
Neuilly-sur-Seine (92)	1 248	3 798	9 798	8 550	7,9
Paris (75)	918	2 399	5 685	4 768	6,2
Thionville (57)	877	1 993	4 638	3 761	5,3
Annemasse (74)	808	1 811	4 287	3 478	5,3
Boulogne-Billancourt (92)	1 167	2 841	6 082	4 915	5,2
Saint-Cloud (92)	1 330	3 204	6 743	5 413	5,1
Saint-Louis (68)	884	1 941	4 400	3 516	5,0
Asnières-sur-Seine (92)	956	2 276	4 653	3 697	4,9
Levallois-Perret (92)	1 193	2 783	5 907	4 713	4,9
Sèvres (92)	1 194	2 750	5 803	4 608	4,9
Saint-Mandé (94)	1 273	2 930	6 272	4 999	4,9
Saint-Germain-en-Laye (78)	1 200	2 689	5 773	4 573	4,8
Suresnes (92)	1 134	2 569	5 331	4 197	4,7
Meudon (92)	1 120	2 484	5 189	4 069	4,6
La Celle-Saint-Cloud (78)	1 167	2 403	5 298	4 131	4,5
Courbevoie (92)	1 098	2 612	4 983	3 885	4,5
Saint-Denis (974)	762	1 481	3 424	2 663	4,5
Bordeaux (33)	913	1 988	4 005	3 092	4,4
Nancy (54)	828	1 817	3 656	2 828	4,4
Bois-Colombes (92)	1 151	2 624	5 028	3 877	4,4
France métropolitaine	993	1 867	3 327	2 334	3,4

Niveau de vie mensuel pour une personne seule après impôts et prestations sociales. Villes de plus de 20 000 habitants. *Le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié plus. **Lecture** : Neuilly-sur-Seine est la ville la plus inégalitaire. Ses habitants les plus aisés ont un revenu mensuel au minimum 7,9 fois plus élevé que les plus modestes de cette commune.

Source : Insee – Données 2020

Les 20 villes les moins inégalitaires sont toutes des villes moyennes de province, majoritairement situées dans l'ouest ou le nord de la France, et au niveau de vie en général proche de la moyenne française (le revenu médian national est de 1 900 euros par mois). Malgré tout, deux villes du Nord (Grande-Synthe et Wattrelos) et deux du Pas-de-Calais (Bruay-la-Buissière et Liévin) font exception. Dans ces communes classées parmi les plus égalitaires, les écarts de revenus sont tirés par le bas parce que les 10 % les plus pauvres de leurs habitants disposent de ressources faibles (au maximum environ 900 euros par mois) et les riches n'ont pas des revenus élevés, en moyenne 2 300 euros au minimum, voire un peu moins comme à Grande-Synthe, un montant nettement inférieur à la moyenne nationale. ■

Les 20 villes les moins inégalitaires					
Unité : euros					
	Revenu maximum des 10 % les plus modestes	Revenu médian*	Revenu minimum des 10 % les plus aisés	Écart entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et celui maximum des 10 % les plus pauvres	Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus aisés et celui maximum des 10 % les plus modestes
Beaupréau-en-Mauges (49)	1 178	1 768	2 630	1 452	2,2
Sèvremoine (49)	1 222	1 821	2 738	1 516	2,2
Chemillé-en-Anjou (49)	1 148	1 777	2 668	1 521	2,3
Montaigu-Vendée (85)	1 274	1 935	2 958	1 683	2,3
Couëron (44)	1 211	1 999	3 036	1 825	2,5
Le Grand-Quevilly (76)	1 019	1 699	2 543	1 523	2,5
Coudekerque-Branche (59)	993	1 678	2 598	1 606	2,6
Grande-Synthe (59)	833	1 356	2 183	1 351	2,6
Challans (85)	1 129	1 844	2 968	1 838	2,6
Hazebrouck (59)	1 022	1 715	2 771	1 749	2,7
Wattrelos (59)	903	1 583	2 453	1 550	2,7
Les Pennes-Mirabeau (13)	1 218	2 148	3 450	2 233	2,8
Saint-Médard-en-Jalles (33)	1 258	2 185	3 465	2 207	2,8
Villeneuve-d'Ornon (33)	1 080	1 928	3 046	1 966	2,8
La Chapelle-sur-Erdre (44)	1 308	2 275	3 644	2 337	2,8
Vertou (44)	1 321	2 228	3 757	2 436	2,8
Lanester (56)	970	1 720	2 688	1 718	2,8
Bruay-la-Buissière (62)	843	1 417	2 353	1 510	2,8
Liévin (62)	848	1 453	2 384	1 536	2,8
Cournon-d'Auvergne (63)	1 101	1 940	3 048	1 947	2,8
France métropolitaine	993	1 867	3 327	2 334	3,4

Niveau de vie mensuel pour une personne seule après impôts et prestations sociales. Villes de plus de 20 000 habitants. *Le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié plus. **Lecture** : Beaupréau-en-Mauges est la ville la moins inégalitaire. Ses habitants les plus aisés ont au minimum un revenu mensuel 2,2 fois plus élevé que les plus modestes de cette commune.

Source : Insee – Données 2020

DOM : une grande pauvreté, cinq à dix fois plus élevée qu'en métropole

* Grande pauvreté :

elle est définie par l'Insee dans cette étude comme le fait de disposer de revenus inférieurs à la moitié du niveau de vie médian (moins de 885 euros par mois pour une personne seule en 2018) et de se déclarer privé d'éléments essentiels comment ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température.

La grande pauvreté* touche cinq à dix fois plus les départements d'outre-mer (DOM) que la métropole, selon les données de l'Insee pour l'année 2018^[2]. Elle frappe plus de 10 % de la population guadeloupéenne, martiniquaise et réunionnaise et près de 30 % des Guyanais, contre 2 % des habitants de l'Hexagone. Les données ne sont pas disponibles dans le détail pour Mayotte, mais l'institut estime que trois quarts de la population de l'archipel vit dans la grande pauvreté.

Selon l'Insee, un quart des personnes vivant dans une grande pauvreté ont moins de 340 euros par mois en Guyane, 500 euros ou un peu plus en Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion. Concrètement, parmi les plus pauvres, plus des trois quarts des Guyanais, par exemple, disent ne pas avoir les moyens de s'acheter des vêtements neufs, ou encore 55 % des Réunionnais ont des impayés d'emprunt, de facture d'électricité ou de gaz.

Même si elle ne dit pas tout de la réalité sociale et ne prend pas en compte, par exemple, les habitants des DOM qui ne vivent pas dans un logement individuel (sans-abri, habitations mobiles, maisons de retraite, etc.), cette nouvelle mesure de la pauvreté dans les DOM par l'Insee constitue une

avancée. Longtemps, la statistique publique a masqué la situation désastreuse des populations de ces territoires éloignés du cœur du pouvoir de la République. Il y a quelques années encore, le nombre de pauvres était calculé en fonction du niveau de vie médian de chaque territoire, bien plus faible que le niveau de vie médian de l'ensemble de la France, ce qui minimisait l'ampleur de la pauvreté ultramarine^[3]. La faiblesse des niveaux de formation, le manque d'emplois et les inégalités massives font que toute une partie de ces habitants vivent dans des conditions parfois proches de celles des pays les plus pauvres du monde, alors que la France est l'un des plus riches. Parmi ces territoires, la situation des habitants de Mayotte et de la Guyane est parfois dramatique. Pourtant, les plus riches des DOM disposent de niveaux de vie équivalents à ceux des plus riches de métropole ■

Grande pauvreté dans les DOM

Unité : %

	Taux de grande pauvreté
Guadeloupe	11,8
Martinique	10,5
Guyane	29,1
La Réunion	13,5
France métropolitaine	2,0

Part de la population qui cumule des revenus inférieurs au seuil de pauvreté de 50 % du niveau de vie médian et au moins sept privations matérielles parmi une liste de treize. **Lecture :** la grande pauvreté concerne 11,8 % de la population en Guadeloupe.

Source : Insee – Données 2018

[2] « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », Insee Focus n° 270, Insee, 11 juillet 2022.

[3] Voir « Pauvreté : l'Insee considère que les DOM ne sont pas en France », Centre d'observation de la société, 1^{er} juin 2017.

Inégalités environnementales : les communes pauvres sont-elles les plus polluées ?

Les populations les plus exposées aux pollutions sont-elles les plus pauvres, et vice-versa ? Pour la première fois, une étude^[4] dessine une géographie des communes les plus polluées de France et la rapproche du niveau de vie médian de leurs habitants. Résultat ? Les catégories sociales les plus concernées ne sont pas les mêmes dans les grandes villes*, dans les zones industrielles ou dans les régions agricoles. Et les conclusions divergent selon le polluant examiné.

Prenons l'exemple de la pollution de l'air. Les particules fines* causent des cancers, des diabètes, des maladies cardiovasculaires et respiratoires. Principalement causées par la circulation routière, les émissions les plus fortes sont constatées aux deux extrêmes : dans les communes les plus pauvres et dans les plus riches, des villes moyennes et grandes. Les métropoles riches sont particulièrement touchées.

Les conclusions sont tout autres pour la pollution de l'air à l'ammoniac, qui touche principalement les villes au revenu médian moyen. Les fortes concentrations sont mesurées dans les régions d'élevage intensif et de forte utilisation d'engrais, telles que la Bretagne et les Pays de la Loire^[5].

Pour rendre compte du cumul de plusieurs pollutions graves dans certaines communes, les auteurs de cette étude ont construit un indicateur d'exposition multiple

[4] Voir « Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? », Julien Fosse, Camille Salesse et Mathilde Viennot, *Note d'analyse* n° 112, France Stratégie, septembre 2022.

[5] Pour les autres sources de pollution, voir notre article complet en ligne « Les communes pauvres sont-elles les plus polluées ? », Anne Brunner, Observatoire des inégalités, 21 mars 2023.

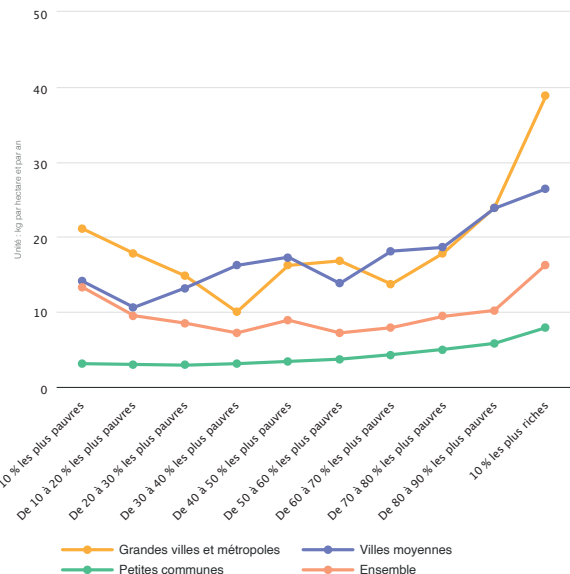
* Grande ville :

dans cette étude, ce sont les villes de plus de 50 000 habitants. Les petites villes sont celles de moins de 5 000 habitants et les villes moyennes comptent entre 5 000 et 50 000 habitants.

* Particules fines :

poussières en suspension dans l'air. Les particules appelées « PM 2.5 », d'un diamètre inférieur à 2,5 millièmes de millimètre, sont les plus toxiques parce qu'elles pénètrent profondément dans les poumons.

Pollution de l'air par les particules fines selon le niveau de vie de la commune

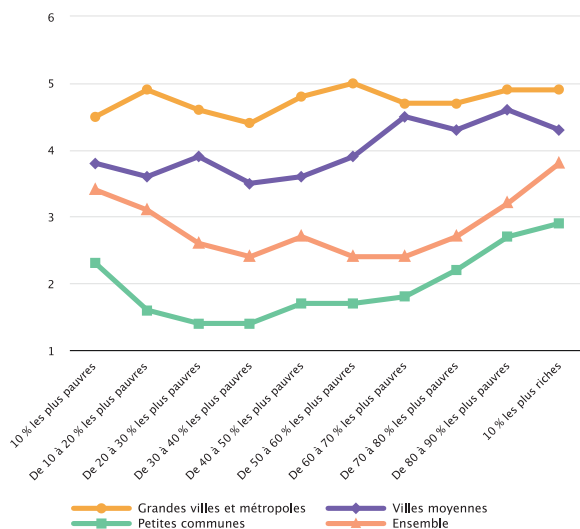


Particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 microns. **Lecture** : les grandes villes et métropoles faisant partie des 10 % les plus pauvres émettent en moyenne 21,1 kg par hectare et par an de particules fines. **Source** : France Stratégie – Données 2016 pour les émissions, 2018 pour les revenus

qui attribue un point à une commune chaque fois qu'elle fait partie des 20 % les plus touchées du pays par l'un des cinq polluants de l'air retenus dans l'étude^[6], et un point supplémentaire si des sols pollués ont été détectés sur son territoire. La note finale varie de zéro pour les communes les moins polluées à six pour celles qui sont affectées par toutes les pollutions considérées.

Les écarts les plus significatifs séparent les petites villes des grandes. Dans les petites communes, l'indicateur de pollution multiple est situé entre un et trois en moyenne. Il monte à quatre environ pour les villes de taille moyenne et s'approche de cinq dans les grandes villes. Neuf métropoles (dont Paris, Marseille, Lyon et Strasbourg) ont une note de cinq sur cette échelle de six.

Indice de pollution selon le niveau de vie de la commune



Nombre de critères selon lesquels la commune se situe parmi les plus polluées : pollution des sols, dioxyde de soufre, particules fines PM 10 et PM 2,5, ammoniac et oxydes d'azote. **Lecture** : les grandes villes et métropoles faisant partie des 10 % les plus pauvres subissent un haut niveau de pollution pour en moyenne 4,5 sources de pollution.

Source : France Stratégie – Données 2020 pour la pollution des sols, 2016 pour les pollutions de l'air, 2018 pour les revenus

Pour autant, les habitants des grandes villes ne sont pas les seuls touchés. Sur le millier de communes de plus petite taille qui sont fortement exposées à cinq pollutions, près de 500 sont concentrées dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime, des zones fortement marquées par une industrialisation dense et ancienne. Mais aussi par le chômage et la pauvreté.

Au total, des communes très riches et des communes très pauvres sont soumises au cumul de fortes pollutions. Les communes aux revenus moyens sont davantage épargnées. Les zones les plus denses et urbanisées sont soumises à un plus grand nombre de facteurs de pollution que les villes de moins de 5 000 habitants, plus rurales. Le revenu des habitants joue nettement moins que la densité en routes et en usines, sources de multiples pollutions.

[6] La pollution de l'air est mesurée par la présence de cinq polluants courants : le dioxyde de soufre, les particules fines PM 10, les particules fines PM 2,5, l'ammoniac et les oxydes d'azote.

Ces travaux sont, à notre connaissance, les premiers à fournir une telle évaluation globale et chiffrée. Les grandes villes et les régions très industrialisées sont les plus touchées par de multiples sources de pollutions graves. Or, elles concentrent aussi les inégalités de revenus les plus fortes car elles abritent à la fois les habitants les plus pauvres et les plus riches.

Toutes les nuisances environnementales ne sont pas prises en compte dans cette étude. Le bruit, le fait d'habiter une zone inondable, la présence de plomb, de composés organiques volatils ou de moisissures dans les logements, par exemple, ne sont pas comptabilisés. Pour aller plus loin, il faudrait aussi approfondir ces données en zoomant à l'intérieur des communes, pour prendre en compte les différences qui peuvent exister entre quartiers, tant en ce qui concerne les revenus des habitants que le degré de pollution locale. De fait, on ne sait pas dire si analyser des territoires plus fins conduirait à modifier ces résultats d'ensemble et à établir une liaison entre revenu et pollution. Les travaux qui comparent la pollution de l'air des quartiers de Paris, Lille et Lyon aboutissent à des conclusions différentes selon les villes^[7].

Enfin, montrer que l'exposition à de multiples pollutions touche à la fois les plus riches et les plus pauvres, cela ne signifie pas que riches et pauvres sont égaux face à la pollution. Pour une même exposition, les uns et les autres ne développent pas les mêmes maladies et ne sont pas soumis au même risque d'en mourir. Les inégalités d'accès aux soins, liées aux revenus ou à la catégorie sociale, font qu'un même degré d'exposition a un impact différent sur la santé ■

En outre-mer, pauvreté et pollutions se cumulent

Les données de cette étude sont disponibles pour la France métropolitaine et laissent dans l'ombre la situation des territoires d'outre-mer. Les populations ultramarines connaissent de graves difficultés sociales et sont en même temps massivement touchées par des pollutions locales, telles que la chlordécone aux Antilles — un insecticide très toxique, aujourd'hui interdit, mais toujours présent dans le sol et l'eau —, le traitement défaillant des déchets, qui se traduit par la présence de décharges à ciel ouvert notamment, ou la pollution au mercure provoquée par les chercheurs d'or en Guyane.

[7] À Lille, plus un quartier est pauvre, plus son air est pollué au dioxyde d'azote. À Paris et dans sa petite couronne, c'est l'inverse : les quartiers très riches sont les plus exposés au bruit et à la pollution de l'air des grands axes haussmanniens et du périphérique. Voir « Exposition aux pollutions et nuisances environnementales en agglomération », Séverine Deguen et al., in *L'environnement en France*, Commissariat général au développement durable, 2014.

Qui sommes-nous ?

L'Observatoire des inégalités est un organisme privé indépendant qui a pour mission, depuis 20 ans, de dresser un état des lieux le plus complet possible des inégalités. Il publie tous les deux ans un *Rapport sur les inégalités en France*. Cette édition 2023 est la neuvième. En complément, nous publions aussi tous les deux ans un *Rapport sur la pauvreté en France* et un *Rapport sur les riches en France*.

Notre objectif est de permettre au public le plus large de s'approprier les éléments que nous publions tout en proposant des clés pour les comprendre. Dans de nombreux domaines, le niveau des inégalités heurte nos valeurs et alimente les tensions sociales. La collecte et la mise à disposition des données par les services publics ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que représentent les fractures de notre société.

L'Observatoire des inégalités n'est pas un organisme militant. Il refuse la dramatisation qui nourrit le fatalisme. Il vise à faire la part des choses entre les domaines où les inégalités augmentent et ceux où elles se réduisent. Il s'interroge sur la pertinence des modèles sociaux et sur leur capacité à améliorer le sort du plus grand nombre.

L'Observatoire des inégalités s'est construit de manière autonome, hors de toute institution publique ou privée. Il est indépendant de tout syndicat, parti politique, religion ou cercle de pensée. Ses ressources sont principalement issues de son propre travail d'édition, de formation et de collecte de dons auprès du grand public ■

Soutenez l'Observatoire des inégalités

L'Observatoire des inégalités vit principalement grâce aux dons de citoyens engagés pour plus de justice. Vous aussi, vous pouvez le soutenir : vous participez ainsi à éclairer le débat public et à aider les acteurs qui combattent la dégradation de notre modèle social. Votre don est déductible à 66 % du montant de votre impôt sur le revenu.

Un site Internet

www.inegalites.fr est devenu la référence francophone en matière d'information et d'analyse sur les inégalités. Notre lettre d'information offre un suivi régulier des informations publiées sur notre site.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@Obs_ineg



facebook.com/inegalites.fr

et aussi sur



Index

- Abstention** : 30-32
- Accident du travail** : 23-24
- Âge** : 20, 22, 30, 32-33, 62-63, 66-67, 83-85, 88-90, 99, 100, 117, 129-130
- Cadre** : 14-34, 51-52, 54, 56, 69-71, 71-72, 91-94, 98-100, 107, 119-123, 124-125, 132-138, 140-141
- Catégorie sociale, classe sociale** : 14-34, 54, 56, 68-77, 83-85, 91-94, 117, 119-123, 124-125, 132-138, 140-141
- Chômage** : 3, 32-34, 39, 48, 81, 82-87, 101, 104-106, 154
- Commune** : 141-143, 148-151, 153-155
- Conditions de travail** : 23-24, 91-95, 109, 122-123
- Consommation** : 3, 25-28, 52, 116-118
- Crise sanitaire** : 35, 38, 49, 61, 83, 86, 136-138
- Culture, pratiques culturelles** : 66-67, 90, 127, 133-136
- Département** : 139, 140-141, 145-148, 154
- Député** : 124-125, 126
- Diplôme** : 19, 21-22, 31, 33, 57, 66-67, 74-77, 78, 84-85, 89-90, 95, 104-106, 132
- Discrimination** : 55, 77, 95, 102-103, 107-109
- École** : 65, 68-80, 89-90
- Éducation** : 18-19, 21-22, 65-80, 84-85, 89-90
- Emploi** : 16-18, 32-35, 82-90, 96-103, 104-110
- Employé** : 14-34, 51-52, 54-56, 68-70, 83, 91-92, 93-94, 109, 119-123, 124-125, 132-138
- Élection** : 30-32, 124-128
- Enseignement supérieur** : 21-22, 26, 30-32, 66-67, 71-72, 78-80, 84-85, 89-90
- Environnement** : 112-118, 153-155
- Espérance de vie** : 120-121, 122-123, 141
- Femmes et hommes, filles et garçons** : 23-24, 51-52, 54-58, 78-80, 84, 88-89, 91-93, 96-103, 122-123, 126-128, 129-130
- Gini (indice de)** : 37
- Grande école** : 122, 72
- Handicap** : 23-24, 38, 93, 94-95
- Homophobie** : 130-131
- Immigré** : 32-34, 74-77, 104-190, 148
- Indépendants** : 16-17, 18, 58-60, 87, 137
- Inflation** : 3, 7, 25-28, 35, 39
- Jeunes** : 20-22, 30-31, 32-34, 62-63, 65-80, 83-84, 89-90, 129-30
- Lecture** : 14, 134-136
- LGBT** : 130-131
- Logement** : 25-28, 63, 90, 112-117
- Niveau de vie** : 18, 35-50, 113-115, 117-118, 120-121, 132, 135-137, 141-152, 153-155
- Obésité** : 119-120
- Outre-mer** : 47, 146-147, 152, 155
- Ouvrier** : 14-34, 51-52, 54, 56, 68-72, 83-84, 91-95, 109-110, 119-123, 124-125, 132-138, 140
- Patrimoine** : 62-64
- Patron, PDG** : 60-61
- Pauvre, pauvreté** : 42-43, 46-48, 66-67, 114-115, 141-142, 152, 153-155
- Pollution** : 117-118, 153-155
- Précarité de l'emploi** : 86-90
- Revenus** : 18, 35-61, 113-115, 117-118, 120-121, 132, 135-137, 141-155
- Quartier** : 107-109, 155
- Région** : 143-145
- Retraite** : 20, 47, 122-123
- Riche, seuil de richesse** : 40, 42-43, 49-50
- Rural** : 141-143
- Salaire** : 20-21, 40, 51-61, 100
- Santé** : 23-24, 119-123, 139
- Sénat, sénateur** : 126
- Smic** : 40, 54, 57-58, 58-61
- Télévision** : 28-30
- Travail** : 32-34, 81-110, 121-123, 130, 140
- Urbain** : 141-143
- Vacances** : 122, 136-138
- Ville** : 141-143, 148-151, 153-155
- Vote** : 30-32

© Observatoire des inégalités – 2023
Achevé d'imprimer et dépôt légal : juin 2023.

Rapport sur les **in**égalités en France

Édition **2023**

Tous les deux ans, le *Rapport sur les inégalités en France* dresse un état des lieux complet des inégalités en plus de 100 graphiques et tableaux. Des revenus aux modes de vie, en passant par l'éducation, la santé ou l'emploi, chaque thème est documenté avec les données les plus récentes, des chiffres clés, des évolutions de long terme et des explications accessibles à tous et toutes. Un regard sans complaisance ni exagération sur la société française, essentiel au débat public.

Cette neuvième édition propose un dossier spécial consacré à la fracture sociale. Il illustre les écarts qui persistent entre milieux sociaux. Une lecture indispensable pour mieux comprendre les enjeux de justice sociale et construire les politiques de demain pour réduire les inégalités dans tous les domaines. Contre les inégalités, l'information est une arme.

L'Observatoire des inégalités a 20 ans en 2023. Cet organisme indépendant a pour mission de dresser un état des lieux des inégalités, en France et dans le monde.

La publication de ce rapport a été rendue possible grâce au soutien de 800 personnes qui ont contribué à son financement. Il a également reçu l'appui de la Fondation Abbé Pierre, du magazine Alternatives Économiques, d'Apivia Macif Mutuelle, du bureau d'études Compas et du cabinet de conseil Tenzing.

Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin.

Avec la participation de Vivien Charbonnet, Xavier Saint-Martin, Bernard Schlemmer et Valérie Schneider.



9782957998654

En vente sur inegalites.fr : 10 €

ISBN : 978-2-9579986-5-4 (version imprimée)

978-2-9579986-6-1 (version numérique)

En partenariat avec



Apivia Macif Mutuelle